



innelec

RAPPORT ANNUEL
2019/2020



INNELEC MULTIMEDIA-IMM

Société Anonyme au capital de 4 377 000 Euros

Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq

45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex

327 948 626 R.C.S. Bobigny

SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

Rapport Financier

Présenté à l'AGM du 16 septembre 2020

Exercice 2019-2020

Table des matières

- **Attestation de la personne responsable, P.3**
- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et Comptes annuels au 31 mars 2020, P.4**
- **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, et Comptes consolidés au 31 mars 2020, P.37**
- **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, P.85**
- **Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 16 septembre 2020, avec Annexe 1 :Tableau des 5 derniers exercices, P.92**
- **Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise, P.121**
- **Projet de résolutions soumises à l'AGM du 16 septembre 2020, P.145**



Attestation du rapport financier annuel

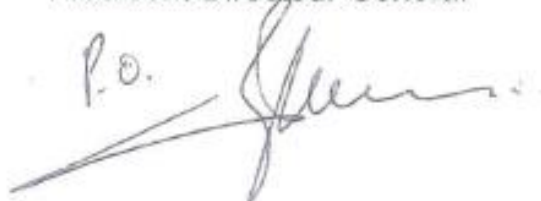
31 Mars 2020

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables en applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Pantin
Le 30 Juillet 2020

Denis Thébaud

Président-Directeur Général

P.O. 

Nicolas Berthou

Directeur Général Délégué



INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93692 Pantin Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93692 Pantin Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

A l'Assemblée Générale de la société INNELEC MULTIMEDIA,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INNELEC MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de

l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation et comptabilisation des remises, rabais, ristournes et autres coopérations commerciales fournisseurs

Note 1.3 « Principales méthodes utilisées », section 1.3.4 « Avoirs à recevoir des fournisseurs »

Risque identifié	Travaux d'audit réalisés
<p>Innelec Multimédia est un distributeur spécialisé, notamment de consoles, jeux et accessoires pour consoles, logiciels de loisirs et professionnels. De par son activité, le groupe a conclu un nombre important de contrats d'achats avec des fournisseurs, dont beaucoup prévoient des rabais, remises et ristournes commerciaux et des coopérations commerciales, essentiellement basés sur les volumes achetés par le groupe. Ces contrats sont majoritairement signés pour des périodes couvrant l'année civile.</p> <p>Les rabais, remises et ristournes et coopérations commerciales reçus ou à recevoir sont comptabilisés en réduction du coût des achats. Pour les contrats concernés, ils sont estimés mensuellement sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des conditions prévues aux contrats et des volumes d'achats effectués pour la période du 1er avril au 31 décembre 2019, ▪ Des conditions, négociées ou encore en cours de négociation à la date d'arrêté des comptes, pour l'année 2020 et des prévisions d'achats pour la période du 1er janvier au 31 mars. <p>Compte tenu du nombre important de contrats, du volume des achats bénéficiant de rabais, remises et</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne et des contrôles clés mis en place par le groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales et testé leur efficacité sur un échantillon de contrats.</p> <p>Nos procédures d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapprocher, pour une sélection de contrats, les termes commerciaux utilisés dans le calcul des rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales avec les conditions figurant dans les contrats d'achats et accords avec les fournisseurs ; ▪ Analyser, pour une sélection de contrats, la cohérence des volumes d'achats annuels retenus pour l'estimation des remises, rabais et ristournes de la période du 1er janvier au 31 mars 2020 avec les volumes d'achats de l'exercice précédent ; ▪ Comparer les évaluations faites lors de la clôture de l'exercice avec les éventuels rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales reçus par la société après le 31 mars 2020 et, le cas échéant, avec les contrats signés après

<p>ristournes ou de coopérations commerciales, du montant des rabais, remises et ristournes comptabilisés sur l'exercice, du décalage existant entre la période de référence mentionnée au contrat et l'exercice comptable, la correcte évaluation et comptabilisation de ces rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales constituent un point clé de l'audit.</p>	<p>cette date, afin d'apprécier la fiabilité du processus d'évaluation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des analyses de variation sur les évolutions des ristournes, notamment par rapport à l'évolution des achats correspondants.
---	---

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 24 juillet 2020 et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance

avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INNELEC MULTIMEDIA dans les statuts constitutifs de la société du 1^{er} août 1983 pour le cabinet Deloitte & Associés et par l'Assemblée Générale du 13 mai 1998 pour le cabinet Mazars.

Au 31 mars 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 36^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 22^{ème} année, dont 22 années chacun depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

6. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit *Error! Bookmark not defined.* des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 30 juillet 2020

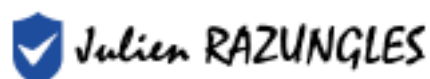
Les commissaires aux comptes

MAZARS



Guillaume DEVAUX

DELOITTE & ASSOCIES



Julien RAZUNGLES

INNELEC MULTIMEDIA

SOCIETE ANONYME

45 RUE DELIZY
CENTRE D'ACTIVITES DE L'OURCQ
93500 PANTIN

ETATS FINANCIERS AU 31/03/2020

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Brut	Amortissements et provisions	Net 31/03/2020	Net 31/03/2019	Var.	Var.%
Concessions, brevets et droits similaires	10 376 601	5 348 748	5 027 853	5 069 019	(41 166)	(1)
Fonds commercial	174 739	0	174 739	174 739	0	0
Autres immobilisations incorporelles	3 635 931	1 457 067	2 178 865	2 206 881	(30 016)	(1)
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 187 272	6 805 815	7 381 457	7 450 638	(69 181)	(1)
Installations tech., mat. et out. industriel	3 004 969	2 875 727	129 242	168 653	(39 411)	(23)
Autres immobilisations corporelles	6 430 508	5 896 282	534 227	515 980	18 246	4
Immobilisations corporelles en cours	89 795	0	89 795		89 795	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 525 272	8 772 008	753 264	684 634	68 630	10
Participations et créances rattachées	14 195 043	10 035 887	4 159 156	4 225 085	(65 929)	(2)
Autres immobilisations financières	386 529	0	386 529	382 929	3 600	1
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 581 574	10 035 887	4 545 687	4 608 016	(62 329)	(1)
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	38 294 119	25 613 710	12 680 408	12 743 289	(62 881)	(1)
Stocks matières premières	37 678	0	37 678	33 313	4 365	13
Stocks marchandises	9 081 905	406 346	8 675 559	6 538 334	2 137 225	33
TOTAL STOCKS ET EN COURS	9 119 583	406 346	8 713 237	6 571 647	2 141 590	33
Avances et acomptes versés sur commandes	2 272 307	0	2 272 307	1 554 698	717 609	46
Clients et comptes rattachés	8 291 091	327 766	7 963 324	11 766 112	(3 802 788)	(32)
Autres créances	6 297 749	0	6 297 749	8 326 732	(2 028 983)	(24)
TOTAL CREANCES	14 588 840	327 766	14 261 073	20 092 844	(5 831 771)	(29)
Valeurs mobilières de placement	353 788	148 855	204 933	361 174	(156 241)	(43)
Disponibilités	11 545 914	0	11 545 914	10 841 078	704 836	7
Charges constatées d'avance	414 691	0	414 691	206 444	208 247	101
TOTAL DISPONIBILITES ET DIVERS	12 314 393	148 855	12 165 538	11 408 694	756 844	7
TOTAL ACTIF CIRCULANT	38 295 124	882 967	37 412 157	39 627 886	(2 215 729)	6
Charges à répartir						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL GENERAL	76 589 243	26 496 678	50 092 565	52 371 176	(2 278 611)	(4)

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 31/03/2020	Net 31/03/2019	Variation	Var. %
Capital social	4 359 022	4 350 262	8 760	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 159 393	9 142 026	17 367	0
Réserve légale	435 027	253 475	181 552	72
Autres réserves	252 796	252 796	0	0
Report à nouveau	4 940 376	4 066 447	873 929	21
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(553 505)	1 609 664	(2 163 169)	(134)
CAPITAUX PROPRES	18 593 110	19 674 672	(1 081 562)	(6)
Provisions pour risques		15 000	(15 000)	(100)
Provisions pour charges	843 698	725 760	117 938	16
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	843 698	740 760	102 938	14
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	13 475 412	9 099 768	4 375 644	48
Emprunts et dettes financières divers	789 634	847 280	(57 646)	(7)
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	14 265 046	9 947 049	4 317 998	43
Avances et acomptes perçus	1 522 283	704 607	817 676	116
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 945 357	14 764 263	(3 818 906)	(26)
Dettes fiscales et sociales	1 722 246	2 767 038	(1 044 792)	(38)
Autres dettes	2 129 362	3 748 115	(1 618 753)	(43)
TOTAL DES DETTES DIVERSES	14 796 965	21 279 416	(6 482 451)	(30)
Produits constatés d'avance	71 463	24 669	46 794	190
Ecart de conversion passif	0	0	0	0
TOTAL DES DETTES	30 655 757	31 955 743	(1 299 986)	(4)
TOTAL GENERAL	50 092 565	52 371 176	(2 278 611)	(4)

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	NET AU 31/03/2020	NET AU 31/03/2019	Var.	Var. %
Ventes de marchandises	101 102 312	106 632 884	(5 530 572)	(5)
Production vendue (services)	1 087 688	1 409 973	(322 286)	(23)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	102 190 000	108 042 857	(5 852 858)	(5)
Production immobilisée	(40 822)	164 492	(205 314)	(125)
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et prov., transferts de charges	547 755	648 996	(101 241)	(16)
Autres produits	137 080	137 550	(471)	(1)
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	102 834 013	108 993 896	(6 159 884)	(6)
Achats de marchandises	88 970 877	92 472 628	(3 501 751)	(4)
Variation de stock (marchandises)	(2 156 382)	(722 404)	(1 433 978)	(199)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	125 953	107 898	18 054	17
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	(4 365)	(3 442)	(923)	(27)
Autres achats et charges externes	7 260 782	6 678 037	582 745	9
Impôts, taxes et versements assimilés	775 298	691 560	83 737	12
Salaires et traitements	4 404 688	4 216 077	188 610	4
Charges sociales	2 047 407	1 961 469	85 938	4
Dotations aux amortissements sur immobilisations	535 031	641 684	(106 654)	(17)
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	462 339	648 791	(186 452)	(29)
Dotations aux provisions pour risques et charges	117 938	60 403	57 535	95
Autres charges d'exploitation	345 885	160 716	185 168	115
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	102 885 451	106 913 420	(4 027 970)	(4)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(51 438)	2 080 475	(2 131 914)	(102)
RESULTAT FINANCIER	(391 745)	(242 256)	(149 489)	(62)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(443 184)	1 838 218	(2 281 402)	(124)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	22 751	26 258	(3 507)	(13)
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices, contributions supplémentaires	133 072	254 812	(121 740)	(48)
RESULTAT NET	(553 505)	1 609 664	(2 163 168)	(134)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice clos le 31/03/2020 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Le total du bilan avant répartition est de 50 092 565 euros et le montant du chiffre d'affaires s'élève à 102 190 000 euros.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 Juillet 2020.

1.1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le règlement ANC 2016-07.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Seules les informations significatives sont exprimées dans l'annexe.

1.2. Recours à des estimations

Pour l'établissement des états financiers, il a pu être procédé à des estimations ou à la prise en compte d'hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains postes d'actif et de passif, de produits et de charges.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de faire diverger ces estimations. Les principales estimations significatives portent notamment sur le montant des engagements au titre des indemnités de départ en retraite (cf note : 1.3.7 provision pour risque et charge), l'évaluation des titres de participation (cf note : 1.3.1 Immobilisations - § Immobilisations financières), la valorisation des actifs incorporels à long terme (cf note 1.3.1 immobilisations - § Immobilisations incorporelles), l'évaluation de certains risques qui sont provisionnés (cf note : 1.3.7 provisions pour risque et charges), ainsi que sur les RRR à obtenir et autres coopérations commerciales (cf note : 1.3.4 Avoirs à recevoir des fournisseurs) et à émettre (cf note : 1.3.9 Chiffre d'Affaires)

1.3. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.3.1. Immobilisations

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles suivantes figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Concessions, brevets, licences	L 2 ans	50,00%
Plateformes Internet	L 3 à 5 ans	33,33% à 20%

Les fonds commerciaux Ultima, Difintel et CV Distribution sont évalués à leur coût d'acquisition et ne font pas l'objet d'un amortissement. En revanche, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

Au 31 mars 2020, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur.

Concernant le portefeuille clients acquis auprès de DEG :

Suite à l'analyse effectuée par la société, la valeur d'acquisition a été inscrite en autres immobilisations incorporelles lors de l'acquisition et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans, correspondant aux observations de durée moyenne des contrats clients.

Au 31 mars 2020, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur de cet actif ni observé de variation significative de la durée moyenne des contrats clients pouvant remettre en cause la durée d'amortissement retenue.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Matériel industriel	L	4 à 10 ans	25,00% à 10%
AAI divers	L	5 à 10 ans	20,00% à 10,00%
Matériel de transport	L	5 ans	20,00%
Matériel de bureau et informatique	D	5 ans	35,00% / L 5 ans
Mobilier	L	10 ans	10,00%

Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières correspond à la valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié sur un actif de la société, un test de valeur est effectué et une dépréciation est calculée s'il y a lieu.

1.3.2. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice mais au fil du temps.

1.3.3. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement des factures est dépassée de plus de 120 jours sont imputées au compte "clients douteux" Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

1.3.4 Avoirs à recevoir des fournisseurs

Il existe de nombreux contrats d'achats et accords avec les fournisseurs prévoyant des rabais, remises et ristournes commerciales (les « RRR ») ainsi que des coopérations commerciales, ces RRR basés sur les volumes d'achats effectués auprès de ces fournisseurs ou d'autres conditions contractuelles. Les accords avec les fournisseurs sont généralement signés par année civile.

Les remises, rabais et ristournes reçus de la part de ces fournisseurs sont évalués mensuellement sur la base :

Des contrats signés avec les fournisseurs,

Des volumes d'achats effectués sur l'année civile,

Des prévisions de volume d'achat pour l'estimation des RRR pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetées et d'autres conditions contractuelles.

Certaines ristournes à obtenir des fournisseurs sont également basées sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs avec Innelec Multimédia au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

Elles sont comptabilisées en réduction du coût des achats.

1.3.5 Autocontrôle

La détention des actions propres est effectuée en vue de la régularisation des cours de bourse, ce qui justifie le classement de ces actions en valeurs mobilières de placement.

Lorsque leur valeur de marché, appréciée par rapport au cours de clôture, est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

1.3.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours du jour. Les éventuelles dettes et créances en devises figurant au bilan sont actualisées au cours de fin d'exercice.

1.3.7 Provisions pour risques et charges

La provision pour charges enregistre les engagements au titre des indemnités de départ en retraite. L'évaluation de ces engagements résulte d'un calcul actuariel.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2020 sont les suivantes :

Le taux d'actualisation retenu est de 1.90 %.

La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge.

Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20% en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.

Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, est fixé à 2,50% pour les non cadres et à 3% pour les cadres.

La convention collective applicable est la convention collective des Commerces de Gros.

Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel. Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.

L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater un engagement d'un montant de 844 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 726 K€, un complément de provision a été constaté pour un montant de 118 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas, et au mieux de ses connaissances, les risques encourus, et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

1.3.8 Crédit-bail

Il n'existe aucun contrat de crédit-bail.

1.3.9 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est appréhendé à l'expédition des produits (jeux, logiciels, consoles). Il est présenté net de ristournes clients.

Le chiffre d'affaires comprend également des coopérations commerciales facturées aux fournisseurs.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises définies contractuellement.

Il est tenu compte des avoirs à établir qui sont comptabilisés en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder.

Les règles de retour sont définies contractuellement, aucun retour n'étant accepté hors délai, sauf cas très exceptionnel. Il n'existe aucun accord de rachat des biens vendus.

1.3.10 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés intégrées sont les suivantes :

Innelec Multimédia
Innelec Technologies
Jeux Vidéo & Co

La société Xandrie est sortie du périmètre d'intégration au 1er avril 2013.

Cette convention prévoit que chaque société intégrée calcule son impôt à payer dans les conditions de droit commun et profite éventuellement de l'économie effective réalisée sur l'impôt groupe. L'exercice clos au 31 mars 2020 a permis de réaliser au niveau du groupe fiscal une économie d'impôt de 133 K€ qui a été réallouée à chaque filiale déficitaire au prorata de sa contribution à cette économie. Aucune filiale n'a été bénéficiaire et n'a reversé de supplément d'impôt.

Au 31 mars 2020, le déficit fiscal reportable est de 6 285 K€ pour le Groupe, dont 4 742 K€ pour INNELEC MULTIMEDIA. Selon les conditions définies par le Code Général des Impôts, ce déficit fiscal reportable viendra minorer la charge d'impôt future.

1.3.11 Dividende

La société a procédé au versement d'un dividende de 0,20 € par action, soit un montant de 554 K€.

1.3.12 Crédit d'impôt compétitivité et emploi

La loi de finances pour 2018 a supprimé le CICE à compter du 1^{er} janvier 2019.

1.4 Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques et leurs recharges, produits connectés et divers autres produits de loisirs). Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

1.5 Evènements significatifs de l'exercice

L'exercice 2019-2020 aura représenté un trou d'air conjoncturel, après une année 2018-2019 en croissance tant en chiffre d'affaires qu'en termes de rentabilité. Les marchés ont fortement chuté à partir du mois de novembre 2019. Nous étions en croissance jusqu'à la fin novembre 2019 et en ligne avec nos objectifs. Cependant les mouvements sociaux de décembre, le décalage de jeux attendus par les consommateurs, l'annonce prématurée du lancement des nouvelles consoles de Sony et Microsoft et enfin la crise du Covid 19 à la mi-mars ont eu un impact fort sur nos ventes et notre rentabilité sur les 4 derniers mois de l'exercice.

La mise en place notre plan stratégique, en nous concentrant sur l'univers du gaming a permis d'atténuer cette baisse en gagnant de la part de marché sur les consoles et jeux vidéo tout en accélérant la croissance des produits dérivés et de notre marque Konix, tous deux générateurs de fortes marges.

1.5.1 L'offre produit :

1.5.1.1 Développement de la marque KONIX

Sur l'offre produit Innelec a développé les ventes sur sa marque propre Konix et les licences qui lui sont attachées :

. Lancement de la Gamme FFF (Fédération Française de Football) avec une gamme de casques et une extension prévue en 2020-2021 sur une large gamme pour préparer l'Euro en 2021 et la coupe du monde en 2022.

. Confirmation de la licence Drakkar de KONIX qui confirme en 2019 sa place de première marque d'accessoires PC, en volume, vendue en France (source GSD)

. Performance de la Licence Mythics sur l'univers des accessoires pour consoles, avec notamment le casque PS400 et ses dérivés vendus à plus de 137 000 exemplaires sur l'exercice.

. Elargissement de l'offre KONIX avec le lancement du projet de la gamme Drakkar Prime, dont les ventes ont commencé sur le début de l'exercice 2019-2020.

. Les différentes actions marketing ont permis d'accroître la notoriété de la marque KONIX avec le lancement en juin 2019 de 14 équipes d'Esport regroupant au total 250 joueurs, dont l'équipe « Rebird » qui regroupe des joueurs handicapés et l'équipe « Game Her » visant à développer l'Esport au féminin.

. Extension à l'international de la marque avec le recrutement d'un commercial dédié sur l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) et dont l'objectif sera de faire des ventes directes aux grandes enseignes de la distribution sur ces territoires. Sur l'exercice 2020-2021 et les suivants, notre objectif est de couvrir l'ensemble de l'Europe avec des ventes directes ainsi que des distributeurs pour les autres clients que les grandes enseignes.

1.5.1.2 Développement de la distribution des produits dérivés.

L'entreprise a élargi considérablement ses gammes de produits pour proposer une offre complète à ses clients, avec plus de 5 000 références actives sur une vingtaine de fournisseurs. Ceci nous a permis de réaliser une très bonne performance sur l'exercice 2019-2020, avec une croissance de + 67%.

L'offre va continuer à s'étendre avec la signature de 4 nouveaux accords de distribution :

- . Contrat de distribution exclusif avec Panini sur les DROM COM.
- . Contrat de distribution exclusif avec Mumskull sur la France et DROM COM.
- . Contrat de distribution exclusif avec Jazware de la gamme Roblox sur la GSA.
- . Contrat de distribution exclusif avec Stor de leurs gammes sur la GSA

L'entreprise dispose désormais d'une gamme large complète de produits pouvant répondre aux attentes de ces clients sur l'ensemble des besoins en termes de consoles, jeux, accessoires et produits dérivés en devenant ainsi le premier intégrateur global de « l'offre Geek ».

1.5.2 Le développement des canaux de distribution

Fort de ses choix en matière d'offre, l'entreprise a décidé de cibler des canaux spécifiques de distribution pour accroître sa part de marché. En 2019-2020, sur la France métropolitaine, les principaux segments de distribution de l'offre d'Innelec furent :

- . Les enseignes de la GSA
- . Les grands comptes centralisés
- . Les enseignes du e-Commerce, qui sont en croissance.

La part prépondérante de la GSA dans la distribution d'Innelec aura un impact positif sur les ventes du premier trimestre 2020-2021. Ces enseignes étant les seules à rester ouvertes pendant le confinement ont profitées à plein de la demande des consommateurs.

1.5.3 L'offre de service :

Sur l'exercice 2019-2020 l'entreprise a mis en place les deux concepts pour animer les magasins et les rayons des détaillants et de leur permettre d'animer l'ensemble de son offre.

1.5.3.1 Les Espace Geek :

Dédiée aux magasins traditionnels membres du réseau jeux vidéo and Co, cette offre de service permet un agencement complet ou partiel (corners) du magasin en animant les espaces de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette solution s'accompagne au-delà de l'agencement de la fourniture de bannières, de totems, d'affiches, de box et de sacs pour assurer une image globale au point de vente.

1.5.3.2 La Geek Collection :

Dédiée à la grande distribution, cette offre de service permet un agencement complet du rayon en animant l'espace de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette offre s'accompagne également de la mise en place de box dédiés et d'offres spécifiques, ainsi que de relais en catalogues en fonction de la demande des enseignes.

L'ensemble de ces actions a permis à l'entreprise de réaliser son objectif d'une croissance rentable.

1.5.4 Vente du magasin Virtua de Gardanne :

Le groupe a pris la décision de se séparer de ce magasin dont la vente est intervenue en octobre 2019. Cette vente a donné lieu à la cession du fonds de commerce avec une perte valeur de 107 K€ intégrée dans les comptes de l'exercice 2019-2020.

1.5.5 La crise du Covid 19 et ses impacts :

Pour Innelec Multimédia la crise a été enregistrée sur la fin de l'exercice précédent, dont les impacts sont inclus dans les comptes 2019-2020.

Situation à fin mars 2020 :

Durant le confinement, une équipe a été mise en place pour assurer le suivi du business avec les seuls clients ouverts : Les enseignes de la GSA. Innelec Multimédia a eu recours au chômage partiel entre le 17 Mars et la fin mai 2020. Cela a concerné au plus fort de la crise, les 2/3 des équipes ne pouvant plus se rendre, ni communiquer avec leurs clients fermés.

L'impact sur le mois de mars a été particulièrement significatif car Innelec a perdu 4M€ de chiffre d'affaires en comparaison au mois de mars 2019. Cette perte de revenu a eu un impact de l'ordre de 0.7M€ sur la marge brute enregistrée sur l'exercice clos au 31/03/2020.

Durant cette période, Innelec Multimédia a mis en place les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des salariés et limiter au maximum les risques de propagation de la pandémie. Il est à noter que seulement deux collaborateurs sédentaires et donc non présents au siège de l'entreprise ont été contaminés.

Situation après le 31 mars 2020 et impact sur le T1 2020-2021 :

Durant le confinement, tous les clients à l'exception de Cora, Casino et Leclerc avaient cessé leur activité en France métropolitaine et les liaisons sur les DROM COM étaient suspendues. Ces territoires représentent à eux seuls plus du tiers du chiffre d'affaires d'Innelec.

Le Chiffre d'affaires de ces trois enseignes sur la période a progressé de plus de 3.5M€.

Les autres clients étaient fermés sur le mois d'avril et jusqu'à la mi-mai et Innelec n'a pas pu également livrer ses clients des DROM COM. Cependant la croissance de la GSA a permis de compenser plus que largement la perte sur les autres clients.

Au fur et à mesure de la montée en puissance des ventes de la GSA, Innelec a fait revenir une partie des effectifs de l'entreprises, dont l'activité n'était pas impactée chez leurs clients. Au 1er juin 2020, Innelec Multimédia avait mis fin au chômage partiel pour ses salariés concernés.

Compte-tenu de la baisse notoire de l'activité Innelec Multimédia a réduit ses coûts de fonctionnement pendant la période concernée :

- . Recours au chômage partiel pour une partie des salariés, empêchés de travailler.
- . Baisse des coûts de transports et voyages.
- . Arrêt des dépenses marketing et publicité.
- . Annulation des déplacements en Chine et aux salons professionnels.

Impact sur la Trésorerie :

Le cash disponible au 30 juin 2020 était supérieur à 22 M€, ce qui constitue un niveau historiquement haut.

Innelec Multimédia a encaissé le cash chez ses clients et réduit les stocks grâce à la forte demande du trimestre et à la réouverture en juin 2020 des clients fermés qui avaient besoin de faire des réassorts de leur propres stocks. Il faut aussi noter que l'ensemble du portefeuille client étant assuré par Euler Hermès, le risque d'impayé est limité.

Pour permettre une situation favorable en termes de trésorerie, Innelec Multimédia a eu recours à un PGE à hauteur de 12M€ auprès de 4 groupes bancaires. Ce PGE vise uniquement à donner une flexibilité de trésorerie pendant la période de forte activité, même en cas de baisse important des encours des assureurs crédits chez les fournisseurs.

Innelec se trouve dans une situation favorable pour aborder la période de Septembre à Décembre 2020, qui concentre la majeure partie du chiffre d'affaires et qui sera riche en sorties de jeux et de nouvelles consoles annoncées par Sony et Microsoft.

Incidence de la pandémie à moyen terme :

Même s'il est difficile de prévoir l'évolution de la pandémie et de ses conséquences, il est possible de confirmer les points suivants :

- . Maintien du lancement des nouvelles consoles de Sony et Microsoft en fin d'année 2020.
- . Maintien des lancements des jeux annoncés avec quelques décalages, mais restant toujours programmés sur l'exercice 2020-2021.
- . Forte appétence des consommateurs pour les produits d'Innelec Multimédia, qui restent des moyens d'évasion peu onéreux en une période de restriction des voyages et des contacts extérieurs. Le confinement et la période qui s'en suit a largement profité aux produits dont la caractéristique est de pouvoir élargir la communication virtuelle, tout en se distrayant en ligne avec ses amis.

1.6 Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 mars 2020.

Néanmoins, en l'absence de visibilité sur l'évolution de l'évènement COVID 19 et de ses conséquences sur l'évolution de son chiffre d'affaires et de l'évolution du crédit client et du crédit fournisseur, la société a pu bénéficier de la mise en place du chômage partiel, des reports d'échéances fiscales et sociales ainsi que de l'accès à un financement bancaire courte terme garanti par l'Etat.

Un projet de cession de la totalité des titres FOCUS HOME INTERACTIVE détenus par INNELEC MULTIMEDIA a été annoncé par communiqué de presse le 10 Juillet 2020. Le prix de cession serait de 40 euros par action, pour un total de 6,58 M€.

1. Autres immobilisations corporelles

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	NET au 31/3/2020	NET au 31/3/2019
Installations générales, agencements	3 772 528	3 340 521	432 007	402 879
Matériel de transport	82 316	75 642	6 674	19 427
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 575 665	2 480 118	95 547	93 676
TOTAL	6 430 509	5 896 281	534 225	515 981

2. Participations et créances rattachées

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/3/2020	NET au 31/3/2019
Participations (*)	13 263 904	10 035 887	3 228 017	3 079 412
Créances rattachées à des participations (*)	931 140	0	931 140	1 145 673
TOTAL	14 195 044	10 035 887	4 159 157	4 225 085

(*) cf détail provisions note 14.

3. Autres immobilisations financières

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/3/2020	NET au 31/3/2019
Autres titres immobilisés	228	0	228	228
Prêts	73 750	0	73 750	73 750
Dépôts et cautionnements versés	312 552	0	312 552	308 951
TOTAL	386 530	0	386 530	382 929

4. Etat de l'actif immobilisé brut

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires (1)	10 290 392	86 209	0	10 376 601
Fonds de commerce (2)	174 738	0	0	174 738
Autres immobilisations incorporelles (3)	3 333 177	0	0	3 333 177
Immobilisations incorporelles en cours	164 492	138 262	0	302 754
Installations techniques, matériel et outillage	2 957 476	47 492	0	3 004 969
Installations générales, agencements	3 645 310	127 218	0	3 772 528
Matériels de transport	82 316	0	0	82 316
Matériels de bureau, informatique, mobilier	2 535 470	46 462	6 268	2 575 664
Immobilisations corporelles en cours	0	89 795	0	89 795
Participations et créances rattachées	14 150 611	258 965	214 533	14 195 043
Autres titres immobilisés	228	0	0	228
Prêts	73 750	0	0	73 750
Dépôts et cautionnements versés	308 951	3 600	0	312 551
TOTAL	37 716 916	798 003	220 801	38 294 113

(1) Dont plate-formes Internet pour 2 633 K€

(2) Dont fonds Ultima 108 K€, fonds Difintel 21 K€, fonds CV Distribution 46 K€

(3) Dont portefeuille clients acquis auprès de DEG 3 325 K€

5. Etat des amortissements

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	5 221 373	127 375	0	5 348 748
Autres immobilisations incorporelles	1 283 166	166 278	0	1 449 444
Sous-total immobilisations incorporelles	6 504 539	293 653	0	6 798 192
Installations techniques, matériel et outillage	2 788 823	86 903	0	2 875 726
Installations générales, agencements	3 242 431	98 089	0	3 340 520
Matériels de transport	62 889	12 753	0	75 642
Matériels de bureau, informatique, mobilier	2 441 795	43 632	5 309	2 480 118
Sous-total immobilisations corporelles	8 535 939	241 377	5 309	8 772 008
TOTAL	15 040 479	535 030	5 309	15 570 200

RUBRIQUES	Dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
Concessions, brevets et droits similaires	127 375	127 375		
Autres immobilisations incorporelles	166 278	166 278		
Sous-total immobilisations incorporelles	293 653	293 653		
Installations techniques, matériel et outillage	86 903	86 903		
Installations générales, agencements	98 089	98 089		
Matériels de transport	12 753	12 753		
Matériels de bureau, informatique, mobilier	43 065	43 065		
Sous-total immobilisations corporelles	241 377	241 377		
TOTAL	535 030	535 030		

6. Avances et acomptes versés

Il s'agit des avances sur commandes faites aux fournisseurs.

7. Créances clients et comptes rattachés

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/3/2020	NET au 31/3/2019
Créances clients	7 722 862	327 766	7 395 096	10 799 976
Clients effets à recevoir	42	0	42	442 023
Clients douteux	418 476	0	418 476	353 506
Clients facture à établir	149 710	0	149 710	170 605
TOTAL	8 291 090	327 766	7 963 324	11 766 112

8. Autres créances

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/3/2020	NET au 31/3/2019
Avances fournisseurs frais généraux	17 694	0	17 694	46 341
Fournisseurs RRR à obtenir	255 918	0	255 918	324 187
Fournisseurs avoirs à recevoir	2 282 411	0	2 282 411	5 680 874
Personnels et comptes rattachés	21 801	0	21 801	20 900
Organismes sociaux	20 275	0	20 275	29 149
Impôt société	245 281	0	245 281	0
Taxe sur la valeur ajoutée	3 353 204	0	3 353 204	950 025
Autres impôts et taxes	41 654	0	41 654	209 913
Débiteurs divers	3 025	0	3 025	58 393
Groupe Konix	7 756	0	7 756	6 943
Compte Courant Xandrie	0	0	0	1 000 000
Compte Courant SCI Innobat	48 727	0	48 727	0
TOTAL	6 297 746	0	6 297 746	8 326 732

9. Etat des échéances des créances

AU 31 MARS 2020	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	931 140	372 068	559 072
Prêts	73 750		73 750
Dépôts et cautionnements	312 551		312 551
Créances de l'Actif immobilisé	1 317 441	372 068	945 373
Clients douteux	418 475	418 475	
Autres créances clients	7 872 614	7 872 614	
Personnels et comptes rattachés	42 076	42 076	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	245 281	245 281	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 353 207	3 353 207	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	41 654	41 654	
Débiteurs divers	0	0	
Groupe Konix	7 756	7 756	
Compte courant Xandrie	0	0	
Compte Courant SCI Innobat	48 727	48 727	
Créances de l'actif circulant	12 029 790	12 029 790	
Charges constatées d'avance	414 691	414 691	
Total des créances	13 761 922	12 816 548	945 373

10. Produits à recevoir

RUBRIQUES	31/03/2020	31/03/2019
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	10 096	6 698
Total créances rattachées à participations	10 096	6 698
Clients factures à établir	149 710	170 605
Total Créances clients et comptes rattachés	149 710	170 605
Fournisseurs RRR à obtenir	255 918	324 187
Fournisseurs avoirs à recevoir	2 282 410	5 680 874
Etat produits à recevoir	0	189 120
Divers produits à recevoir	0	0
Total autres créances	2 538 328	6 194 181
Intérêts courus à recevoir	6 671	6 671
TOTAL	2 704 805	6 378 155

11. Actions propres

RUBRIQUES	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	72 380	107 509	107 982	71 907

RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Actions propres	374 347	517 955	538 511	353 791
Provision des actions propres	13 170	148 855	13 170	148 856
Valeur nette	361 176			204 935

(*) Valeur comptable moyenne du titre 4.92 €. Cours de clôture 2.85 €

12. Charges constatées d'avance

RUBRIQUES	31/03/2020	31/03/2019
Charges constatées d'avance (d'exploitation)	414 691	206 442
Charges constatées d'avance (achats marchandises)	0	0
TOTAL	414 691	206 442

13. Composition du capital social et variation des capitaux propres

TITRES	valeur nominale	Au début de l'exercice	Crées dans l'exercice	Remboursées dans l'exercice	En fin d'exercice
Actions	1,53 euros	2 843 308	5 726	0	2 849 034
TOTAL		2 843 308	5 726	0	2 849 034

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Résultat	Total
Au 31/03/2019	4 350 262	9 142 026	4 572 719	1 609 664	19 674 673
Affectation en réserves			1 609 664	- 1 609 664	0
Distribution de dividendes		23 247	- 554 185		-530 938
Résultat de l'exercice				- 553 504	- 553 504
Augmentation de capital	8 760	(5 880)			2 880
Au 31/03/2020	4 359 022	9 159 393	5 628 199	-553 504	18 593 110

Actions gratuites du Conseil d'administration	Date	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions Acquisés	Date d'attribution	Période de conservation
	06/12/2017	6 000	6 000	06/12/2018	06/12/2019
	12/12/2018	11 750	11 750	12/12/2019	12/12/2020
	18/12/2019	5 875		18/09/2020	18/09/2021
	11/12/2019	12 500		11/12/2020	11/12/2021
	29/01/2020	14 000		29/01/2021	29/01/2022
Au 31/03/2020		50 125	17 750		

14. Provisions inscrites au bilan

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin de l'exercice
Provisions pour litiges	15 000	0	15 000	0
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	725 760	117 938	0	843 698
Provisions pour risques et charges				
Total provisions pour risques et charges	740 760	117 938	15 000	843 698
Immobilisations incorporelles	7 622	0	0	7 622
Titres de participation et créances rattachées	9 925 525	110 362	0	10 035 887
Stocks et en-cours	386 988	406 346	386 988	406 346
Comptes clients	305 916	55 993	34 143	327 766
Actions propres	13 170	148 855	13 170	148 855
Total provisions pour dépréciation	10 639 221	721 556	434 301	10 926 476
TOTAL GENERAL	11 379 981	839 494	449 301	11 770 174

Dont dotations et reprises :	Exploitation	729 132	434 301
	Financières	110 362	0
	Exceptionnelles		15 000

PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Participation Innelec Technologies	329 150	2 681	0	331 831
Participation Difintel Espagne	10 000	0	0	10 000
Participation Xandrie	0	0	0	0
Participation Jeux Video & Co	9 586 375	107 681	0	9 694 056
TOTAL provisions titres de participation	9 925 525	110 362	0	10 035 887
Créance rattachée participations	0	0	0	0
TOTAL provisions créances rattachées	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	9 925 525	110 362	0	10 035 887

15. Etat des échéances des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des états de crédit à un an maximum	12 360 123	12 360 123		
Emprunts et dettes auprès des états de crédit à + de un an	1 115 288	624 327	490 961	
Emprunts et dettes financières divers	134 716	50 000	84 716	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 945 356	10 945 356		
Personnels et comptes rattachés	514 621	514 621		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	398 961	398 961		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	455 492	455 492		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	353 170	353 170		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe	654 917	654 917		
Autres dettes	2 129 361	2 129 361		
Produits constatés d'avance	71 462	71 462		
TOTAUX	29 133 467	28 557 790	575 677	

Dont emprunts souscrits en cours d'exercice 2 181 955

Dont emprunts remboursés en cours d'exercice 694 245

Dont emprunts concernés par des clauses contractuelles d'exigibilité (covenants) : NEANT

Etablissements prêteurs	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Date d'émission	Date d'échéance	Montant emprunté	Capital restant dû
CIC	0.40%	0.55%	08/02/2019	31/01/2022	200 000	133 599
BECEM	0.44%	0.52%	05/02/2020	05/11/2022	150 000	137 576
BNP PARIBAS	1.36%	1.49%	18/04/2017	18/04/2017	250 000	7 082
BANQUE POPULAIRE	1.05%	1.29%	10/03/2020	10/02/2023	200 000	194 529
LCL	1.05%	1.10%	31/01/2020	30/01/2023	200 000	200 000
BPI	3.33%	4.40%	20/06/2014	30/06/2021	1 475 000	442 500
TOTAL					2 475 000	1 115 286

16. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

RUBRIQUES	31/03/2020	31/03/2019
Fournisseurs	9 208 676	12 885 663
Fournisseurs effets à payer	0	0
Fournisseurs factures non parvenues	1 736 679	1 878 600
TOTAL	10 945 356	14 764 263

17. Autres dettes

RUBRIQUES	31/03/2020	31/03/2019
Clients RRR à accorder	204 540	488 034
Clients avoirs à établir	1 803 868	3 160 555
Divers	953	2 034
Divers charges à payer	120 000	97 492
TOTAL	2 129 361	3 748 115

18. Charges à payer

RUBRIQUES	Au 31/03/2020	Au 31/03/2019
Intérêts courus à payer	35 472	16 643
Total emprunts et dettes auprès établissement crédit	35 472	16 643
Fournisseurs factures non parvenues	1 736 679	1 878 600
Total fournisseurs et comptes rattachés	1 736 679	1 878 600
Dette provisionnée pour congés à payer	388 497	354 925
Dette provisionnée participation salariés	0	0
Dette provisionnée salaires et primes à payer	88 721	211 637
Charges sociales sur congés à payer	163 169	149 068
Autres charges sociales à payer	43 008	91 818
Charges fiscales sur congés à payer	10 606	9 689
Autres charges fiscales à payer	271 210	290 267
Taxe d'apprentissage à payer	4 630	6 537
Effort construction à payer	24 153	21 928
Formation continue à payer	14 242	0
Total dettes fiscales et sociales	1 008 236	1 135 869
Clients rrr à accorder	204 540	488 034
Clients avoirs à établir	1 803 868	3 160 554
Divers charges à payer	120 000	97 491
Divers	0	0
Total autres dettes	2 128 408	3 746 079
TOTAL GENERAL	4 908 795	6 771 191

19. Chiffre d'affaires

RUBRIQUES	Au 31/03/2020	Au 31/03/2019
Ventes de marchandises	63 932 800	64 916 882
Prestations de services	269 827	369 353
TOTAL France	64 202 627	65 286 235
Ventes de marchandises	37 169 511	41 716 002
Prestations de services	817 861	1 040 620
TOTAL Etranger	37 987 372	42 756 622
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	102 189 999	108 042 857

20. Reprises amortissements et provisions, transferts de charges d'exploitation

RUBRIQUES	Au 31/03/2020	Au 31/03/2019
Reprise sur provisions pour risques et charges	0	0
Reprise sur provisions pour dépréciation stocks	386 988	523 288
Reprise sur provisions dépréciation créances	34 143	36 767
Transfert de charges diverses	60 526	62 718
Transfert de charges actions Gratuites	0	0
Transfert de charges indemnité assurance	0	0
Transfert de charges remboursements assurance-crédit	66 097	26 223
TOTAL	547 754	648 996

21. Autres achats et charges externes

RUBRIQUES	Au 31/03/2020	Au 31/03/2019
Electricité, Fournitures administratives et divers	289 582	283 674
Sous-traitance générale	455 915	0
Locations immobilières	708 553	697 251
Locations diverses et charges locatives	394 464	650 709
Entretien et maintenance	311 498	359 200
Assurances	553 259	504 462
Documentation et services extérieurs divers	35 550	31 992
Intérim et personnel extérieur	806 607	460 784
Honoraires et commissions	616 100	690 909
Publicité, mailing, catalogues et imprimés	300 131	303 706
Frais de transport, déplacements, missions, réceptions	2 430 627	2 261 484
Frais postaux et de télécommunications	110 412	130 298
Services bancaires	154 761	181 724
Cotations et frais de recrutement	93 316	121 937
TOTAL	7 260 775	6 678 130

22. Effectif moyen

RUBRIQUES	Au 31/03/2020	Au 31/03/2019
Cadres	30	28
Agents de maîtrise et techniciens	23	21
Employés	34	28
Personnel extérieur	14	9
TOTAL	101	86

Les rémunérations directes et indirectes versées aux mandataires sociaux se sont élevées à 459 k€.

23. Résultat financier

RUBRIQUES	Au 31/03/20	Au 31/03/19
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations	112 367	99 696
Revenus des valeurs mobilières	3	1 343
Revenus des autres créances	0	216 593
Escomptes obtenus	16 667	23 890
Autres produits financiers	14 838	0
Reprise provision risques et charges	6 800	15 954
Repr. provision dépréciation éléments financiers	0	0
Repr. provision dépréciation actions propres	0	0
Transferts de charges d'intérêts	16 594	25 444
Gains de change	13 330	16 986
Produits de cessions des valeurs mobilières	0	0
TOTAL PRODUITS	180 599	399 907

CHARGES FINANCIERES		
Dotation provisions risques et charges	142 485	13 170
Dot.provisions dépréciation éléments financiers	110 362	256 204
Dot.provisions dépréciation actions propres	0	0
Intérêts emprunts, escomptes	309 984	339 521
Pertes de change	9 513	33 269
TOTAL CHARGES	572 344	642 164

RESULTAT FINANCIER	(391 745)	(242 257)
---------------------------	------------------	------------------

24. Résultat exceptionnel

RUBRIQUES	Au 31/03/20	Au 31/03/19
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels divers (*)	549 153	264 836
Produits cessions immobilisations	8 570	240
Boni cession actions propres	0	0
Reprises provisions et transferts de charges	15 000	0
TOTAL PRODUITS	572 723	265 076

RUBRIQUES	Au 31/03/20	Au 31/03/19
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Pénalités, amendes, dons	2 290	2 614
Rappels d'impôts	0	61 951
Charges exceptionnelles diverses	520 987	134 506
Valeur comptable immobilisations cédées	59	1 700
Mali cession actions propres	26 636	23 047
Dotations amortissements et provisions	0	15 000
TOTAL CHARGES	549 972	238 818

RESULTAT EXCEPTIONNEL	22 751	26 258
------------------------------	---------------	---------------

(*) Dont clients créditeurs non reconnus par les contreparties pour 127 K€.

25. Participation des salariés

-Elle a été calculée selon les accords de droit commun. Aucune autre forme d'intéressement n'existe dans la société.

26. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été acquitté au taux de droit commun

RUBRIQUES	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	(443 183)	133 072
Résultat exceptionnel (hors participation)	22 750	0
Résultat comptable (hors participation)	(464 933)	133 072

27. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Base	Impôt correspondant
ACCROISSEMENTS		
Ecart de conversion actif	0	0
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	0	0

ALLEGEMENTS		
Participation des salariés	0	0
ORGANIC	12 799	3 584
Ecart de conversion passif	0	0
Provision effort construction	4 630	1 296
TOTAL DES ALLEGEMENTS	17 429	4 880

28. Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Au 31/03/20	Au 31/03/19
Effets escomptés non échus	277 642	6 132
Avals, cautions et garanties	0	0
TOTAL	277 641	6 132

Au 31 mars 2020, aucun emprunt n'était soumis à des clauses de covenants.

29. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations	11 321 386	1 942 517
Créances rattachées à participations	485 321	445 819
Total Immobilisations	11 806 707	2 388 336
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	798 466	0
Autres créances	0	0
Total Créances	798 466	0
Dettes		
Emprunts et dettes financières divers	654 917	84 716
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Total Dettes	654 917	84 716

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Chiffre d'affaires		
Ventes de marchandises	628 571	0
Prestations de services	0	155 965
Total chiffre d'affaires	628 571	155 965
Produits d'exploitation		
Redevances (Ultima, Virtua, Je Console, Difintel)	14 483	0
Transfert de charge d'assurance	0	0
Total produits divers gestion	14 483	0
Produits financiers		
Intérêts des créances rattachées à participation	3 398	108 969
Transfert de charges d'intérêts	0	16 593
Total produits financiers	3 398	125 562
Achat de marchandises	0	561 369
	0	561 369
Autres achats et charges externes		
Personnel prêté Jeux Vidéo & Co	0	0
Prestations de services MDA	0	0
Charge d'assurance	0	7 965
Total autres achats et charges externes	0	7 965
Charges diverses de gestion courante		
Redevances licences de marques	0	0
Total charges diverses gestion	0	0
Charges financières		
Intérêts des dettes rattachées à participation	4 000	20 888
Total charges financières	4 000	20 888

Les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales du marché.

30. Tableau des filiales et participations (en keuros)

Filiales et Participations (en K€)	Capital	Réserves en report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Brut	Valeur comptable des titres détenus non réévalués NET	Prêt et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous											
1- Filiales (+ 50% du capital détenu)											
JEUX VIDEO AND CO SAS AU CAPITAL 629 920 EUROS 45, RUE DELIZY 93500 PANTIN	630	-261	100,00	9 986	292	453	0	1613	-340	0	0
INNELEC TECHNOLOGIES SAS AU CAPITAL DE 728 812 45, RUE DELIZY 93500 PANTIN	729	-129	99,99	1 321	989				-203		
KONIX INTERACTIVE LIMITED AU CAPITAL DE 10 000 HKD Rooms 1104-04, 38 Gloucester Road, HONG KONG	1	0	100,00	1	1	1	0	0	0	0	0
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE SARL AU CAPITAL DE 10 000 DHS 7 RESIDENCE RAMI RUE SEBTA CASABLANCA MAARIF 20100 MAROC	1	1	100,00	1	1	23	0	0	-5	0	0
2- Participations (10 à 50 % du capital détenu)											
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
1- Filiales non reprises en A											
a. Filiales françaises											
b. Filiales étrangères											
2- Participations non reprises en § A											
a. Dans les sociétés françaises											
FOCUS AU CAPITAL DE 6 300 464 EUROS 11, RUE CAMBRAI 75019 PARIS	6 368	-	3.10	1 608	1 608	0	0	142 800	13 000	109	Informations basées sur le communiqué de presse du 25 Juin 2020.
XANDRIE SAS AU CAPITAL DE 14 202 845 EUROS 45, RUE DELIZY 93500 PANTIN	17 753		1.18	335	335	443		17 384	(4 573)	0	
b. Dans les sociétés étrangères											

31. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes d'Innelec Multimedia s'élèvent à 173 K€ au total.

	INNELEC MULTIMEDIA
DELOITTE	
Honoraires liés à la certification des comptes	128 833
MAZARS	
Honoraires liés à la certification des comptes	43 867
Honoraires liés à d'autres services	-
Total	172 700

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93692 Pantin Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2020

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93692 Pantin Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2020

A l'Assemblée Générale de la société INNELEC MULTIMEDIA,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des

opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.3.17 « *Contrats de location* » et « 3.28 *Engagements Hors bilan* » section « *Contrats de locations (IFRS 16)* » de l'annexe qui exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux contrats de location.

4. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation et comptabilisation des remises, rabais, ristournes et autres coopérations commerciales fournisseurs

Note 2.3 « *Principes comptables et méthodes d'évaluation* », section 2.3.7 « *Avoirs à recevoir des fournisseurs* ».

Risque identifié	Travaux d'audit réalisés
<p>Innelec Multimédia est un distributeur spécialisé, notamment de consoles, jeux et accessoires pour consoles, logiciels de loisirs et professionnels. De par son activité, le groupe a conclu un nombre important de contrats d'achats avec des fournisseurs, dont beaucoup prévoient des rabais, remises et ristournes commerciaux et des coopérations commerciales, essentiellement basés sur les volumes achetés par le groupe. Ces contrats sont majoritairement signés pour des périodes couvrant l'année civile.</p> <p>Les rabais, remises et ristournes et coopérations commerciales reçus ou à recevoir sont comptabilisés en réduction du coût des achats. Pour les contrats concernés, ils sont estimés mensuellement sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des conditions prévues aux contrats et des volumes d'achats effectués pour la période du 1er avril au 31 décembre 2019, et ▪ Des conditions, négociées ou encore en cours de négociation à la date d'arrêté des comptes, pour l'année 	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne et des contrôles clés mis en place par le groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales et testé leur efficacité sur un échantillon de contrats.</p> <p>Nos procédures d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapprocher, pour une sélection de contrats, les termes commerciaux utilisés dans le calcul des rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales avec les conditions figurant dans les contrats d'achats et accords avec les fournisseurs ; ▪ Analyser, pour une sélection de contrats, la cohérence des volumes d'achats annuels retenus pour l'estimation des remises, rabais et ristournes de la période du 1er janvier au 31 mars 2020 avec les volumes d'achats de l'exercice précédent ;

<p>2020 et des prévisions d'achats pour la période du 1er janvier au 31 mars.</p> <p>Compte tenu du nombre important de contrats, du volume des achats bénéficiant de rabais, remises et ristournes ou de coopérations commerciales, du montant des rabais, remises et ristournes comptabilisés sur l'exercice, du décalage existant entre la période de référence mentionnée au contrat et l'exercice comptable, la correcte évaluation et comptabilisation de ces rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales constituent un point clé de l'audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comparer les évaluations faites lors de la clôture de l'exercice avec les éventuels rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales reçus par la société après le 31 mars 2020 et, le cas échéant, avec les contrats signés après cette date, afin d'apprécier la fiabilité du processus d'évaluation ; ▪ Réaliser des analyses de variation sur les évolutions des ristournes, notamment par rapport à l'évolution des achats correspondants.
---	--

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 24 juillet 2020. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

6. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INNELEC MULTIMEDIA dans les statuts constitutifs de la société du 1^{er} août 1983 pour le cabinet Deloitte & Associés et par l'Assemblée Générale du 13 mai 1998 pour le cabinet Mazars.

Au 31 mars 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 37^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 22^{ème} année, dont 22 années chacun depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

7. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

8. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 30 juillet 2020

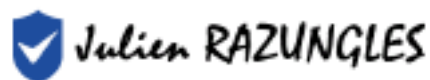
Les commissaires aux comptes

MAZARS



Guillaume DEVAUX

DELOITTE & ASSOCIES



Julien RAZUNGLES

GROUPE
INNELEC MULTIMEDIA

*CENTRE D'ACTIVITE DE L'OURCQ
45 RUE DELIZY
93692 PANTIN CEDEX*

COMPTES CONSOLIDES

ANNUELS

AU

31 MARS 2020

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE (En IFRS)

2019/2020

BILAN CONSOLIDE

Actif

<i>En K€</i>	notes	mars-20	mars-19
Goodwill	3.1	980	1 007
Immobilisations incorporelles	3.2	5 417	5 478
Immobilisations corporelles (1)	3.3	1 185	703
Actifs financiers non courants	3.4	4 845	5 887
Actifs d'impôts différés	3.5	416	351
Actifs non courants		12 843	13 427
Stocks	3.6	8 875	6 786
Clients (2)	3.7	8 238	11 641
Autres créances	3.8	9 012	10 153
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.9	11 686	10 984
Actifs courants		37 811	39 565
TOTAL ACTIFS		50 654	52 991

Passif

<i>En K€</i>	notes	mars-20	mars-19
Capital	3.10	4 359	4 350
Réserves liées au capital	3.10	14 534	13 462
Réserves consolidées	3.10	-8	856
Résultat consolidé groupe	3.10	-707	1 557
Actions propres	3.10	-354	-374
Capitaux Propres Consolidés		17 824	19 851
Dont Intérêts Minoritaires	3.11	0	0
Provisions à long terme	3.12	844	741
Passifs financiers non courants (4)	3.13	1 131	840
Autres dettes non courantes	3.4	0	0
Passif d'impôts différés	3.5	222	247
Passifs non courants		2 196	1 828
Provisions à court terme	3.12	0	0
Dettes fournisseurs	3.14	11 121	14 939
Passifs financiers courants (3)	3.13	14 003	9 070
Autres dettes courantes	3.14	5 510	7 303
Passifs courants		30 634	31 312
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		50 654	52 991

Impacts IFRS 16 en K€

(1) Dont VNC des immobilisations retraitées	430
(2) Dont créance liée à la sous-location Qobuz	795
(3) Dont emprunts échéance < 1 an	738
(4) Dont emprunts échéance > 1 an	505

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

pour les exercices clos aux 31 mars 2020 et 2019

En K€	notes	mars-20	mars-19
Chiffre d'affaires, hors taxes	3.15	102 293	108 153
Autres produits de l'activité	3.16	592	434
Produit des activités ordinaires		102 885	108 587
Prix de revient des ventes		-86 865	-91 529
Marge brute		16 020	17 057
Charges externes	3.17	-6 897	-7 300
Impôts et taxes		-815	-695
Frais de personnel	3.18	-6 757	-6 522
Dotations et reprises aux amortissements	3.20	-1 194	-657
Dotations et reprises de provisions	3.20	-130	-161
Résultat opérationnel courant (1)		227	1 722
% du CA HT		0,22%	1,59%
Autres produits et charges opérationnels	3.19	-629	0
Résultat sur cession de participations consolidées			
Résultat sur cession de participations non consolidées		0	-2
Résultat opérationnel non courant		-629	-2
Produits financiers	3.21	200	374
Charges financières (2)	3.21	-562	-334
Résultat avant impôt		-764	1 760
% du CA HT		-0,75%	1,63%
Impôt sur les bénéfices	3.22	56	-203
Résultat des sociétés intégrées		-707	1 557
Quote part dans le résultat des sociétés M.E.E.		0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		-707	1 557
% du CA HT		-0,69%	1,44%
Dont, part des intérêts minoritaires		0	0
Dont, part du Groupe		-707	1 557
Dont, résultat des sociétés en vue d'être cédés		0	0

(1) Dont impact ifrs 16 en K€ (produit)

2

(2) Dont impact ifrs 16 en K€ (charge)

- 19

Par action en euros	notes	mars-20	mars-19
Résultat de base, part du Groupe	3.25	-0.25	0,56
Résultat dilué, part du groupe	3.25	-0.25	0,56

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos aux 31 mars 2020 et 2019

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En K€	31/03/2020	31/03/2019
Résultat net de l'exercice	-707	1 557
Ecart de conversion		
Ecart actuariels		4
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-848	-2 185
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie		
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres		
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt		
Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts	-1 556	-625
dont, part du Groupe	-1 556	-625
dont, part des minoritaires		

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 31/03/2020

Flux de trésorerie liés à l'activité (en K€)	31/03/2020	31/03/2019
Résultat net des sociétés intégrées	-707	1 557
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)	1 512	733
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	-27	-16
+ Variation des impôts différés	-56	54
+ Vnc des actifs cédés	40	2
- produits de cessions d'éléments d'actif cédés	-80	0
+ Amortissement écarts d'acquisition	0	0
+ Elimination quote part société mise en équivalence	0	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	681	2 328
Dividendes recus des sociétés mise en équivalence		
Stock	-2 088	-801
Clients	3 402	387
Autres créances	1 170	-368
Dettes fournisseurs	-3 818	-105
Dettes fiscales et sociales	-1 052	1 192
Autres dettes	-736	-578
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-3 123	-274
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 442	2 055
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisition d'immobilisations	-1 874	-349
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	80	0
+ Dettes sur immobilisations	0	0
- incidence des variations de périmètres	0	0
- Variation des créances financières	223	322
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 571	-26
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-554	-551
Augmentation de capital en numéraire levée d'option	26	46
+ Souscription d'emprunts	4 199	452
- Remboursements d'emprunts	-1 643	-1 105
+ Cession acquisition nette actions propres	21	17
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 049	-1 141
Variation de trésorerie	-1 964	887
Trésorerie d'ouverture nette(2)	2 670	1 783
Trésorerie de clôture nette (2)	706	2 670
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) détail variation de la trésorerie nette par rapport au 31/03/2020 ci-dessous		
	31/03/2020	31/03/2019
Disponibilités	11 686	10 984
Concours bancaires	-10 671	-7 835
Effets escomptés non échus	-309	-480
Trésorerie nette	706	2 670

Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres (en K€)	capital social	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conver- sion	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux Propres
Capitaux propres au 31 mars 2018	4 326	9 120	5 291		1	2 157	0	20 895
Affectation en réserves			2 157		-2 157	0		0
Distribution de dividendes			-551			-551		-551
Résultat de l'exercice					1 557	1 557		1 557
Augmentation de capital	24	22				46		46
Ecart de Conversion						0		0
Actions propres						0		0
Autres mouvements (2)			-2 095			-2 095		-2 095
Capitaux propres au 31 mars 2019	4 350	9 142	4 802		1	1 557	0	19 852
Affectation en réserves			1 557		-1 557	0		0
Distribution de dividendes			-554			-554		-554
Résultat de l'exercice					-707	-707		-707
Augmentation de capital	9	17				26		26
Ecart de Conversion						0		0
Actions propres						0		0
Autres mouvements (2)			-791			-791		-791
Capitaux propres au 31 mars 2020	4 359	9 159	5 013		1	-707	0	17 825

(1) Primes d'émissions, prime d'apport, prime de fusions, réserves légales

(2) Dont Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente nette des impôts différés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec Multimédia SA et de ses filiales (Le Groupe) sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 mars 2020.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2020.

Au 31 mars 2020, le groupe applique les nouvelles normes d'application obligatoire (en particulier IFRS 9 et IFRS 16).

1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2020 porte sur 5 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2020 est la suivante :

Entreprises	Sièges	N° Siret	Contrôle	Méthode*
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100%	IG
JEUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,99%	IG
KONIX INTERACTIVE LTD	Rooms 1104-04, 38 Gloucester Road, Hong Kong	HK 20217	100%	IG
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	7, Rue Sebta Maarif-Casablanca	299577	100%	IG

* IG = Intégration globale

Innelec n'a pas de participation dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

En mai 2013, la société Innelec Multimedia a créé la société Konix Interactive Limited dont elle détient le contrôle.

Le 20 janvier 2014, la société Innelec Multimedia a créé la société Multimédia Distribution Afrique dont elle détient le contrôle.

Au 31/10/2017, la société Innelec Services a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la société mère Innelec Multimedia. Le mali technique de 1 851 K€ constaté en marques dans les comptes sociaux de la société mère a été annulé en consolidation afin de neutraliser cette opération de restructuration interne au groupe.

2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leurs comptes annuels au 31 mars 2020.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers établis en devises : les comptes de la filiale Konix Interactive Limited étant établis en Hong Kong Dollars et ceux de Multimedia Distribution Afrique en Dirhams Marocains, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- au cours de clôture pour les postes de bilan
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves de conversion.

Compte-tenu de la performance opérationnelle du groupe et des perspectives d'activité, le principe de la continuité d'exploitation est maintenu (Cf. note 2.4.5 Covid 19)

2.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (Cf. note 2.3.11 Provisions pour risques et charges)
- La valorisation des actifs incorporels à long terme et goodwill (Cf. note 2.3.3 Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles)
- Le montant des engagements de retraites (Cf. note 2.3.11 Provisions pour risques et charges)
- Les impôts différés (Cf. note 2.3.16 Impôts sur les bénéfiques)
- Les avoirs à obtenir des fournisseurs au titre des rabais, remises, ristournes et autres coopérations commerciales (Cf. note 2.3.7 Avoirs à recevoir des fournisseurs)

Le Groupe a identifié pour chaque nature de chiffre d'affaires une obligation de performance principale. Par ailleurs, l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples n'a pas généré d'impact significatif sur les comptes au 31 mars 2020.

L'analyse des transactions et contrats représentatifs réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence que les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus opérationnels restent valides dans le cadre de l'application d'IFRS 15.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est prise en compte lors de la prise de contrôle des marchandises par les clients du Groupe, c'est à dire à l'expédition ou à leur mise à disposition de l'entrepôt.

L'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location", obligatoire à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2019, a conduit le Groupe à émettre des hypothèses et des estimations afin de déterminer la valeur des droits d'utilisation et de la dette de loyer. Celles-ci sont principalement liées au taux marginal d'endettement et aux impacts du retraitement de la sous-location immobilière avec la société XANDRIE.

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes ont remplacé à compter du 1er janvier 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». La norme IFRS 9 a notamment introduit :

- une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers,
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées,
- de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.3.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- * Un caractère identifiable et séparable ;
- * Le contrôle d'une ressource ;
- * L'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

Immobilisations incorporelles identifiables

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Ils sont principalement constitués des marques, goodwills, portefeuille clients, de la plate-forme internet et de logiciels acquis.

Les logiciels et la plate-forme internet font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à cinq ans, selon le mode linéaire.

La clientèle acquise auprès de la société DEG a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans.

Les goodwill et les marques ne sont pas amortis.

Tous ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité (Cf.2.3.3).

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1^{er} avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwill comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1^{er} avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durées (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 10
Agencements, aménagements installations	5 à 10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) exprimées en années

2.3.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

- Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'organisation liée à la gestion de nos marques et goodwill est construite au niveau du réseau Jeux Vidéo And Co (JVCO), tant pour les équipes que les moyens et les investissements.

Le groupe a défini une unité génératrice de trésorerie au niveau du réseau JVCO, qui regroupe l'ensemble de ses marques et goodwill. Le groupe a déterminé qu'il n'y a qu'une seule UGT et que les actifs propres au réseau JVCO sont testés en tenant compte des flux spécifiques attachés au réseau JVCO.

C'est le niveau le plus bas, car les entrées de trésorerie générées sont multiples et ne peuvent être rattachées à une marque ou un fonds de commerce en particulier.

- Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- ⇒ Actifs d'exploitation des magasins JVCO : ratio valeur nette comptable des immobilisations par rapport à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel variant selon les magasins.

- Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après.

Le plan d'affaires utilisé ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructurations futures.

Le taux d'actualisation retenu est de 8.02%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.

Il s'agit de données au 31 mars 2020.

S'agissant du test de dépréciation de la valeur des actifs JVCO, il est effectué à chaque clôture annuelle.

- Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des actifs relatifs à JVCO excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Lors de la reprise de perte de valeur, la valeur comptable ne peut excéder celle qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

2.3.4 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus-values potentielles sur valeurs d'actif.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

Les autres titres sont des instruments de capitaux propres évalués conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat par défaut. La norme permet sur option de faire le choix, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de comptabiliser la variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour ces titres, seuls les dividendes peuvent être comptabilisés en résultat.

Le Groupe Innelec comptabilise les variations de juste valeur dans les capitaux propres selon l'option retenue.

Pour les titres cotés sur un marché actif, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur d'un instrument n'est pas déterminée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le prêt consenti à une entreprise associée étant adossé à un emprunt et soumis aux mêmes modalités de remboursement, n'est pas concerné par la norme IFRS 9.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

2.3.5 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

2.3.6 Créances Courantes

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

La norme IFRS 9 concernant les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales n'a pas d'impact significatif au 31 mars 2020 compte-tenu du fait que la totalité des créances commerciales fait l'objet d'une assurance-crédit et que les pertes constatées sur les exercices antérieures sont jugées non significatives .

2.3.7 Avoir à recevoir des fournisseurs

Il existe de nombreux contrats d'achats et accords avec les fournisseurs prévoyant des rabais, remises et ristournes commerciales (les « RRR ») ainsi que des coopérations commerciales. Ces RRR sont basés sur les volumes d'achats effectués auprès de ces fournisseurs ou d'autres conditions contractuelles. Les accords avec les fournisseurs sont généralement signés par année civile.

Les remises, rabais et ristournes reçus de la part de ces fournisseurs sont évalués mensuellement sur la base:

- des contrats signés avec les fournisseurs
 - des volumes d'achats effectués sur l'année civile
 - des prévisions de volumes d'achat pour l'estimation des RRR pour la période du 1er janvier au 31 mars.
- Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetées et d'autres conditions contractuelles.

Certaines ristournes à obtenir des fournisseurs sont également basées sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs avec Innelec Multimedia au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1er janvier au 31 mars.

Elles sont comptabilisées en réduction du coût des achats.

2.3.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

2.3.9 Conversion des opérations en devises

Transactions en devises étrangères :

En application de la norme IAS 21, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée. En fin de période, elles sont converties au cours de clôture.

Les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Conversion des comptes des filiales étrangères :

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement en réserves de conversions. Les opérations au compte de résultat sont évaluées au cours moyen de la période.

2.3.10 Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

2.3.11 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19R. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel. Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2020 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 1,90 %
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20 % en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5% pour les non cadres et 3% pour les cadres.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel.
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 844 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 726 K€, une dotation aux provisions a été comptabilisée en résultat pour un montant de 118 K€.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision augmente de 23 K€. Si le taux d'actualisation augmente de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision diminue de 22 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas et au mieux de ses connaissances, les risques encourus et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

2.3.12 Passifs financiers

- Passifs financiers non courants

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti et est présentée en passifs financiers non courants.

- Passifs financiers courants

Les passifs financiers courants tiennent compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients § 2.3.6) et des crédits spots.

Les passifs financiers comprennent les emprunts liés aux retraitements des contrats de locations en application de la norme IFRS 16.

2.3.13 Produits des activités ordinaires

En application de la norme IFRS 15, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de contrôle, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder. Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

2.3.14 Marge Brute

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales¹, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre

2.3.15 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

L'application de la norme IAS 23 (coût des emprunts) n'a pas eu d'impact sur les comptes d'Innelec Multimedia au 31/03/2020.

2.3.16 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO (EX ULTIMA GAMES)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

¹ hors prestations distinctes dont les montants sont repris en chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15

2.3.17 Contrats de location

L'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location", obligatoire à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2019, a conduit le Groupe à émettre des hypothèses et des estimations afin de déterminer la valeur des droits d'utilisation et de la dette de loyer. Celles-ci sont principalement liées au taux marginal d'endettement et aux impacts du retraitement de la sous-location immobilière avec la société XANDRIE.

Le changement le plus significatif introduit par IFRS 16 est l'abandon pour les preneurs de la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, la nouvelle norme traitant tous les contrats de location comme des contrats de location-financement.

Les contrats de location de moins d'un an au 1er avril 2019, ainsi que les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (inférieur à 5 000 €), ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions.

Les taux d'actualisation retenus dans ces estimations s'élèvent à 4% pour les contrats de locations immobilière et 1% pour les contrats de location mobilière.

Ces taux représentent le taux d'endettement marginal du preneur correspondant au taux d'intérêt qu'il obtiendrait pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur identique à celui du droit d'utilisation, sur une durée et avec une garantie similaires à celles du contrat et dans un environnement économique similaire.

Les calculs ont été effectués selon la méthode rétrospective modifiée.

La typologie des contrats retraités est la suivante :

- Contrats de location immobilière ;
- Contrat de sous-location immobilière ;
- Contrat de location de matériel de transport.

Le cas particulier de la sous-location a été retraité de la manière suivante :

- le droit d'utilisation des contrats de location a été minoré de la valeur du contrat de sous location reclassée en créance financière ;
- les amortissements des contrats de location ont également été minorés des amortissements du contrat de sous location qui n'est pas considérée comme un actif ;
- la créance financière est minorée chaque année des remboursements calculés.

2.3.18 Paiements en actions

Certains dirigeants et salariés peuvent bénéficier i) de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu ou ii) de plans d'actions gratuites

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Les charges relatives aux plans d'actions gratuites en cours d'acquisition ou dont l'acquisition a été réalisée au cours de l'exercice ont été comptabilisées au 31 mars 2020. L'impact net d'impôt différé représente une charge de 36 K€. Ces plans sont explicités en note 3.10.

2.3.19 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

2.3.20 Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques, produits dérivés, produits sous la marque Konix, produits connectés et divers autres produits de loisirs).

Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits, par canal de distribution et par zone géographique est donnée à la note 3.15.

2.3.21 Reconnaissance du revenu lié à des contrats avec les clients

La norme IFRS 15 est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2018 pour le Groupe. L'application de cette norme n'a pas d'impact significatif sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le principe fondamental de la nouvelle norme est le suivant : la comptabilisation des produits des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit. Le transfert des biens et services doit refléter le transfert du contrôle au client. Il peut se produire à une date donnée (par exemple lors de la livraison d'un bien) ou sur une période donnée (par exemple au fur et à mesure qu'un service est rendu ou qu'un bien est construit).

Comme présenté dans la note 3.15, 98% de notre chiffre d'affaires provient des ventes de marchandises de la société mère, INNELEC MULTIMEDIA.

Le transfert de contrôle intervient, à l'expédition ou à la mise à disposition des clients à notre entrepôt, des marchandises préparées et facturées.

2.4 Evènements significatifs de l'exercice

L'exercice 2019-2020 aura représenté un trou d'air conjoncturel, après une année 2018-2019 en croissance tant en chiffre d'affaires qu'en termes de rentabilité. Les marchés ont fortement chuté à partir du mois de novembre 2019. L'activité était en croissance jusqu'à la fin novembre 2019 et en ligne avec les objectifs. Cependant les mouvements sociaux de décembre, le décalage de jeux attendus par les consommateurs, l'annonce prématurée du lancement des nouvelles consoles de Sony et Microsoft et enfin la crise du Covid 19 à la mi-mars ont eu un impact fort sur les ventes et la rentabilité sur les 4 derniers mois de l'exercice.

La mise en place du plan stratégique, en se concentrant sur l'univers du gaming a permis d'atténuer cette baisse en gagnant des parts de marché sur les consoles et jeux vidéo tout en accélérant la croissance des produits dérivés et de la marque Konix, tous deux générateurs de fortes marges.

2.4.1 L'offre produit :

2.4.1.1 Développement de la marque KONIX

Sur l'offre produit Innelec a développé les ventes sur sa marque propre Konix et les licences qui lui sont attachées :

- . Lancement de la Gamme FFF (Fédération Française de Football) avec une gamme de casques et une extension prévue en 2020-2021 sur une large gamme pour préparer l'Euro en 2021 et la coupe du monde en 2022.
- . Confirmation de la licence Drakkar de KONIX qui confirme en 2019 sa place de première marque d'accessoires PC, en volume, vendue en France (source GSD)
- . Performance de la Licence Mythics sur l'univers des accessoires pour consoles, avec notamment le casque PS400 et ses dérivés vendus à plus de 137 000 exemplaires sur l'exercice.
- . Elargissement de l'offre KONIX avec le lancement du projet de la gamme Drakkar Prime, dont les ventes ont commencé sur le début de l'exercice 2019-2020.
- . Les différentes actions marketing ont permis d'accroître la notoriété de la marque KONIX avec le lancement en juin 2019 de 14 équipes d'Esport regroupant au total 250 joueurs, dont l'équipe « Rebird » qui regroupe des joueurs handicapés et l'équipe « Game Her » visant à développer l'Esport au féminin.
- . Extension à l'international de la marque avec le recrutement d'un commercial dédié sur l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) et dont l'objectif sera de faire des ventes directes aux grandes enseignes de la distribution sur ces territoires. Sur l'exercice 2020-2021 et les suivants, notre objectif est de couvrir l'ensemble de l'Europe avec des ventes directes ainsi que des distributeurs pour les autres clients que les grandes enseignes.

2.4.1.1 Développement de la distribution des produits dérivés

L'entreprise a élargi considérablement ses gammes de produits pour proposer une offre complète à ses clients, avec plus de 5 000 références actives sur une vingtaine de fournisseurs. Ceci nous a permis de réaliser une très bonne performance sur l'exercice 2019-2020, avec une croissance de + 67%.

L'offre va continuer à s'étendre avec la signature de 4 nouveaux accords de distribution :

- . Contrat de distribution exclusif avec Panini sur les DROM COM.
- . Contrat de distribution exclusif avec Mumskull sur la France et DROM COM.
- . Contrat de distribution exclusif avec Jazware de la gamme Roblox sur la GSA.
- . Contrat de distribution exclusif avec Stor de leurs gammes sur la GSA

L'entreprise dispose désormais d'une gamme large complète de produits pouvant répondre aux attentes de ces clients sur l'ensemble des besoins en termes de consoles, jeux, accessoires et produits dérivés en devenant ainsi le premier intégrateur global de « l'offre Geek ».

2.4.2 Le développement des canaux de distribution

Forte de ses choix en matière d'offre, l'entreprise a décidé de cibler des canaux spécifiques de distribution pour accroître sa part de marché. En 2019-2020, sur la France métropolitaine, les principaux segments de distribution de l'offre d'Innelec furent :

- . Les enseignes de la GSA
- . Les grands comptes centralisés
- . Les enseignes du e-Commerce, qui sont en croissance.

La part prépondérante de la GSA dans la distribution d'Innelec aura un impact positif sur les ventes du premier trimestre 2020-2021. Ces enseignes étant les seules à rester ouvertes pendant le confinement ont profitées à plein de la demande des consommateurs.

2.4.3 L'offre de service :

Sur l'exercice 2019-2020 l'entreprise a mis en place les deux concepts pour animer les magasins et les rayons des détaillants et de leur permettre d'animer l'ensemble de son offre.

2.4.3.1 Les espace Geek :

Dédiée aux magasins traditionnels membres du réseau jeux vidéo and Co, cette offre de service permet un agencement complet ou partiel (corners) du magasin en animant les espaces de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette solution s'accompagne au-delà de l'agencement de la fourniture de bannières, de totems, d'affiches, de box et de sacs pour assurer une image globale au point de vente.

2.4.3.2 La Geek Collection :

Dédiée à la grande distribution, cette offre de service permet un agencement complet du rayon en animant l'espace de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette offre s'accompagne également de la mise en place de box dédiés et d'offres spécifiques, ainsi que de relais en catalogues en fonction de la demande des enseignes.

L'ensemble de ces actions a permis à l'entreprise de réaliser son objectif d'une croissance rentable.

2.4.4 Vente du magasin Virtua de Gardanne :

Le groupe a pris la décision de se séparer de ce magasin dont la vente est intervenue en octobre 2019. Cette vente a donné lieu à la cession du fonds de commerce avec une perte valeur de 107 K€ intégrée dans les comptes de l'exercice 2019-2020.

2.4.5 La crise du Covid 19 et ses impacts :

Pour le Groupe la crise a été enregistrée sur la fin de l'exercice précédent, dont les impacts sont inclus dans les comptes 2019-2020.

Situation à fin mars 2020 :

Durant le confinement, une équipe a été mise en place pour assurer le suivi du business avec les seuls clients ouverts : Les enseignes de la GSA. Le Groupe a eu recours au chômage partiel entre le 17 Mars et la fin mai 2020. Cela a concerné au plus fort de la crise, les 2/3 des équipes ne pouvant plus se rendre, ni communiquer avec leurs clients fermés.

L'impact sur le mois de mars a été particulièrement significatif car le Groupe a perdu 4M€ de chiffre d'affaires en comparaison au mois de mars 2019. Cette perte de revenu a eu un impact de l'ordre de 0.7M€ sur la marge brute enregistrée sur l'exercice clos au 31/03/2020.

Durant cette période, le Groupe a mis en place les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des salariés et limiter au maximum les risques de propagation de la pandémie. Il est à noter que seulement deux collaborateurs sédentaires et donc non présents au siège de l'entreprise ont été contaminés.

Situation après le 31 mars 2020 et impact sur le T1 2020-2021 :

Durant le confinement, tous les clients à l'exception de Cora, Casino et Leclerc avaient cessé leur activité en France métropolitaine et les liaisons sur les DROM COM étaient suspendues. Ces territoires représentent à eux seuls plus du tiers du chiffre d'affaires d'Innelec.

Le Chiffre d'affaires de ces trois enseignes sur la période a progressé de plus de 3.5M€.

Les autres clients étaient fermés sur le mois d'avril et jusqu'à la mi-mai et le Groupe n'a pas pu également livrer ses clients des DROM COM. Cependant la croissance de la GSA a permis de compenser plus que largement la perte sur les autres clients.

Au fur et à mesure de la montée en puissance des ventes de la GSA, le Groupe a fait revenir une partie des effectifs de l'entreprises, dont l'activité n'était pas impactée chez leurs clients. Au 1^{er} juin 2020, Innelec Multimédia avait mis fin au chômage partiel pour ses salariés concernés.

Compte-tenu de la baisse notoire de l'activité le Groupe a réduit ses couts de fonctionnement pendant la période concernée :

- . Recours au chômage partiel pour une partie des salariés, empêchés de travailler.
- . Baisse des couts de transports et voyages.
- . Arrêt des dépenses marketing et publicité.
- . Annulation des déplacements en Chine et aux salons professionnels.

Impact sur la Trésorerie :

Le cash disponible au 30 juin 2020 était supérieur à 22 M€, ce qui constitue un niveau historiquement haut.

Le Groupe a encaissé le cash chez ses clients et réduit les stocks grâce à la forte demande du trimestre et à la réouverture en juin 2020 des clients fermés qui avaient besoin de faire des réassorts de leur propres stocks. Il faut aussi noter que l'ensemble du portefeuille client étant assuré par Euler Hermès, le risque d'impayé est limité.

Pour permettre une situation favorable en termes de trésorerie, le Groupe a eu recours à un PGE à hauteur de 12M€ auprès de 4 groupes bancaires. Ce PGE vise uniquement à donner une flexibilité de trésorerie pendant la période de forte activité, même en cas de baisse important des encours des assureurs crédits chez les fournisseurs.

Le Groupe se trouve dans une situation favorable pour aborder la période de Septembre à Décembre 2020, qui concentre la majeure partie du chiffre d'affaires et qui sera riche en sorties de jeux et de nouvelles consoles annoncées par Sony et Microsoft.

Incidence de la pandémie à moyen terme :

Même s'il est difficile de prévoir l'évolution de la pandémie et de ses conséquences, il est possible de confirmer les points suivants :

- . Maintien du lancement des nouvelles consoles de Sony et Microsoft en fin d'année 2020
- . Maintien des lancements des jeux annoncés avec quelques décalages, mais restant toujours programmés sur l'exercice 2020-2021.
- . Forte appétence des consommateurs pour les produits d'Innelec Multimédia, qui restent des moyens d'évasion peu onéreux en une période de restriction des voyages et des contacts extérieurs. Le confinement et la période qui s'en suit a largement profité aux produits dont la caractéristique est de pouvoir élargir la communication virtuelle, tout en se distrayant en ligne avec ses amis.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.

Notes aux états financiers consolidés

Les données sont présentées en milliers d'euros (€).

Note 3.1 Goodwill

	31/03/2020	31/03/2019	variation 03/20 et 03/19
Valeur Brute	1 664	1 704	-40
Dépréciation	684	697	-13
Valeur nette	980	1 007	-27

Sociétés	31/03/2020		31/03/2019	
	Brut	Dépréciation	net	net
Virtua Concept	801	547	254	254
Autres goodwills (1)	863	137	726	753
Total	1 664	684	980	1 007

(1) Détail des autres goodwill	31/03/2020		31/03/2019	
	Brut	Dépréciation	net	net
SAINT MALO / CHALON (2)	689	138	551	578
ULTIMA	108		108	108
DIFINTEL	21		21	21
CV DISTRIBUTION	46		46	46
TOTAL	863	138	726	753

(2) Le fonds de commerce GARDANNE a été cédé sur l'exercice.

Sa valeur brute dans les comptes consolidés était de 39 K€.

Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2019	augmentations	diminutions	En cours de cession	31/03/2020
Frais de recherche et développement	0				0
Concessions, brevets, licences (1)	8 558	86			8 644
Autres immobilisations incorporelles (2)	3 184		0		3 184
Autres immobilisations incorporelles en cours	164	138			303
Sous total valeurs brutes	11 906	224	0	0	12 131
Amort. des frais de recherche et développement	0				0
Amort. des concessions, brevets, licences	5 193	127			5 321
Amort. des autres immobilisations incorporelles	1 234	159			1 393
Sous total amortissements	6 427	286	0	0	6 713
	0				0
Valeur nette	5 479	-62	0	0	5 417

(1) Le poste est principalement constitué de marques pour 3 259 K€, de la plate-forme internet pour 2 633 K€ ainsi que de logiciels.

(2) correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

La valeur d'utilité des marques est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie.

Si la marge incluse dans les flux de trésorerie varie de -1%, la valeur d'utilité diminue de 93k €.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 1 point par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité augmente de 1 219k €. Si le taux d'actualisation augmente de 1 point par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité diminue de 895k €.

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3.33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans. La valeur nette à la clôture est de 1.8 M€.

Note 3.3 Immobilisations corporelles

	31/03/2019	augmentations	dont IFRS 16	diminutions	31/03/2020
Valeurs brutes					
Installations techniques et outillage industriel	2 964	47		2	3 009
Autres immobilisations corporelles	6 580	1 253	1 080	96	7 737
Autres immobilisations corporelles en cours	0	90			90
Total des valeurs brutes	9 544	1 391	1 080	98	10 837
Amortissements					
Installations techniques et outillage industriel	2 797	87		2	2 882
Autres immobilisations corporelles	6 045	821	649	95	6 772
Autres immobilisations corporelles en cours	0				0
Total des amortissements	8 842	908	649	97	9 653
Valeur nette	703	482	431	1	1 183

Note 3.4 Actifs Financiers non Courants

	31/03/2019	Juste valeur	acquisitions	cessions	31/03/2020
Valeurs Brutes					
Titres des sociétés non consolidées (1)	4800	-619			4181
Créances rattachées	686			221	465
Autres titres immobilisés	0				0
Autres immobilisations financières	414		4	9	409
Total Valeur brute des actifs financiers	5 900	-619	4	230	5 055
Provisions dépréciations immobilisations financières					
	31/03/2019		dotations	reprises prov.	31/03/2020
Dépréciations des titres non consolidés	-12		-200		-212
Dépréciations des autres immobilisations financières	0				0
Actifs financiers nets non courants	5 888	-619	-196	230	4 843

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% intérêt	Brut	Prov	Net
Chez Innelec Multimedia				
Difintel Espagne	NS	10	10	0
Focus (2)	3,10%	2 961	0	2 961
Xandrie (1)	1,17%	708	0	708
As de Com	19,00%	2	0	2
Chez Innelec Technologies				
Objectlive Soft	6,19%	2	2	0
Idm	8,09%	233	0	233
Numecent Holding ltd	0,23%	263	200	63
Total		4 181	212	3 969

(1) IFRS 9 : Dont variation de juste valeur de 374 K€ comptabilisée en contrepartie des capitaux propres

(2) Dont variation de juste valeur de 1 349 K€ comptabilisée en contrepartie des capitaux propres

Note 3.5 Actifs et Passifs d'impôts différés

Actifs d'impôts différés

	31/03/2019	Variation	31/03/2020
Différences temporaires	232	37	269
Déficits fiscaux reportables	1	0	1
Retraitement clientèle DEG	73	-2	71
Retraitement IFRIC 21	24	14	38
Retraitement IFRS 2	13	14	28
Divers	8	4	12
	350	67	417

Provisions dépréciations des actifs d'impôts différés	31/03/2019	Variation	31/03/2020
Dépréciation des actifs d'impôts différés	-1	1	0
Actifs d'impôts différés nets	350	68	417

Passifs d'impôts différés

	31/03/2019	Variation	31/03/2020
Retraitements de consolidation	160	0	160
Retraitement IFRIC 21	0	5	5
Retraitement Juste valeur FOCUS	78	-33	45
Retraitement IFRS 9 XANDRIE	10	3	13
Passifs d'impôts différés	248	-25	222

Les actifs et passifs d'impôts différés n'ont pas été compensés dans les comptes consolidés au 31 mars 2020.

Concernant le calcul des impôts différés passifs relatifs à la juste valeur des titres Focus, nous nous sommes placés dans le cadre du régime des plus-values à long terme. Les dividendes sont imposés au taux de droit commun compte tenu de la sortie du régime mère fille, suite à une cession intervenue sur l'exercice précédent amenant un pourcentage de détention inférieur à 5%.

Note 3.6 Stocks

	31/03/2020		31/03/2019	
	Brut	Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	38		38	33
Marchandises (1)	9 251	414	8 837	6 753
Total	9 289	414	8 875	6 786

(3) A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle provision.

Note 3.7 Clients et comptes rattachés

	31/03/2020		31/03/2019	
	Brut	Prov.	Net	Net
Clients et comptes rattachés (1)	8 566	328	8 238	11 641
Total	8 566	328	8 238	11 641

(1) dont EENE et Dailly 309 309 480

Note 3.8 Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2020		31/03/2019	
	Brut	Prov.	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	4 831		4 831	7 654
Créances sociales et fiscales	3 699		3 699	1 230
Autres créances diverses	62		62	1 059
Charges Constatées d'avance	420		420	210
Total	9 012	0	9 012	10 153
dont				
A moins d'un an	9 012		9 012	10 153
d'un an à cinq ans				
plus de cinq ans				

Note 3.9 Trésorerie et endettement financier

	31/03/2020	31/03/2019	variation 03/20 et 03/19
Disponibilités	11 686	10 984	701
Trésorerie brute	11 686	10 984	701
Effets escomptés non échus	-309	-480	171
Crédits spots	-10 671	-7 835	-2 836
Trésorerie nette	706	2 669	-1 964
Dette financière (hors crédits spots)	-4 152	-1 596	-2 556
Endettement financier net	-3 446	1 073	-4 520

Note 3.10 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 2 849 034 actions ordinaires au nominal de 1.53 € entièrement libérées.

Composition du capital social

Titres	Valeur Nominale	Nombre au début de de la période	Actions créés dans la période	Actions remboursées dans la période	Nombre en fin de période
Actions	1.53	2 843 308	5 726	0	2 849 034
TOTAL		2 843 308	5 726	0	2 849 034

Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	72380		473	71 907
Total	72 380		473	71 907

Innelec Multimédia détient 71 907 actions propres pour une valeur nette de 353 790 €, présentées en diminution des capitaux propres.

Attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'Administration du 12 Décembre 2018 a constaté l'acquisition définitive de 11 750 actions gratuites par les salariés ou membres de la direction concernés à compter du 12 Décembre 2019.

Trois autres plans ont été décidés :

- en Septembre 2019 avec l'attribution de 5 875 actions gratuites
- en Décembre 2019 avec l'attribution de 12 500 actions gratuites
- en Janvier 2020 avec l'attribution de 14 000 actions gratuites

Les caractéristiques des plans sont les suivants :

- La valorisation des actions est de 5.10 € pour les 11 750 actions attribuées correspondant au cours de bourse à la date d'attribution soit au 16 décembre 2018. La valorisation des actions en cours d'acquisition correspond au cours de bourse à la date d'attribution soit de 5.82 € pour la provision liée aux 5 875 actions attribuées le 18 septembre 2019, 5.38 € pour la provision liée aux 12 500 actions attribuées le 11 décembre 2019 et 4.80 € pour la provision liée aux 14 000 actions attribuées le 29 janvier 2020.
- Conditions d'acquisition des actions : un an de période d'acquisition suivie d'une période de conservation d'un an.

Options de souscription d'actions :

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 22 septembre 2010 et du 13 septembre 2012 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia.

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ de la période	Date de fin de période	solde des bons exerçables au 31/03/17	nombre de bons exercés au 31/03/2018	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/2018	solde des bons exerçables au 31/03/2019
07/02/2012	2 000	8,63	21/06/2016	20/06/2018	2 000	0	0	2 000	0
27/03/2012	3 000	5,95	27/03/2017	26/03/2019	3 000	3 000	0	0	0

Résultat par action

	31/03/2020	31/03/2019
Capital social	4 359 023	4 350 262
Nombre d'actions, déduction faites des actions propres	2 777 127	2 770 928
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements (1)	-0,25	0,56
Dividende par action	0	0

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques, car le groupe Innelec Multimedia n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs.

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)

	31/03/2020	31/03/2019
Nombre d'actions en circulation	2 849 034	2 843 308
Moyenne pondérée des levées d'options		0
Moyenne pondérée des actions propres	-71 907	-72 380
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture	2 777 127	2 770 928

Calcul du résultat par action de base

	31/03/2020	31/03/2019
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	2 777 127	2 770 928
Résultat net-part du groupe (en K€)	-707	1 557
Par action (€)	-0,25	0,56

Calcul du résultat par action dilué

	31/03/2020	31/03/2019
nombre moyen pondéré d'actions en circulation, y compris instruments dilutifs	2 809 502	2 782 678
Résultat net-part du groupe (en K€)	-707	1 557
Par action (€)	-0,25	0,56

Note 3.11 Intérêts Minoritaires

Les réserves et résultat relatifs aux intérêts minoritaires qui sont hors groupe sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupe.

Note 3.12 Provisions pour risques et charges

	31/03/2020	31/03/2019	variation 03/19 et 03/20
Provisions pour risques divers		15	-15
Provisions pour charges (retraite) (1)	844	726	118
Total provisions pour risques et charges	844	741	103
Courant	0	0	0
Non courant	844	741	103
Total provisions pour risques et charges	844	741	103

(1) Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite, c.f. note 2.3.11

Note 3.13 Passifs financiers

	31/03/2020	31/03/2019	variation 03/20 et 03/19
Emprunts bancaires (2) (3)	1 131	840	291
Emprunts (part à plus d'un an)	1 131	840	291
Passifs financiers non courants	1 131	840	291
Emprunts bancaires (1) (2) (3)	3 021	756	2 265
Emprunts (part à moins d'un an)	3 021	756	2 265
Crédits spots	10 671	7 834	2 837
Effets escomptés non échus	309	480	-171
Passifs financiers courants	14 001	9 070	4 931
Total Passif Financier	15 132	9 910	5 223

(1) dont intérêts courus: 27 K€

(2) voir note 3.20

(3) dont montant souscrit 4 199 K€ et montant remboursé 1 643 K€

Note 3.14 Autres dettes courantes

	31/03/2020	31/03/2019	variation 03/20 et 03/19
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 121	14 939	-3 818
Dettes fiscales et sociales	1 753	2 810	-1 057
Autres dettes (dont avances et acomptes reçus)	3 757	4 493	-737
Total Autres dettes	16 631	22 242	-5 611
Dont			
A moins d'un an	16 631	22 242	
A plus d'un an			

Note 3.15 Ventilation du Chiffre d'affaires

Par produits

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia, ventilé comme suit :

EN K€		31/03/2020		31/03/2019		VARIATION 03/20 et 03/19	
		CA	%	CA	%	CA	%
UNIVERS							
Univers Console	Consoles, logiciels pour console et accessoires	86 741	86,89%	95 130	87,96%	-8 389	-8,82%
Univers Produits dérivés		8 409	8,42%	5 035	4,66%	3 374	67,01%
Univers Professionnel	Logiciels professionnels	898	0,90%	1 304	1,21%	-406	-31,13%
Univers PC Grand public	CD Rom de loisirs et accessoires PC	2 758	2,76%	3 299	3,05%	-541	-16,40%
Univers Mobilité et produits connectés	Tablettes, accessoires mobilité, objets connectés	1 007	1,01%	1 326	1,23%	-319	-24,06%
Divers		12	0,01%	2 059	1,90%	-2 047	-99,42%
TOTAL ACTIVITES ACTUELLES		99 824	100,00%	108 153	100,00%	-8 329	-7,70%
TOTAL ACTIVITES ABANDONNEE OU CEDEES		3	0,00%	0	0,00%	3	NS
TOTAL GENERAL		99 827	100,00%	108 153	100,00%	-8 326	-7,70%

Par canal de distribution

CANAL DISTRIBUTION	Ex 2019-2020		Ex 2018-2019		Variation C.A.	Variation %
	EN K€	C.A.	%	C.A.		
Autres canaux de distribution	11 572	11,59%	10 371	9,59%	1 201	11,58%
Commerce de proximité et revendeurs professionnels	9 503	9,52%	11 604	10,73%	-2 101	-18,10%
Commerce électronique et Vente à distance	5 053	5,06%	4 530	4,19%	523	11,55%
GRANDE DISTRIBUTION ET GRANDS MAGASINS	56 218	56,32%	58 004	53,63%	-1 786	-3,08%
Multi-Spécialistes	17 480	17,51%	21 585	19,96%	-4 105	-19,02%
Divers	0	0,00%	2 059	1,90%	-2 059	-100,00%
TOTAL GENERAL	99 827	100,00%	108 153	100,00%	-8 326	-7,70%

Par zone géographique

En k€	31/03/2020		31/03/2019		VARIATION 03/20 et 03/19	
Zone Géographique	CA	%	CA	%	CA	%
France	86 769	86,92%	92 814	85,82%	-6 045	-6,51%
Europe	10 601	10,62%	9 766	9,03%	835	8,55%
Afrique	2 191	2,19%	3 123	2,89%	-932	-29,84%
Autres Zones	266	0,27%	391	0,36%	-125	-31,94%
Divers	0	0,00%	2 059	1,90%	-2 059	-100,00%
TOTAL	99 827	100,00%	108 153	100,00%	-8 326	-7,70%

Note 3.16 Autres produits

	31/03/2020	31/03/2019	Variation 03/20 et 03/19
	CA	CA	CA
Autres produits de gestion	0	0	0
Cession d'actifs	0	0	0
Production Immobilisée	-41	164	-205
Autres produits (1)	633	269	364
Total	592	434	159

(1) dont 549 K€ de clients créditeurs non reconnus par les contreparties

Note 3.17 Autres achats et charges externes

	31/03/2020	31/03/2019	var
Location immobilière	163	817	-654
Location mobilière	120	488	-368
Charges locatives	141	191	-50
Sous-traitance	456	0	456
Dépenses entretien et maintenance	314	363	-49
Assurances	553	517	36
Intérimaires et personnels extérieurs	801	461	340
Transports	1 963	1 831	132
Autres charges externes	3 013	2 631	382
Total	7 525	7 300	225
<i>Dont honoraires</i>	<i>662</i>	<i>774</i>	<i>-111</i>
<i>Dont déplacements, missions</i>	<i>474</i>	<i>436</i>	<i>37</i>
<i>Dont publicités</i>	<i>300</i>	<i>304</i>	<i>-4</i>
<i>Dont frais bancaires</i>	<i>166</i>	<i>196</i>	<i>-30</i>
<i>Dont fournitures</i>	<i>247</i>	<i>239</i>	<i>8</i>
<i>sous-total</i>	<i>1 849</i>	<i>1949</i>	<i>-100</i>

Note 3.18 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent principalement comme suit :

	31/03/2020	31/03/2019	var
Rémunérations du personnel chargées	6 598	6 474	124
Intéressement et participation	109	0	109
Avantages au personnel	0	0	0
IFRS 2 - Attribution gratuite d'actions	50	48	2
Total	6 757	6 522	235

Note 3.19 Autres produits et charges opérationnels

Les charges opérationnelles non courantes ne sont pas liées à la crise sanitaire du COVID 19.

Note 3.20 Amortissements et provisions

	31/03/2020	31/03/2019	var
Dotations aux amortissements, nettes de reprises	1 182	657	525
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sur immobilisations			0
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sur actif circulant	39	86	-47
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sur risques et charges	103	75	28
Total dotations aux provisions	142	161	-19
Total	1 324	818	506

Note 3.21 Coût de l'endettement financier

	31/03/2020	31/03/2019	variation 03/20 et 03/19
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	200	358	-158
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	200	358	-158
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-342	-298	-45
Résultat de change sur opération de financement	-19	-37	17
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	-200	16	-216
Coût de l'endettement financier brut	-562	-318	-243
Total du coût de l'endettement financier net	-362	39	-401

Echéancier des passifs

	31/03/2020	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs				
Emprunts	4 152	3 021	895	236
Effets escomptés non échus	309	309		
Dettes fournisseurs	11 121	11 121		
Autres dettes	5 732	5 732		
Crédits spots	10 671	10 671		

Note 3.22 Impôt sur les bénéfices

	31/03/2020	31/03/2019	var
Résultat avant impôt	-764	1 760	-2 524
Charge d'impôt théorique	-214	493	-707
Total charge d'impôt théorique	-214	493	-707
Effet des différentiels de taux d'imposition	0	128	-128
Effet des différences permanentes	157	57	100
Effets des actifs d'impôts non reconnus	0	0	0
Provision pour dépréciation des IDA	0	-475	475
Autres (régularisation IDP)			
Impôt consolidé (1)	-56	203	-260
Taux effectif d'impôt	7,39%	11,56%	

(1) : Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt.

Note 3.23 Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 mars 2020.

Néanmoins, en l'absence de visibilité sur l'évolution de l'évènement COVID 19 et de ses conséquences sur l'évolution de son chiffre d'affaires et de l'évolution du crédit client et du crédit fournisseur, la société a pu bénéficier de la mise en place du chômage partiel, des reports d'échéances fiscales et sociales ainsi que de l'accès à un financement bancaire courte terme garanti par l'Etat.

Un projet de cession de la totalité des titres FOCUS HOME INTERACTIVE détenus par INNELEC MULTIMEDIA a été annoncé par communiqué de presse le 10 Juillet 2020. Le prix de cession serait de 40 euros par action, pour un total de 6,58 M€.

Note 3.24 Effectifs

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	31/03/2020	31/03/2019
Cadres	34	29
Agents de maîtrise	24	23
Employés	38	35
total	96	87

Note 3.25 Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 458 K€.

	Rém. Fixe	Rém. Variable	Jetons de présence	Av. nature Véhicule	Total K€	Nb d'actions gratuites
Denis THEBAUD	151	55	6	0	212	0
Nicolas BERTHOU	211	31	0	4	246	4 500
Total	362	86	6	4	458	4 500

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux.

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

Le Conseil d'Administration du 18 Septembre 2019 a constaté l'attribution définitive de 5 875 actions gratuites auprès des dirigeants et à différents collaborateurs de la société dont 1 500 actions ont été attribuées à M. Berthou.

Un second plan a été décidé en Décembre 2019 avec l'attribution de 12 500 actions gratuites dont 3 000 actions ont été attribuées à M. Berthou.

Par ailleurs, la société Innelec Multimedia a souscrit à une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) au profit de Monsieur Nicolas Berthou lui garantissant le versement de 65% d'un an de salaire en cas de départ à l'initiative de la Société (sauf pour faute grave). Par ailleurs, la société Innelec Multimédia, dans un tel cas, versera 6 mois de salaire complémentaire à Monsieur Berthou.

A l'exception de la prime de départ présentée ci-dessus, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice d'autres mandataires sociaux ou administrateurs.

Note 3.26 Locations simples

Le groupe finance une partie de son matériel roulant et ses locaux sous la forme de locations simples.

Note 3.27 Parties liées

Le groupe a un engagement triennal pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat détenue par M. Thébaud. Le bail commercial, dont le loyer annuel est de 523 K€, a commencé à courir le 1^{er} avril 2012 pour expirer au 31 mars 2021.

Une convention de compte courant a été signée entre la société Innelec Multimedia et la société Xandrie-Qobuz au terme de laquelle la société Innelec Multimedia a ouvert un compte courant de 1M€. Cet apport pourra être transformé ultérieurement en augmentation de capital. Il est rémunéré à hauteur de 2.5% et bénéficie de la garantie de la société Nabuboto, actionnaire majoritaire de Xandrie-Qobuz.

Note 3.28 Engagements Hors bilan :

- **Clauses de covenants**

Au 31 mars 2020, Innelec Multimedia SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clauses de covenants.

- **Contrats de locations (IFRS 16)**

La norme IFRS 16, homologuée par le Règlement (UE) 2017/1986 du 31 octobre 2017 et publiée au JOUE du 9 novembre 2017, remplace la norme IAS 17 - Contrats de location, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4 - Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 - Avantages dans les contrats de location simple et SIC 27 - Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

Le changement le plus significatif introduit par IFRS 16 est l'abandon pour les preneurs de la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, la nouvelle norme traitant tous les contrats de location comme des contrats de location-financement.

Les contrats de location de moins d'un an au 1er avril 2019, ainsi que les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (inférieur à 5 000 €), ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions.

Les principaux impacts sur les comptes consolidés au 31 mars 2020 sont donc les suivants, au titre des contrats, concernés par la nouvelle norme, dans lesquels le Groupe est preneur et actuellement qualifiés de contrats de location simple :

- La constatation d'un droit d'utilisation de 1,8 m€
- La constatation d'une créance au titre de la sous-location de 0,8 m€
- La constatation d'une dette de location de 1,2 m€

L'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat au 31 mars 2020 représente un impact sur le résultat d'exploitation et sur le résultat financier inférieur à 20 k€.

Les taux d'actualisation retenus dans ces estimations s'élèvent à 4% pour les contrats de locations immobilière et 1% pour les contrats de location mobilière.

Ces taux représentent le taux d'endettement marginal du preneur correspondant au taux d'intérêt qu'il obtiendrait pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur identique à celui du droit d'utilisation, sur une durée et avec une garantie similaires à celles du contrat et dans un environnement économique similaire.

Les calculs ont été effectués selon la méthode rétrospective modifiée.

La typologie des contrats retraités est la suivante :

- Contrats de location immobilière ;
- Contrat de sous-location immobilière ;
- Contrat de location de matériel de transport.

Le cas particulier de la sous-location a été retraité de la manière suivante :

- le droit d'utilisation des contrats de location a été minoré de la valeur du contrat de sous location reclassée en créance financière ;
- les amortissements des contrats de location ont également été minorés des amortissements du contrat de sous location qui n'est pas considérée comme un actif ;
- la créance financière est minorée chaque année des remboursements calculés.

Note 3.29 Principaux risques :

- **Risque de taux**

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

- **Risque de change**

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

- **Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité du Groupe Innelec est géré avec pour objectif prioritaire d'assurer la continuité de ses financements et d'optimiser le coût financier de la dette.

La Direction Générale centralise l'ensemble des besoins de financement du Groupe et les négociations avec les établissements financiers de façon à renforcer la maîtrise des conditions de financement.

Le Groupe dispose de lignes de crédits spots dont le montant s'élève à 10 693 K€ au 31 mars 2020 à échéance 1 mois. Les contrats relatifs à ces lignes de crédit ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du Groupe ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Les crédits spots sont accordés sous forme d'une avance de fonds contre l'émission d'un billet financier et en contrepartie du versement d'une commission bancaire.

Le Groupe a également recours à l'escompte qui lui permet de bénéficier d'une avance de trésorerie immédiate après la cession de ses effets de commerce contre le règlement d'une commission. Les effets escomptés non échus s'élèvent à 309 K€ au 31 mars 2020.

Depuis le 31 mars 2020, le Groupe n'a contracté aucun nouvel emprunt.

La ventilation des dettes financières du Groupe par échéance est la suivante :

K€	Non déterminé	Moins d'un mois		Entre 1 et 3 mois		de 3 mois à 1 an		de 1 à 5 ans		plus de 5 ans		TOTAL
		Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	
Emprunts auprès des établissements de crédit		119,38	4,16	130,28	3,84	374,67	7,60	490,96	4,05			1134,94
Dépôts et cautionnement (cptes 165-1651)	50,00				0,00			73,75	10,97			134,72
Crédits spots+ Dailly+contrat crédit tva		10692,69										10692,69
Intérêts courus (cpte 5186)		35,47										35,47
Autres dettes												0,00
Total dettes financières	50,00	10847,54	4,16	130,28	3,84	374,67	7,60	564,71	15,02			11997,82
Total dettes financières au coût amorti		119,38		130,28		374,67		490,96				1115,29
Effets escomptés non échus		208,59		69,05								277,64
total passifs financiers		327,96	0,00	199,33	0,00	374,67	0,00	490,96	0,00			1392,93

* dépôts et cautionnement reçu de Toy'R'US

Note 3.30 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimedia s'élèvent à 187 K€ au total.

AU 31-03-2020	INNELEC MULTIMEDIA	JEUX VIDEO & CO	Autres filiales Itech	TOTAL
DELOITTE				
Honoraires liés à la certification des comptes	129	10	4	143
Honoraires liés à d'autres services				
MAZARS				
Honoraires liés à la certification des comptes	44	0	0	44
Honoraires liés à d'autres services				
Total	173	10	4	187

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93692 Pantin Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation de l'exercice clos le 31 mars 2020

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93692 Pantin Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation de l'exercice clos le 31 mars 2020

À l'assemblée générale de la société INNELEC MULTIMEDIA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les

termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat de Bail de sous-location d'une partie des locaux à la société Xandrie-Qobuz :

Administrateurs concernés :

- Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de la SA Xandrie
- Monsieur Jean-Pierre Bourdon, Monsieur Christian Tellier, Madame Marie-Christine Fauré, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, tous administrateurs d'Innelec Multimédia et de la SA Xandrie-Qobuz.

Nature et Motifs :

Un bail de sous-location de locaux sis au 45 rue Delizy 93692-Pantin Cedex a été signé entre Innelec Multimédia et Xandrie le 3 juin 2017, et approuvé par le Conseil d'Administration le 12 juin 2017, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017 et approuvé par celle-ci. Innelec Multimédia disposait de bureaux disponibles à la suite de sa réorganisation. La société XANDRIE recherchait des bureaux supplémentaires de manière à pouvoir regrouper toutes ses activités dans un même lieu. Les deux sociétés se sont rapprochées et ont convenu ce bail le 3 juin 2017. Ce qui permettait à Innelec Multimédia de sous-louer des surfaces inoccupées et de recevoir des revenus de cette sous-location.

Par ailleurs, dans le cadre de son développement, la société Xandrie souhaitait occuper des surfaces complémentaires dont disposait Innelec Multimédia. Un avenant à ce contrat de sous-location a donc été signé le 26 janvier 2018. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration, puis soumis au vote de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2018 qui l'a approuvé.

A compter du 1^{er} avril 2019, La société XANDRIE a restitué une partie des locaux sous-loués afin de s'ajuster à sa nouvelle organisation et à ces nouveaux besoins de surface, un avenant à ce contrat de sous-location a été signé le 29 Mars 2019.

Modalités :

A effet du 1^{er} Avril 2019, la surface sous-louée est passée de 1 096.50 m² à 918 m² (modification de l'article 1^{er}), le loyer passe de 98 000 € à 86 000 € (modification de l'article 3), le chiffre indicatif de la Taxe Foncière et de la Taxe annuelle sur les bureaux est de 21 000 € (modification de l'article 13), la quote-part des charges de toutes natures prises en charge par Xandrie SA passe de 18.95 % à 15.87 % (modification de l'article 14 §2).

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2020, le montant total des loyers et charges connexes refacturés à XANDRIE s'est élevé à 148 000 €.

Cette opération a été approuvée par le Conseil d'administration du 12 juin 2019.

2. Convention de compte courant avec la société Xandrie

Administrateurs concernés :

Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de la SA Xandrie.

Monsieur Christian Tellier, Madame Marie-Christine Fauré, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, tous administrateurs d'Innelec Multimédia et de la SA Xandrie.

Nature et motifs :

Ouverture d'un compte courant de 1 M€ dans les livres de la société Xandrie-Qobuz, dont Innelec Multimédia est actionnaire à hauteur de 1,17 % afin de financer le développement de cette société. Ce compte courant bénéficie de la garantie de remboursement par la société Nabuboto, actionnaire majoritaire de Xandrie-Qobuz.

Modalités :

Le Conseil d'administration du 28 février 2019 a autorisé le Président à procéder à l'ouverture de ce compte courant. Le taux d'intérêt versé s'élève à 2.50% l'an. Ce compte-courant a été remboursé le 5 septembre 2019.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, le montant total des produits d'intérêts au titre de ce prêt, s'est élevé à 10 788 €.

3. Convention de prêt avec Xandrie

Administrateurs concernés :

Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de la SA Xandrie

Monsieur Christian Tellier, Madame Marie-Christine Fauré, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, tous administrateurs d'Innelec Multimédia et de la SA Xandrie.

Nature et motifs :

Au cours du premier trimestre civil 2014, la BPI a accordé à Innelec Multimédia, un prêt de 1 457 000 € pour le financement des activités de Xandrie. Dans ce cadre, le 20 juin 2014, Innelec Multimédia SA a accordé un prêt de 1 475 000 euros à la société Xandrie. Le taux d'intérêt était de 3,0% et la durée de 7 ans. Les modalités de remboursement incluait 8 trimestres de différé d'amortissement du capital suivis de 20 versements trimestriels à terme échu, comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts, le premier étant fixé le 30 septembre 2016 et le dernier le 30 juin 2021.

Au 31 mars 2020, l'encours était de 442.5 K€, après 4 remboursements au titre de l'exercice clos pour un montant total de 221 250 € et une facturation d'intérêts financiers pour 13 K€.

4. Prêt d'actions Xandrie par la société Nabuboto

Administrateur concerné :

Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général d'Innelec Multimédia et gérant de la SC Nabuboto. Monsieur Jean-Pierre Bourdon, administrateur de la société Innelec Multimédia et associés dans Nabuboto.

Le 10 juillet 2019, la société Nabuboto a prêté à la société Innelec Multimédia 900 000 actions de la société Xandrie dans le cadre des articles 1892 et 1893 du Code Civil. L'article 1893 prévoit que ce prêt entraîne un transfert de propriété des titres entre le prêteur et le bénéficiaire du prêt. Ce prêt est consenti à titre gratuit, il est d'un an renouvelable par périodes de même durée, sauf dénonciation pour quelque motif que ce soit, par l'une des parties en respectant un préavis de deux mois. Il est remboursable à tout moment.

Motifs :

Cette opération découle de l'ouverture d'un compte courant d'Innelec Multimédia chez Xandrie évoqué ci-dessus. Cette opération a été approuvée par le conseil d'administration du 9 juillet 2019.

Cette opération a pris fin le 9 septembre 2019.

5. Convention avec la SCI INNOBAT

Administrateurs concernés :

Monsieur Denis THEBAUD, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Gérant de la SCI INNOBAT.

Nature, motifs et modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, la société immobilière INNOBAT, propriétaire des locaux de la société, a facturé, à votre société les montants suivants :

- 523 365 euros hors taxes au titre des loyers,
- 145 339 euros hors taxes au titre des charges locatives,

- 139 989 euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

6. Assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises

Personne concernée :

Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué d'INNELEC MULTIMEDIA.

Nature, motifs et modalités :

Une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) a été souscrite par INNELEC MULTIMEDIA au profit de Monsieur Nicolas Berthou. En cas de départ, ce dernier recevrait un versement par l'assurance de 65% de son salaire annuel. La prime d'assurance annuelle est de 3.410 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2017.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 30 juillet 2020

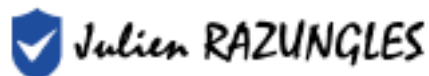
Les commissaires aux comptes

MAZARS



Guillaume DEVAUX

DELOITTE & ASSOCIES



Julien RAZUNGLES

INNELEC MULTIMEDIA-IMM

Société Anonyme au capital de 4 377 000 €.

Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq

45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex

327 948 626 R.C.S. Bobigny

SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Le 10 juin 2020

Revue le 24 juillet 2020

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 mars 2020 et afin de soumettre à votre approbation, les comptes annuels et les comptes consolidés du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons, par ailleurs, à prendre connaissance du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise qui se trouve à la suite du présent rapport.

Il vous sera, enfin, donné lecture des rapports des commissaires aux comptes. Puis, nous aborderons les autres points prévus à l'ordre du jour.

Faits Marquants de l'exercice 2019-2020 :

Après un premier semestre en croissance, notre exercice a été marqué par un « trou d'air » conjoncturel qui s'est manifesté à partir de fin novembre 2019 : le marché des Consoles, jeux vidéo et Accessoires a baissé de 17 % entre octobre 2019 et mars 2020 alors que notre chiffre d'affaires au cours de notre troisième et quatrième trimestre ne baissait que de 13 %, preuve de la résilience de la société dans une période difficile.

Les éléments perturbants les ventes sont connus : mouvements sociaux démarrés en décembre 2019, retard dans le lancement de jeux à succès, baisse générale des achats de consoles dans l'attente de la sortie des consoles de nouvelles générations attendues pour fin 2020, et impact, sur 15 jours, de la

fermeture des magasins liée à la crise sanitaire du Covid 19 (nous reviendrons plus loin sur ce sujet quand nous traiterons des perspectives de l'exercice en cours).

Si nous abordons maintenant les trois tendances marquantes de l'exercice, elles se résument de la manière suivante :

-Activité jeux vidéo et consoles en recul de 14 % dans un marché qui, lui-même recule de 17 %. Innelec Multimédia a pu prendre des parts de marché dans un marché difficile.

-Accessoires Gaming : Croissance de l'activité (+12 %) dans un marché stable.

-Produites dérivés : Forte croissance 67 % pour cette activité que nous développons depuis notre recentrage stratégique de 2017.

Vous trouverez dans le paragraphe suivant la répartition de notre chiffre d'affaires par univers et par canal de distribution.

1. Activités de la société :

Le chiffre d'affaires (comptes sociaux) s'est élevé à 102 M€ pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 alors qu'il était pour l'exercice précédent de 108 M€ soit une baisse de 5.6%.

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère, Innelec Multimédia, ventilé comme suit (en euros) :

Par Univers

UNIVERS		31/03/2020		31/03/2019		VARIATION	
		CA K€	%	CA K€	%	CA K€	%
Univers Console	Consoles, logiciels pour console et accessoires	86 740	84,88%	95 130	87,96%	-8 389	-8,82%
Univers Produits dérivés		8 408	8,23%	5 035	4,66%	3 373	66,99%
Univers Professionnel	Logiciels professionnels	898	0,88%	1 304	1,21%	-406	-31,12%
Univers PC Grand public	CD Rom de loisirs et accessoires PC	2 758	2,70%	3 299	3,05%	-541	-16,40%
Univers Mobilité et produits connectés	Tablettes, accessoires mobilité, objets connectés	1 007	0,99%	1 326	1,23%	-319	-24,05%
Divers (*)		2 376	2,32%	2 059	1,90%	317	15,35%
TOTAL ACTIVITES ACTUELLES		102 187	100,00%	108 153	100,00%	-5 966	-5,52%
Univers Musique et Vidéo		3	0,00%	0	0,00%	3	1694,48%
Univers E-cigarette		0	0,00%	0	0,00%	0	#DIV/0!
TOTAL ACTIVITES ABANDONNEE OU CEDEES		3	0,00%	0	0,00%	3	1694,48%
TOTAL GENERAL		102 190	100,00%	108 153	100,00%	-5 963	-5,51%

(*) Au 31.03.20, la ligne Divers comprend principalement 1 088 K€ de production vendue de services dont 813 K€ de frais de ports refacturés aux clients.

(*) Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports refacturés aux clients.

Par canal de distribution

Canal de distribution	31/03/2020		31/03/2019		VARIATION	
	C.A K€	%	CA K€	%	Variation C.A K€	Variation %
Autres canaux de distribution	11 560	11,31%	10 371	9,59%	1 189	10,29%
Commerce de proximité et revendeurs professionnels	9 503	9,30%	11 604	10,73%	-2 101	-22,10%
Commerce électronique et Vente à distance	5 053	4,94%	4 530	4,19%	523	10,36%
Grand distribution et grands magasins	56 218	55,01%	58 004	53,63%	-1 786	-3,18%
Multi-spécialistes	17 480	17,10%	21 585	19,96%	-4 106	-23,49%
Divers (*)	2 376	2,32%	2 059	1,90%	317	13,31%
TOTAL	102 190	100,00%	108 153	100,00%	-5 963	-5,51%

(*) Au 31.03.20, la ligne Divers comprend principalement 1 088 K€ de production vendue de services dont 813 K€ de frais de ports refacturés aux clients

(*) Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports refacturés aux clients.

Par zone géographique

Zone Géographique	31/03/2020		31/03/2019		Variation	
	CA K€	%	CA K€	%	Variation CA K€	Variation %
France	86 769	84,91%	92 814	85,82%	-6 045	-6,51%
Europe	10 601	10,37%	9 766	9,03%	835	8,55%
Afrique	2 191	2,14%	3 123	2,89%	-932	-29,84%
Autres Zones	254	0,25%	391	0,36%	-137	-35,07%
Divers (*)	2 375	2,32%	2 059	1,90%	316	15,35%
TOTAL GENERAL	102 190	100,00%	108 153	100,00%	-5 963	-5,51%

(*) Au 31.03.20, la ligne Divers comprend principalement 1 088 K€ de production vendue de services dont 813 K€ de frais de ports refacturés aux clients.

(*) Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports refacturés aux clients.

1-1 Marge commerciale :

La marge commerciale de l'exercice s'est élevée à 14.3 Millions d'Euros contre 14.9 Millions d'Euros au cours de l'exercice précédent.

1-2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à (0.05) Millions d'Euros. (2.08 Millions d'Euros réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019).

Nous estimons que les coûts non-récurrents sur la logistique représentent 0.5 M€

1-3 Résultat net comptable

Le résultat financier net s'élève à -0.4 M€ au lieu de -0,2 M€ lors de l'exercice précédent.

Notre résultat courant avant impôts et éléments exceptionnels s'élève à (0.44) M€. Au 31 mars 2019, il était de 1.84 M€.

Le résultat exceptionnel est de 0.02 M€ au lieu de 0.03 M€ lors de l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices est de 0.13 M€ Il était de 0.25 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net est de (0.55) Millions d'Euros contre 1.6 Millions d'Euros au 31 mars 2019.

1-4 Evolution de la structure du bilan

Les fonds propres de la société atteignent au 31 mars 2020 un total de 18.6 M€, à comparer à 19.7 M€ au 31 mars 2019.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit hors effets escomptés non échus sont de 13.5 M€ (9.1 M€ au 31 mars 2019). La part à moins d'un an représente 13 M€ et la part de 1 à 5 ans 0.5 M€.

Les immobilisations nettes représentent 12.68 M€ compte tenu d'une participation dans le capital de la société Focus Home Interactive de 1,6 M€ (coût d'achat historique) et d'un prêt accordé à la société Xandrie pour 0.44 M€. Par ailleurs, Innelec Multimédia détient une participation de 1,3 M€ dans le capital d'Innelec Technologies ainsi qu'une participation de 0.45 M€ dans le capital de Jeux Vidéo and Co

Les stocks s'élèvent à 8.7 M€. Ils représentaient 6.6 M€ au 31 mars 2019. Le total de l'actif circulant s'élève à 37.4 M€ (contre 39.6 M€ au 31 mars 2019) et les disponibilités à 11.5 M€ au 31 mars 2020.

2. Filiales et participations

A-Innelec Technologies

Innelec Technologies regroupe trois participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles : IDM, Numecent Holding et Object Live Soft. Seules les deux premières sont actives. La société n'a procédé à aucun investissement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020

Numecent Holding est une société de technologies valorisée dans les comptes de notre filiale pour 63K€ soit 0,23% du capital. Au 31 mars 2019, notre participation était de 0,96 %. Cette évolution est liée à la consolidation en capital de prêts accordés par les actionnaires il y a plusieurs années, opérations auxquelles Innelec Technologies avait refusé de participer. Pour tenir compte du nouveau pourcentage de participation d'Innelec Technologies et de l'évolution de la valorisation de Numecent, il nous est apparu nécessaire de comptabiliser une dépréciation de 200 K€ au 31 mars 2020.

IDM, Ingénierie Diffusion Multimédia, est à la fois un éditeur de logiciels et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle nous avons une participation de 8,09 % représentant une valeur brute de 325 K€ et une valeur nette comptable de 325 K€.

Au 31 décembre 2018, IDM a réalisé un chiffre d'affaires de 6,2 M€ (5.2 M€ au 31 décembre 2017) et un bénéfice net de 521 K€ (229 K€ au 31 décembre 2017).

Outre ses participations financières Numecent Holding et IDM, Innelec Technologies détient un compte courant débiteur de 269 K€ à l'égard d'Innelec Multimédia.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2020, Innelec Technologies n'a reçu aucun revenu de ses participations et a engagé 7 K€ de charges. Après 4 K€ de produits financiers, 200K€ de charges financières (dépréciation des titres Numecent) et un produit d'IS de 1 K€, le résultat net est de -203 K€.

Les capitaux propres de la société représentent 655 K€ au 31 mars 2020.

B-Jeux Vidéo & Co

Jeux Vidéo & Co regroupe 2 magasins Ultima détenus en propre. Nous avons vendu notre magasin Virtua de Gardanne au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élève à 1.00 M€, contre 1.61M€ au 31 mars 2019.

Le résultat d'exploitation est de -0.33M€.

Le résultat net est de -0.34 M€. Au 31 mars 2019, le résultat net était de -0,26 M€.

La valeur nette des fonds de commerce des 2 magasins est de 0,63 M€ au 31 mars 2020, comparée à 0,82 M€ au 31 mars 2019, pour 3 magasins, à la suite de la vente du fonds de commerce de Gardanne.

Au 31 mars 2020, les capitaux propres de Jeux Vidéo & Co représentent 0.03 M€, à comparer au capital social de 0.63 M€.

Nous tenons compte des évolutions du marché décrites plus haut et des perspectives d'avenir de nos marques Ultima, Virtua, Difintel, et Je Console. A fin mars 2020, les titres Jeux Vidéo and Co détenus par Innelec Multimédia représentent une valeur brute de 10,0 M€. Ces titres sont provisionnés pour 9,7M€. Ainsi, la valeur nette est de 0,3 M€

Dans un contexte qui reste délicat pour les ventes au détail, Innelec Multimédia continue à soutenir sa filiale Jeux Vidéo and Co.

C-Multimédia Distribution Afrique (M.D.A)

M.D.A. a été créée en janvier 2014 et elle est immatriculée à Casablanca (Maroc). Cette société a pour vocation d'appuyer l'action commerciale d'Innelec Multimédia au Maghreb et sur le continent africain.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, M.D.A. a réalisé un chiffre d'affaires de 0 Dirhams (0 K€) comparé à 0 Dirhams (0 K€) lors de l'exercice précédent.

Le résultat après impôts de M.D.A. est de - 54 790 Dirhams (- 5K€), comparé à -119 492 Dirhams (- 11 K€) lors de l'exercice précédent.

D-Konix Interactive Limited.)

Cette société est immatriculée à Hong-Kong. Elle a vocation à accompagner le développement international d'Innelec Multimédia. A la date du 31 mars 2020, cette société n'a pas démarré son activité.

E-Xandrie :

La participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie est de 1,18 % (1,32 % des droits de vote) au 31 mars 2020.

Nous rappelons que Xandrie est propriétaire d'une plate-forme de streaming et de téléchargement de musiques : Qobuz. La société a connu un fort développement de son chiffre d'affaires au 31 mars 2020 (+ de 45,3 %) soit 18 M€.

Cette évolution est due pour part égale à l'augmentation de l'activité de sa filiale américaine ouverte lors de l'exercice précédent et au développement des ventes sur ses marchés européens (France, Royaume Uni, Allemagne ,Italie, Espagne, etc.).

Le résultat net cumulés ressort à - 6,9 M€ contre - 9,4 M€ au 31 mars 2019 soit une réduction de la perte de 26,9 %.

Au cours de cet exercice , Xandrie a continué à travailler d'une manière déterminée pour améliorer sans cesse la qualité technique de ses produits et leur parfaite adaptabilité sur les différents outils présents sur le marché.

Un accord a été signé avec la société Canada Inc. qui se compose de deux volets :

Tout d'abord, un volet technique et commercial avec la cession des éléments nécessaires à la création d'une plateforme indépendante, et l'appui technique apporté pour le lancement de sa propre plate-forme de musique. Ce lancement a eu lieu le 4 mai 2020 et a remporté un beau succès technique et commercial.

Et un volet financier puisque Canada Inc. est entré au capital de Xandrie. A cette occasion, votre société a souscrit à 44 382 actions représentant un investissement de 150 K€.

Pour financer son développement, Xandrie a décidé de lancer une augmentation de capital de 10 M€. dans sa séance du 24 juillet 2020, votre Conseil a décidé de ne pas suivre cette augmentation de capital préférant dans le contexte actuel réserver ses ressources à ses propres activités.

F-Focus Home Interactive :

La participation d'Innelec Multimédia dans le capital de Focus Home Interactive est de 3,1 % au 31 Mars 2020 (au 31 mars 2019, elle était de 3,05 %).

Focus Home Interactive est un éditeur de jeux vidéo sur Consoles et PC et s'est fortement développé dans le ventes digitales et à l'international.

Au 31 mars 2020 Focus Home Interactive a annoncé un chiffre d'affaires de 142,8 M€ en hausse de 13%.

Les résultats ont été annoncés le 25 juin 2020. La marge brut à 44 M€ (36,6 M€ au 31 mars 2019) est en progression de 20 % ; le revenu opérationnel est de 19,2 M€ soit +36 % (14,1 M€ au 31 mars 2019) et le résultat net est de 13 M€. Il représente 9 % du chiffre d'affaires et est en progression de 64 % par rapport à l'exercice précédent (8 M€).

Au 10 juin 2020, le cours se situe à environ 23,40 €. Au 21 juillet l'action était cotée 36,40 €. Rappelons que le prix d'acquisition pour Innelec Multimédia est de 9,10 €.

Le 8 juillet 2020, notre société a signé un contrat portant sur la cession à Neology Holding de la totalité des 164 635 actions détenues en portefeuille au prix de 40 € l'action. Cette cession représente un montant total de 6,58 M€ et une plus-value attendu d'environ 5 M€.

Cette opération devrait être finalisée dans les prochaines semaines.

3. Comptes Consolidés

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Sont intégrées Innelec Technologies, et Jeux Vidéo and Co, auxquelles il faut ajouter Konix Interactive Ltd et Multimédia Distribution Afrique.

Le chiffre d'affaires consolidé est égal à 102.3 M€ contre 108.2 M€ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Le résultat opérationnel courant avant éléments non récurrents est de 0,2 M€ (1.7 M€ au 31 mars 2019). Les éléments non courants s'élèvent a -0.6M€

Au 31 mars 2020, l'impôt sur les bénéfices s'élève à 0.06 M€.

Notre résultat net consolidé part du Groupe s'élève à (0.7) M€ contre 1.6 M€ au 31 mars 2019

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 17.8 M€ au 31 mars 2020 par rapport à 19.9 M€ au 31 mars 2019. L'actif non courant net à 12.8 M€ est en diminution par rapport à l'année antérieure où il était de 13.4 M€.

L'endettement net du Groupe est de 3,28 M€ n'incluant pas le crédit de TVA de 1,6 M€ au 31 mars 2020, encaissé au cours du premier trimestre 2020-2021.

La trésorerie nette s'élève à 2.3M€ contre 2,7 M€ en N-1, pour comparer ce qui est comparable, incluant le crédit de TVA remboursé en retard par le Pôle Ice en début du nouvel exercice.

Le délai de recouvrement clients est de 21 jours et le délai de règlements des fournisseurs est de 29 jours. La rotation des stocks est de 36 jours au 31 mars 2020. Il faut savoir que ces chiffres sont de simples photos à une date donnée.

4. Echéances Innelec Multimédia (comptes sociaux)

Au 31 mars 2020

	<u>Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</u>				
	<u>1 à 30 jours</u>	<u>31 à 60 jours</u>	<u>61 à 90 jours</u>	<u>91 jours et plus</u>	<u>Total (1 jour et plus)</u>
<u>(A) Tranches de retard de paiement</u>					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				942
Montant total des factures concernées : TTC	1 907 741	153 933	76 572	53 710	2 191 956
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice : HT	1,94%	0,16%	0,08%	0,05%	2,22%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : HT					
<u>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</u>					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues : HT	NEANT				
<u>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)</u>					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX : (30 J net - 45j net - 45j fdm - 60j net) DELAIS CONTRACTUELS : (à préciser)				

Les montants négatifs incluent des avoirs non remboursés au 31/12/N.

	<u>Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</u>				
	<u>1 à 30 jours</u>	<u>31 à 60 jours</u>	<u>61 à 90 jours</u>	<u>91 jours et plus</u>	<u>Total (1 jour et plus)</u>
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				9 492
Montant total des factures concernées : TTC	2 431 284	442 123	578 444	1 792 888	5 244 738
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice : HT	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : HT	2,25%	0,41%	0,53%	1,66%	4,85%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	NEANT				
Montant total des factures exclues : HT	NEANT				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX : (30j net -60j net) DELAIS CONTRACTUELS : (à préciser)				

Les montants négatifs inclus des avoirs non remboursés au 31/12/N.

Conformément à la Loi, nous vous précisons que notre Groupe n'a engagé aucune dépense de recherche.

Notre société n'est pas touchée par les risques et les contraintes liés à l'environnement-.

5. Informations sociales (consolidé)

Au 31 mars 2020, le Groupe Innelec Multimédia employait 96 personnes (91 au 31 mars 2019) réparties entre 90 contrats à durée indéterminée, 1 contrat à durée déterminée, 1 contrat de professionnalisation, 3 contrats d'Apprentissage et 1 stagiaire. En outre, et compte tenu de la saisonnalité, nous faisons appel à 14 personnes extérieurs et intérimaires (moyenne).

Pendant la durée de l'exercice, nous avons procédé à 23 embauches alors que 18 personnes quittaient notre groupe.

Le nombre total d'heures travaillées s'est élevé à 170 035

Le montant global des charges de personnel (comptes consolidés normes IFRS) s'est élevé 6.8 M€, montant en hausse par rapport à l'exercice précédent (6.5 M€)

Nous avons payé un total de 119.5 K€ de dépenses de formation et les salariés d'Innelec Multimédia SA n'ont reçu pour l'exercice clos le 31 mars 2020, aucune participation légale, ni d'intéressement sur l'exercice 2019/2020, celui-ci étant conditionné à la réalisation à minima de 1 M€ de REX.

6. Evolution de la situation 2019-2020 :

La crise du Covid 19, impacts sur l'exercice clos à fin mars 2020 et sur le premier trimestre 2020 /2021 :

Notre société se trouve dans une situation paradoxale par rapport à nombre d'entreprises qui affrontent durement cette crise sanitaire. Pour Innelec la crise a été enregistrée sur la fin de l'exercice précédent, dont vous avez les impacts dans les comptes 2019-2020.

Situation à fin mars 2020 :

Durant le confinement nous avons mis en place une équipe commando pour assurer le suivi du business avec les seuls clients ouverts : Les enseignes de la GSA. Nous avons eu recours au chômage partiel entre le 17 Mars et la fin mai 2020. Cela a concerné au plus fort de la crise, les 2/3 de nos équipes qui ne pouvait plus se rendre, ni communiquer avec leurs clients fermés.

L'impact sur le mois de mars a été particulièrement significatif car nous avons perdu 4M€ de chiffre d'affaires en comparaison au mois de mars 2019. Cette perte de revenu a eu un impact significatif sur la marge brute enregistrée sur l'exercice clos au 31/03/2020 de l'ordre de 0.7M€.

Durant cette période nous avons mis en place les moyens nécessaires pour assurer la sécurité de nos salariés et limiter au maximum les risques de propagation de la pandémie. Il est à noter que seulement 2 de nos collaborateurs sédentaires et donc non présents au siège de l'entreprise ont été contaminés.

Situation après le 31 mars 2020 et impact sur le T1 2020-2021 :

Durant le confinement, tous nos clients à l'exception de Cora, Casino et Leclerc avaient cessé leur activité en France métropolitaine et les liaisons sur les DROM COM étaient suspendues. Ces territoires représentent aux eux seuls plus du tiers du chiffre d'affaires d'Innelec.

Le Chiffre d'affaires de ces trois enseignes sur la période :

Nos autres clients étaient fermés sur le mois d'avril et jusqu'à la mi-mai et nous n'avons pas pu également livrer nos clients des DROM COM. Cependant la croissance de la GSA nous a permis de compenser plus que largement la perte sur les autres clients.

Au fur et à mesure de la montée en puissance des ventes de la GSA, nous avons fait revenir une partie des collaboratrices et des collaborateurs de l'entreprise, dont l'activité n'était pas impactée chez leurs clients. Au 1^{er} juin 2020, Innelec Multimédia avait mis fin au chômage partiel pour ses salariés concernés.

Compte-tenu de la baisse notable de l'activité Innelec a réduit ses coûts de fonctionnement pendant la période concernée :

- . Recours au chômage partiel pour une partie des salariés, empêchés de travailler.
- . Baisse des coûts de transports et voyages.
- . Arrêt des dépenses marketing et publicité.
- . Annulation des déplacements en Chine et aux salons professionnels.

Impact sur la Trésorerie :

Nous avons également encaissé le cash chez nos clients et devrions terminer le T1 avec une amélioration de la trésorerie, d'autant plus que nos stocks ont été réduits grâce à la forte demande du trimestre et grâce à la réouverture en juin 2020 des clients fermés qui avaient besoin de faire des réassorts de leur propres stocks. Il faut aussi noter que l'ensemble de notre portefeuille client étant assuré par Euler Hermès, le risque d'impayé est limité.

Pour nous mettre également en situation favorable en termes de trésorerie, nous avons eu recours à un PGE à hauteur de 12M€ auprès de 4 groupes bancaires. Ce PGE vise uniquement à nous donner une flexibilité de trésorerie pendant la période de forte activité, même en cas de baisse important des encours des assureurs crédits chez nos fournisseurs.

Le cash disponible au 30 juin 2019 était supérieur à 22 M€, ce qui constitue un niveau historiquement haut.

Nous nous trouvons dans une situation favorable pour aborder la période de Septembre à décembre 2020, qui concentre la majeure partie de notre chiffre d'affaires et qui sera riche en sorties de jeux et de nouvelles consoles annoncées par Sony et Microsoft.

Incidence de la pandémie à moyen terme :

Même s'il est difficile de prévoir l'évolution de la pandémie et de ses conséquences, nous pouvons à date confirmer les points suivants :

- . Maintien du lancement des nouvelles consoles de Sony et Microsoft en fin d'année 2020
- . Maintien des lancements des jeux annoncés avec quelques décalages, mais restant toujours programmés sur l'exercice 2020-2021.
- . Forte appétence des consommateurs pour nos produits, qui restent des moyens d'évasion peu onéreux en une période de restriction des voyages et des contacts extérieurs. Le confinement et la période qui s'en suit a largement profité à nos produits dont la caractéristique est de pouvoir élargir la communication virtuelle, tout en se distrayant en ligne avec ses amis.

7. Proposition d'approbation des comptes et d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître une perte 553 504 €.

De la même manière, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître une perte nette part du Groupe de (0.7) M€.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2020, nous vous proposons d'affecter la perte sociale soit 553 504 € au compte report à nouveau qui passera de 4 940 375 € à 4 386 971 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et la fiscalité correspondante.

Exercices	Dividendes nets	
2016-2017	néant	Abattement 40% art.158-3 du CGI
2017-2018	0,20 €	Abattement 40% art.158-3 du CGI
2018-2019	0,20	Abattement 40% art.158-3 du CGI

8. Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 43 725 €.

9. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices. (Annexe 2)

10. Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce :

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article 225-38 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article.

Conformément à l'article L 225-39 du Code de Commerce, la liste et l'objet des conventions conclues entre la société et ses mandataires sociaux, et les autres sociétés avec lesquelles elles ont des dirigeants communs ont été communiqués aux administrateurs.

L'ensemble des conventions qui ont déjà été approuvées par votre Assemblée se sont poursuivis au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Par ailleurs, dans sa séance du 24 juillet 2020, le Conseil d'Administration a adopté sa charte interne sur les conventions réglementées et libres en application des dispositions de la Loi Pacte du 22 mai 2019. Cette charte est publiée sur le site internet de la société.

11. Commissaires aux Comptes :

Conformément à la Loi, nous vous précisons que les honoraires de nos commissaires aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice s'élèvent au total à 186 806 € dont 142 939 € pour le Cabinet Deloitte et associés (dont 14 106 € pour les filiales du Groupe) et 43 867 € pour le cabinet Mazars. Ces honoraires sont liés aux travaux de vérification des comptes sociaux et consolidés.

12. Augmentations de capital :

Votre Conseil d'Administration a constaté au cours de l'exercice deux augmentations de capital :

- 1) la création de 5 726 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite de l'augmentation de capital qui s'est déroulé en septembre-octobre 2019 dans le cadre de l'offre faite aux actionnaires de se faire payer le dividende en action (constaté par le CA du 15 octobre 2019). Le capital est porté de 4 350 262 € à 4 359 022 € divisé en 2 849 034 actions.
- 2) la création de 11 750 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite de l'attribution définitive de 11 750 actions gratuites à des membres du personnel (constaté par le CA du 12 décembre 2019). Le capital est porté de 4 359 022 € à 4 377 000 € divisé en 2 860 784 actions.

En conséquence, nous vous demandons de ratifier ces augmentations de capital et de modifier les statuts en leur article 6 en ajoutant le paragraphe qui suit :

« L'assemblée Générale Mixte du 16 septembre 2020 ratifie les deux augmentations de capital constatées par les Conseils d'Administration dans ses séances du 15 octobre 2019 et du 12 décembre 2019 portant celui-ci successivement de 4 350 262 € à 4 359 022 € puis de 4 359 022 € à **4 377 000€**. »

Et en leur Article 8 désormais ainsi rédigé :

« Le capital social est fixé à la somme de 4 377 000€ divisé en 2 860 784 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 € »

12. Principaux risques auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers.

- **Situation actuelle**

Les risques inhérents à la profession sont principalement : l'arrêt de commande ou de paiement d'un ou plusieurs clients importants ; le piratage des produits similaires à ceux commercialisés par la société pouvant conduire à une diminution de la demande. Les risques

de toutes natures liés aux relations avec les fournisseurs. L'incapacité de livrer et facturer des produits à la suite d'un dommage industriel ou informatique, le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clefs de la société, le déréférencement d'une centrale d'achat, le vol, la destruction de certains de nos actifs.

- **Evolution prévue de notre approche sur les risques**

Lors d'un conseil d'administration du 07 Décembre 2010, le conseil a décidé de tenir sur l'exercice 2011-2012 un conseil stratégique uniquement dédié aux risques qui a eu lieu le 17 Mai 2011 avec l'assistance du Cabinet d'audit PWC (Price Waterhouse Coopers). La notion de risques a été élargie pour englober les risques de gouvernance qui concernent le Conseil d'Administration et les risques opérationnels qui concernent la Direction Générale et le Comité de Direction au sens large.

A cet égard, la Direction Générale a établi une cartographie des risques et mis en place un dispositif de contrôle pour en assurer le suivi. Une présentation nouvelle a été faite au Conseil d'Administration.

A cette occasion, nous avons élargi la notion de risque pour englober à la fois les risques patrimoniaux qui concernent les actionnaires, les risques de gouvernance qui concernent le conseil d'administration et les risques opérationnels qui concernent la direction générale et le comité de direction au sens large.

- **Gestion et présentation**

- 1) *Contrats avec les clients* : tous les contrats clients sont écrits, visés par le Directeur Général Délégué avant envoi par les chefs de département, tous les efforts de la société tendent à augmenter le nombre et la diversité de ses clients. Un double de l'ensemble des contrats est scanné et tenu à jour par le responsable du support ventes.
- 2) *Organisation des ventes* : un guide des ventes est régulièrement mis à jour pour s'assurer que tous les membres de l'équipe de vente soient bien informés en détail de tout ce qui concerne leur activité. Ce guide intègre notamment les modifications liées au changement de la législation sociale et commerciale.
- 3) *Piratage des produits* : la société encourage ses fournisseurs à protéger leurs produits et relaie les informations de lutte contre le piratage auprès de ses clients. La société procède à des vérifications approfondies lors du retour des produits défectueux jeux consoles pour s'assurer que les produits qui lui sont retournés sont bien défectueux et que le retour n'a donc pas été motivé par une simple copie du produit.
- 4) *Les risques de toutes natures liés aux relations avec les fournisseurs* : dans ses relations avec les fournisseurs la société signe des contrats qui sont tous visés par le Directeur Général Délégué et qui couvrent les différents aspects usuels volume, prix, paiement nous permettant de nous y référer en cas de besoin.

-Les quantités achetées représentent un risque de gestion pour notre société :

Achats trop importants, surstocks, achats insuffisants avec un risque de perte de vente. Un comité des opérations composé de représentants des équipes ventes, Business Unit se réunit régulièrement et propose au Directeur Général Délégué les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente, Business Unit. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Directeur

Général Délégué. Pour le réassort des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.

Le responsable logistique est responsable de l'intégrité des stocks. Des procédures existent couvrant la réception, le stockage et l'expédition des marchandises stockées. De même au moins deux inventaires annuels sont réalisés et contrôlés par nos commissaires aux comptes qui s'assurent du respect des procédures écrites d'inventaire et de l'exactitude des quantités relevées.

Les stocks présents dans nos filiales sont également inventoriés à intervalles réguliers sous la responsabilité du Directeur Général Délégué avec les niveaux de contrôle appropriés réalisés par nos commissaires aux comptes.

- 5) *Risque industriel et informatique* : Sous la responsabilité du responsable logistique la société fait régulièrement intervenir l'APAVE pour s'assurer de la conformité de ses installations. Elle a souscrit aux assurances nécessaires, notamment perte d'exploitation en cas de sinistre incendie, etc... Ceci est géré par le responsable comptable et financier.

Dans le domaine informatique, les utilisateurs du système informatique signent une charte interne visant à garantir la sécurité et l'intégrité des données. Des sauvegardes régulières sont effectuées et stockées sur site dans des armoires ignifugées et hors site.

Le matériel informatique est assuré notamment bris de machine ceci sous la responsabilité de la D.S.I.

- 6) *Risque lié au départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de l'entreprise* : la politique de l'entreprise est de s'assurer qu'en interne elle peut faire rapidement face au départ de collaborateurs en ayant autant que faire se peut prévu un remplaçant désigné ou non pour chaque poste, ce dispositif est régulièrement revu par la Direction Générale et les différents responsables. D'un point de vue plus général, la société estime que ce risque se gère aussi en amont au cours des entretiens d'évaluation avec les collaborateurs concernés. Tous les collaborateurs clef de l'entreprise sont soumis à une clause de non-concurrence assortie d'indemnités de non-concurrence.

- 7) *Engagement hors bilan et de retraite* : La société évalue ses engagements hors bilan et les engagements de retraite ont été chiffrés par une société spécialisée.

- 8) *Risque lié à la gestion des actifs* : la gestion de la trésorerie est placée sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président et au Directeur Général Délégué différents tableaux de suivi à intervalles hebdomadaires et mensuels. Le Directeur Général Délégué cosigne avec le responsable comptable et financier tous les paiements jusqu'aux montants autorisés. Au-delà de ces montants, la signature du Président est nécessaire.

Les assurances de tout ordre, responsabilité civile, complémentaire maladie, stock, crédit client, perte d'exploitation, etc. sont placées sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président ou au Directeur Général Délégué les différents contrats pour visa.

Les marques sont gérées par le Président et le Directeur Général Délégué avec l'assistance de l'avocat et des conseils de la société.

Innelec Multimédia SA ne possède pas d'immobilier en propre.

Un logiciel de suivi des immobilisations a été mis en place assorti d'une procédure écrite rédigée par le directeur des opérations / contrôle de gestion.

- 9) *Risque lié au transport* : Les expéditions de marchandises peuvent subir un sinistre exceptionnel et important qui ne serait pas couvert directement par les transporteurs. Une police d'assurance transport a été mise en place pour se couvrir contre de tels risques.

13. Procédures de Contrôle interne

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

- Le contrôle interne selon l'IFACI :

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- 1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;
- 2/ les informations financières sont fiables ;
- 3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés.

- Limites du système de contrôle interne

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

- Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive -et non pas évaluative- le système de contrôle interne de la société.

Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

- Rôles du Président, du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit

Le président assure aussi la direction générale, il définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré, il participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directeur Général Délégué qui fixe les objectifs des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Il préside les réunions du conseil d'administration et coordonne ses travaux et assure la liaison entre le conseil et les actionnaires.

Le conseil d'administration représente les actionnaires. Il a à la fois un rôle consultatif, de gestion, et de contrôle.

- développement du groupe.

Dans son rôle de gestion, il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et suivi des risques mise en place par la Direction Générale. Par ailleurs le conseil fixe par écrit la rémunération du président et ses règles de variable.

Dans son rôle de contrôle, il s'appuie sur les avis des commissaires aux comptes et différents travaux d'audit extérieur.

Enfin, le Comité d'Audit remplit les missions de contrôle qui lui sont assignés par la Loi.

- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1) Organisation de la fonction comptable et financière

Le responsable comptable et financier reporte directement au Directeur Général Délégué. L'intervention des professionnels extérieurs est décrite ci-dessous.

À noter également la création d'un poste de responsable de la comptabilité clients en 2017-2018. Ce poste vise particulièrement le contrôle et de la surveillance des encours clients en relation avec nos assurances crédit.

2) Système d'information, reporting, contrôle budgétaire

Pour Innelec Multimédia :

L'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de l'ERP Tolas, il couvre tous les grands processus : achats, gestions des stocks, facturation, encaissement, paiement. Il est complété par d'autres progiciels dont un spécifiquement pour la paie et un pour la gestion des immobilisations et un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt et un pour les vendeurs itinérants.

Exercice 2008/2009 : Remplacement du logiciel de trésorerie par un logiciel adapté à nos volumes de flux financiers.

Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes.

Les procédures comptables sont elles-mêmes reprises dans un guide de procédure.

Pour les filiales : le Directeur Général Délégué a repris la responsabilité de la filiale JEUXVIDEO&CO. Il assure un suivi de gestion et un reporting régulier auprès du Président du groupe avec ses propres outils.

3) Élaboration des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements.

Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l'outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos commissaires aux comptes. Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence du directeur administratif et financier, du responsable comptable et financier, du cabinet comptable extérieur, des commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué et du Président du groupe.

4) Suivi des engagements hors bilan et des litiges.

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le responsable comptable et financier.

Les litiges clients sont suivis par le responsable logistique et par le Directeur commercial sous la supervision du Directeur Général Délégué. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permet un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par les responsables des Business Units sous la supervision du Directeur Général Délégué. Le Président en fait également un suivi plusieurs fois par an et notamment chaque trimestre. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d'actions de la part des responsables ou du Directeur Général Délégué. Trimestriellement un examen approfondi a lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges notamment prud'homains sont listés trimestriellement par notre avocat et une provision est définie par le Directeur Général Délégué en fonction du degré de risque.

5) Contrôle des informations financières et comptables publiées.

Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos Commissaires aux Comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le conseil d'administration. Les documents financiers publiés (rapport semestriel, rapport annuel) sont préparés par la Direction, avec l'assistance de l'Expert-Comptable, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes. Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les analystes financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels.

Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d'évènements importants.

- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2020. Plan d'actions pour l'exercice 2020/2021

Procédure

Eu égard à la taille de notre société, nous nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Durant l'exercice 2013/2014, la méthode de mise à jour des prix unitaires moyens pondérés pour les stocks a été améliorée, la procédure d'ouverture du courrier a été mise à jour.

Durant l'exercice 2014 / 2015, l'effort a porté sur toutes les procédures écrites de nos systèmes informatiques, au total des dizaines de procédures ont été écrites ou mises à jour concernant des domaines très variés tels que (liste non exhaustive) :

les outils de publication, les fichiers logs, l'intranet, l'extranet, les serveurs de média, les traitements automatiques, l'infrastructure, les procédures d'exploitation, le réseau, divers applicatifs.

Durant l'exercice 2015 / 2016, la procédure des notes de frais a été revue.

Durant l'exercice 2017/2018, la procédure paiements fournisseurs par virements avec circuit de signatures électroniques a été mise en place.

Par ailleurs, nous vous rappelons les missions du contrôle de gestion et audit interne telles que décrites ci-dessous :

Leur but est d'apporter les outils permettant de piloter le groupe le plus finement possible afin de l'accompagner dans sa croissance et déterminer les facteurs de risques.

1) Prévoir :

Établissement des budgets d'après les objectifs définis par la direction générale et les éléments remis par les responsables de services, à partir de plusieurs scénarios pour mesurer les impacts sur le compte de résultat, sur les postes du bilan (Trésorerie) et sur les investissements.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Refonte du tableau de bord trésorerie pour une meilleure visibilité et une meilleure anticipation des besoins
- Analyse de notre processus de gestion des baisses de prix
- Application de la loi Hamon

2) Mesurer :

Mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs (Tableaux de bord) et vérifier l'atteinte des objectifs et faire ressortir les écarts :

- Sur la marge en analysant les éléments principaux : Ristournes, Ventes, Achat...
- Et/ou sur les dépenses en suivant les plus gros postes : Masse salariale, Transport, Assurance,
- Et/ou sur les recettes en analysant en dehors des ventes de marchandises les autres gros postes : Prestations service (participations éditeurs), Port refacturé aux clients,....
- Et/ou sur la performance (qualité, volumétrie) en analysant notre performance : Préparation et Expédition des commandes (ORD – ce sont les commandes en préparation non expédiées le jour même), Volume de réception, Volume pièces comptables enregistrées, Taux de produits défectueux par éditeur, Volume de baisse de prix ,.....
- Et/ou Les postes de Bilan (Ratios encaissement, Stock, trésorerie....)

Pour l'exercice 2012/2013, il a été mis en place des KPI pour le comité de direction et différents outils pour mieux appréhender les marges et leur évolution à chaque situation. Il a été également mis en place un outil de suivi pour améliorer notre temps de réaction sur le solutionnement des litiges clients.

Durant l'exercice 2013/2014, de nouveaux tableaux de bord ont été établis pour mieux suivre notre marge, l'état des liquidations, le suivi des marges négatives, le suivi des commandes dont les prix et tarifs ont été modifiés.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- refonte du tableau de bord destiné au Conseil d'Administration (par BU : CA enseignes, CA lignes de produits, stocks)

- Contrôle contrats clients (respect des délais légaux, respect validation Direction, ...)

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Mise en place d'un outil de suivi et d'archive des contrats clients sous forme dématérialisés

Durant l'exercice 2016/2017 :

Amélioration de divers outils de suivi de notre CA, de nos marges et des stocks

Durant l'exercice 2017/2018 :

Détermination du CA et plus particulièrement de la marge par enseigne, lignes de produits et fournisseurs avec intégration des RFA clients, des coopérations commerciales, des services en vue de l'établissement du tableau de bord mensuel.

Durant l'exercice 2018-2019 :

Refonte des tableaux de suivis de notre CA en fonction des activités stratégiques de l'entreprise pour en suivre quotidiennement l'évolution.

Durant l'exercice 2019-2020 :

Schéma comptabilisation et suivi des royalties pour les licences.

Mise en place de contrôles d'inventaires.

Modification du processus de déclaration du chiffre d'affaires à notre assurance crédit.

Modification de la balance agée pour un meilleur suivi des litiges. Ceci nous permet de traiter en amont les litiges dès que les clients n'ont pas payé toutes ou parties des sommes dues.

3) Accompagner :

Aider les responsables de service et la direction générale en proposant des pistes d'améliorations (Rejoint l'audit interne), sécurisation des processus (fiabilité), recherche de gain productivité (tâches inutiles ou qui peuvent être faites autrement), diminution des coûts.

Pour l'exercice 2012/2013, les travaux ont porté sur le projet Xandrie, le projet Transformer, le suivi et la gestion des opérations commerciales.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- modification du processus d'échange d'informations avec Euler-Hermès : envoi sécurisé dématérialisé (en lieu et place de fax), plus de risque de pertes d'informations et donc fiabilisation des encours clients.

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Modifications de nos modes de facturation afin d'intégrer, dans nos outils d'analyse de C.A. et de marge, les montants des financements éditeurs obtenus et reversés sous forme d'avoirs à nos clients :
 - o Pour les ristournes sur contrats de mandats

- Pour les compensations des stocks clients lors de baisses de prix
- Mise en place d'un nouvel outil pour la gestion des retours de marchandises clients. Cet outil permet de réaliser les contrôles en une étape, au lieu de 2 auparavant, ce qui améliore la fiabilité et la traçabilité de ces opérations.

4) Auditer :

- Analyser les processus à tous les niveaux
- Rechercher des facteurs d'amélioration et de progression
- Analyser les processus afin de déterminer les facteurs de risques et proposer des solutions pour les réduire, voire les supprimer.
- Contrôler le respect des procédures.

Durant l'exercice 2012/2013 :

- les travaux ont porté sur l'audit de la conformité de nos facturations aux règles fiscales, la vérification des contrats et conventions réglementées, la conformité du paramétrage de la gestion de TVA dans nos ERP.
- Ces audits n'ont révélé que des points mineurs d'amélioration à effectuer.

Durant l'exercice 2013/2014 :

- Il a été procédé à un audit sur la validation des contrats clients. De même, divers contrôles ont eu lieu pour vérifier la conformité des factures et la bonne application des nouveaux taux de TVA début 2014.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Audit des achats en devises : processus prix achats, prix de ventes, impact marge
- Audit processus facturation des avoirs clients sur opérations commerciales, mise en place nouveau processus de facturation sur références produits (intégration dans le CA et la marge)
- Audit sur la facturation Chronopost (prestataire important d'Innelec Multimedia)
- Concernant Jeux Vidéo and Co : contrôle et mise à jour des habilitations sur les contrats comptes bancaires

Durant l'exercice 2015 / 2016

- Audit des contrats fournisseurs
- Analyse risque de la fraude et de la cybercriminalité
- Contrôle
- le conformité des factures : Loi HAMON, RCP....
- Contrôle prix et marge sur un nouveau canal de distribution (Marketplace)
- Contrôle des déclarations de C.A. auprès de notre assurance crédit

Durant l'exercice 2017/2018

- Renforcement du Contrôle et du suivi des stocks sensibles (A risque de dépréciation),
- Les sorties de stock des échantillons « SEG » sont sous contrôle de la comptabilité (vérification visa des personnes autorisées)

Durant l'exercice 2018-2019 :

- Renforcement des procédures de contrôles sur les opérations commerciales (achats et ventes) en s'appuyant sur la généralisation du suivi informatique des « opérations commerciales », par la Direction Générale.

Durant l'exercice 2019-2020 :

- Renforcement du contrôle des opérations commerciales et du suivi des RFA clients par le Responsable de l'audit et du contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF.

15. Systèmes d'information

1) Plan de continuité informatique

- Nous avons installé comme prévu durant l'exercice 2007/2008 une duplication complète et en temps réel de nos systèmes (gros système et internet) dans deux salles informatiques séparées éloignées de plus de deux cents mètres et situées dans deux bâtiments différents. Cette mesure de précaution est rendue nécessaire par l'importance grandissante de l'informatique à tous les niveaux de fonctionnement de la société. Un test de fonctionnement a été réalisé en 2008 avec succès.
- Un autre test a été réalisé le Samedi 23 Juillet 2011 et a permis de constater une anomalie (panne d'un des contrôleurs SAN) sur le système de secours. Ce dernier a été réparé et les procédures de contrôle mensuelles ont été modifiées afin d'intégrer aussi la vérification de l'intégralité des machines de secours. Un test de plan de reprise d'activité a été réalisé le samedi 04 Août 2012 et s'est déroulé sans encombre.
- En 2014, la refonte totale de la salle informatique de secours nous a permis de vérifier de nouveau le bon fonctionnement et la pérennité complète de la solution. Nous en avons profité pour réactualiser les plans et schémas de câblage réseau ainsi que du matériel installé.
- En 2016 a eu lieu le remplacement, après tests et validations, des machines abritant notre ERP par des machines plus modernes et plus puissantes. Nous en avons profité pour migrer vers une version beaucoup plus moderne du système d'exploitation. Les baies disques ont été remplacées par des baies SAN plus performantes et moins chères à maintenir. Le Plan de Reprise de l'Activité (PRA) a été amélioré par la même occasion. Désormais, les systèmes opérant dans les deux salles distantes sont synchrones temps réel (clusterisation) ce qui rend les procédures de bascule totalement automatiques et instantanés. Ces migrations nous permettent de pérenniser le fonctionnement de notre ERP pour un minimum de 5 à 10 ans.
- En 2018 : lancement du projet de remplacement de notre ERP et WMS pour respecter un délai de mise en œuvre raisonnable et de respecter un pasing permettant une analyse approfondie des besoins et des process.

2) Plan de protection de l'information

- Nous avons signé en Juin 2007 avec un acteur de référence dans le domaine des infrastructures de système d'information un contrat d'assistance pour la définition d'un plan de protection de l'information. Sur l'exercice 2009/2010, nous avons fait intervenir ce spécialiste sur la sécurité des portables.

L'objectif est d'assurer une meilleure protection de l'information. Cette étude préalable avait pour objectif :

- d'effectuer un état des lieux et de conduire l'analyse des risques associés

- de formuler des recommandations permettant de définir la cible à atteindre en matière de sécurisation de l'information
- d'élaborer un plan d'actions définissant la trajectoire ainsi que les paliers permettant d'atteindre cette cible.

À la suite de ce rapport, il a été constitué un comité de pilotage composé du Directeur Général Délégué et des responsables de nos principaux prestataires informatiques. Ce comité se réunit tous les mois et s'assure que les recommandations pour assurer une meilleure protection de l'information soient effectivement mises en place en fonction des priorités définies.

Un certain nombre de préconisations ont été mises en place concernant la sécurisation des PC portables des commerciaux itinérants dont :

- l'utilisation systématique des lecteurs d'identification biométriques,
- la mise en place d'un nouvel antivirus administrable.
- La modification de la gestion des Emails en mode sécurisé grâce à l'utilisation systématique de fichiers encrytés sur les machines nomades (OST*).
- Les PC de travail prêtés aux prestataires extérieurs fonctionnent en mode connectés (TSE). Les données sont donc stockées sur les serveurs internes de la société IMM.

*OST = Offline Storage Table

L'année 2013 a vu se réaliser la suite du plan prévu précédemment. Les grands points marquants ont été la modernisation de la ferme ESX sur laquelle repose notre système de virtualisation. Ceci a été réalisé grâce à la mise en place de quatre serveurs neufs assistés de deux serveurs de secours. De plus, les anciennes baies disques ont été remplacées par des baies San modernes, évolutives et de grande capacité.

En 2014 nous avons poursuivi nos efforts de modernisation en remplaçant tous les postes opérateurs fonctionnant sous Windows XP par des machines up to date fonctionnant sous Windows 7. Nous en avons profité pour faire recycler tout le matériel obsolète inutilisé par une société spécialisée permettant par là même un apurement des immobilisations.

L'effort de normalisation et d'amélioration des procédures a été maintenu grâce à l'utilisation d'outils informatiques de type wiki. D'autre part, l'utilisation d'un workflow d'entreprise nous permet désormais d'assurer un suivi et une traçabilité de toutes les demandes utilisateurs ainsi que de toutes les modifications apportées au SI.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès de l'ensemble des membres de la société. Les résultats de cette enquête ont été analysés et nous guideront dans les actions à mener pour optimiser les outils de travail mis à disposition.

En 2015 a été mené le chantier de migration de tous les serveurs virtuels fonctionnant en Windows server 2003 R2 vers Windows Server 2012 R2. Ainsi que l'unification des OS utilisés.

Au niveau des outils de supervision et d'optimisation, le choix a été porté sur trois axes principaux portant sur l'acquisition :

- D'un logiciel permettant de piloter l'infrastructure réseau et de remonter les alertes en temps réel,
- D'un logiciel d'archivage automatique des emails permettant de libérer l'espace au niveau d'Exchange,
- D'un logiciel de sécurisation des emails émis vers les téléphones portables des collaborateurs.

Les efforts organisationnels se sont maintenus en termes de mise à jour et de respect des procédures écrites, de formation du personnel intervenant et des procédures de sécurité. 2014 et 2015 ont été marquées par la poursuite de ces efforts, le maintien du niveau opérationnel et sa mesure grâce à la mise en place de tableaux de bord ainsi que la suite de la modernisation des outils (système backup, réseau et parc machines utilisateurs). En 2016, l'accent a été mis sur la sécurité. Nous avons acquis et installé une nouvelle suite logicielle dédiée au contrôle des serveurs de fichiers. L'objectif étant de mettre en place des alertes et blocages automatiques sur des attaques de type cryptolocker, entre autre. Nous avons aussi travaillé sur la mise à jour permanente de toutes les machines du réseau, que ce soit les serveurs, les différentes appliances ou les postes utilisateurs.

En 2016 a eu lieu le remplacement, après tests et validations, des machines abritant notre ERP par des machines plus modernes et plus puissantes. Nous en avons profité pour migrer vers une version beaucoup plus moderne des l'OS. Les baies disques ont été remplacées par des baies SAN plus performantes et moins chères à maintenir. Le PRA a été amélioré par la même occasion. Désormais, les systèmes opérant dans les deux salles distantes sont synchrones temps réel (clusterisation) ce qui rend les procédures de bascule totalement automatiques et instantanés. Ces migrations nous permettent de pérenniser le fonctionnement de notre ERP pour un minimum de 5 à 10 ans.

3) *Exploitation Internet*

Pour faire face à la complexité grandissante de l'exploitation Internet, nous avons fait appel fin 2010 à une société d'ingénierie spécialisée pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'évolution de nos outils systèmes et réseau informatique.

Cette intervention est faite grâce à une équipe dédiée sur site et l'intervention de techniciens qualifiés de façon ponctuelle sur les sujets plus complexes.

La mission de cette société sera complétée par des contrôles préventifs dans le cadre d'un contrat de continuité (voir paragraphe 5.2.1) en cas de blocage, panne ou autre dysfonctionnement du réseau informatique.

La mise en place de cette structure a permis de remettre à niveau les grands axes de fonctionnement du SI, (hors ERP*).

L'année 2012 a été marquée par la vérification du bon fonctionnement et la mise à niveau en dernière version des outils de virtualisation. Un audit a été réalisé et les préconisations en découlant ont été appliquées.

Les outils de sauvegarde ont été audités, mis à jour, testés et validés. La messagerie Exchange a été migrée en dernière mise-à-jour.

L'installation d'un logiciel de gestion de parc a amélioré notablement la réactivité de l'exploitation sur le terrain. L'ensemble du parc imprimante a été remplacé par des imprimantes départementales gérées par un logiciel dédié (projet Printcut).

Ces efforts de modernisation se sont poursuivis sur l'exercice 2013/2014. L'ensemble du réseau a été audité par notre prestataire afin d'y ajouter toutes les évolutions allant dans le sens de la sécurité des données et l'optimisation des postes de travail de nos collaborateurs (trices).

En 2014, nous avons fait réaliser un audit général sécurité qui nous a permis de mettre en exergue un certain nombre de points nécessitant des actions correctrices. Après correction, un second audit portant principalement sur les accès extérieurs via le firewall nous montra que la situation était redevenue normale et que l'ensemble des remarques était levé. Afin de maintenir dans le temps ce niveau de sécurité optimal, nous avons décidé de procéder de façon périodique et systématique à ces audits.

En 2016 ces audits sécurité systématiques ont été planifiés et réalisés comme prévu. Il en a découlé un certain nombre d'actions correctives itératives ainsi que la mise en place ou l'amélioration de procédures nouvelles ou déjà existantes.

Parallèlement un travail important a été réalisé sur la modernisation des sites web. Un audit approfondi a été réalisé qui a permis de créer de nouveaux sites web (site institutionnel, site Konix). L'utilisation d'outils standards va nous faciliter la gestion et la maintenance de ces sites.

En 2017 nous avons effectué la refonte totale de notre site marchand que nous avons baptisé dans sa nouvelle version : « Virtual Business ».

Plus orientée commerce, notre nouveau site intranet Virtual Business permet désormais grâce à son architecture en responsive design, d'être consulté de n'importe quel terminal : PC, tablette, mais aussi smartphone.

Au cours de l'année, nous avons également implémenté et/ou mis à jour plusieurs fonctionnalités importantes :

- Amélioration du moteur de recherche
- Optimisation des temps de réponse
- Sécurisation du module de connexion au site
- Indication des reliquats des clients sur chacun des produits du catalogue
- Alerte disponibilité des produits en cours de réapprovisionnement
- Envoi automatique des référencements de la semaine
- Fil d'actualité - ainsi que sur le site Corporate

En 2018, nous avons apportés des modifications opérationnelles à notre site marchand «Virtual Business ». Ces modifications intègrent notamment l'amélioration des process de retours et de baisses de prix pour nos clients et une optimisation des opérations commerciales pour accroître l'attractivité du site.

Nous avons également lancé les projets de refonte des sites jeuxVidéo and C° ainsi que Konix qui devraient être opérationnels au cours de l'été 2019.

17. Risques financiers liés au changement climatique :

Notre société qui est essentiellement impliqué dans la distribution de produits est peu concernée par les effets du changement climatique.

Dans ces conditions, elle ne prend aucune mesure spécifique à cet égard.

18. Risques sanitaires :

Il est possible qu'à l'avenir, nous ayons à affronter une nouvelle pandémie qui risquerait de désorganiser la société et ne lui permettrait pas de réaliser ses objectifs de développement ou pire, entrainerait une baisse de notre activité, la lutte contre la pandémie passant avant toute autre préoccupation et notamment toutes activités de loisirs qui est notre domaine privilégié d'intervention.

En interne toutes les mesures ont été prises pour assurer la protection des collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise.

18 .1 Les moyens :

- . Achat de plus de 12 000 masques
- . Mise en place les informations sur les gestes barrières à respecter.

- . Mise en place de distributeurs de gel hydroalcoolique dans tous les bureaux et entrepôts.
- . Achat de lingettes désinfectantes.
- . L'accès pour les bureaux par le SAS d'entrée
- . L'accès, pendant la période de transition pour la logistique via l'entrée des quais
- . Demande faite de respecter la procédure détaillée transmise à chacun.

18.2 Les mesures dans les locaux :

- . Nettoyage régulier des poignées, rampes et zones de contacts possibles.
- . Affichages des règles de gestes barrières dans les différents bureaux et entrepôts.
- . Mise en place de distributeurs de gel hydroalcoolique dans tous les bureaux et entrepôts.
- . Mise en place de séparation en plexiglass entre les bureaux pour isoler chaque poste de travail.
- . Mise à l'arrêt de la climatisation.
- . Portes des 3 SAS laissées ouvertes d'accès aux rdc et 1er étage pour éviter les contacts.
- . Respectez la distance de 1 mètre à minima lors de vos interfaces avec vos collègues.
- . Accès à la salle de pause d'une seule personne à la fois.
- . Pour les fumeurs, la sortie doit se faire seul. Il est interdit d'aller fumer à plusieurs.
- . Toilettes : respectez les règles d'hygiène et de distanciation pour vous y rendre.
- . Pour la pause déjeuner, respect des règles de distances, de 12h00 à 14h00 :
 - . Vous pouvez déjeuner à votre poste de travail
 - . La cantine est limitée à une seule personne par table de 12h00 à 14h00
 - . La table extérieure est limitée à 2 personnes en même temps à chaque extrémité.
 - . Les salles de réunion sont accessibles en respectant la distance de 1 mètre par personne.
- . Un micro-onde en service dans la grande salle de pause pour les personnels des bureaux.
- . Pour les réunions respectez également une distance de 1 mètre entre chaque participant.

18.3 Les visiteurs :

- . Les visites extérieures limitées au strict nécessaire.
- . Demande faite de privilégier les conférences avec les fournisseurs et les clients.
- . Les visiteurs doivent impérativement prévenir de leur visite préalablement.
- . Les visiteurs doivent respecter les règles de sécurité internes et porter un masque.
- . Les visiteurs doivent être accompagnés en respectant les distances de sécurité.
- . Les visiteurs, qui ne respecteraient pas les règles de sécurité et de circulation dans l'entreprise, doivent être immédiatement raccompagnés vers la sortie.

18.4 Les moyens de transports :

- . Nous avons demandé de privilégier le transport individuel, si cela est possible.
- . Pour les résidents proches de l'entreprise, privilégiez les moyens de transport non polluants : Marche à pied, vélo et trottinette.
- . Pour ceux qui prennent les transports en communs :
 - . Portez masques et gants (fournis par l'entreprise).
 - . Evitez les heures de pointes dans la mesure du possible.
 - . Ne prenez pas l'ascenseur mais privilégiez les escaliers sur le site de Pantin.

18.5 Recours au télétravail :

Une partie de l'équipe commando, dans a première partie du confinement, était en télétravail dans les cas où cela était possible. Au fur à mesure nous avons réduit le chômage partiel et fait revenir une partie des collaborateurs en télétravail. Au 1er juin 2020 le chômage partiel était totalement terminé et la majorité de nos équipes travaillaient en partie en présentiel et en télétravail.

Le 22 juin 2020, suite aux annonces du gouvernement, nous avons repris l'activité sur place en respectant les procédures et les gestes barrières, tout en gardant une journée de télétravail par semaine pour les postes où cette solution est compatible avec les missions au sein de l'entreprise.

En cas de nouvelle pandémie nous avons mis en place tous les outils pour remettre nos salariés en télétravail sans dégradation majeure du service à l'exception de la logistique dont la présence sur le site est indispensable.

Nous vous invitons à prendre connaissance de notre rapport sur le Gouvernement d'entreprises qui vient à la suite de ce présent rapport.

Le Conseil d'Administration

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

INNELEC MULTIMEDIA	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018	31/03/2019	31/03/2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 559 846	2 575 169	4 326 282	4 350 262	4 359 022
Nombre d'actions ordinaires	1 673 102	1 683 117	2 827 635	2 837 308	2 849 034
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nbre maximum d'actions à créer : - par conversion d'obligations - par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	123 520 053	101 241 879	99 721 417	108 042 857	102 189 999
Résultat av. impôts, participation, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	650 159	-4 593 624	2 583 405	2 583 405	2 923 719
Impôts sur les bénéfices	115 211	-3 135	126 107	254 812	133 072
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, dot. aux amortissements, dépréciations et provisions	-868 694	-5 853 562	2 173 399	1 609 664	-553 504
Résultat distribué	398 388		551 179		554 186
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot aux amort, dépréciations et provisions	0,32	-2,73	0,87	0,82	0,98
Résultat après impôt, participation, dot aux amort, dépréciations et provisions	-0,52	-3,48	0,77	0,57	-0,19
Dividende attribué	0,25		0,20		0,20
Personnel					
Effectif moyen des salariés	138	129	81	77	87
Montant de la masse salariale	5 824 527	6 463 621	4 063 216	4 216 077	4 404 687
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. œuvres)	2 593 477	2 433 356	1 881 825	1 961 469	2 047 407

(1) : ces chiffres incluent l'impact de la réorganisation et du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

INNELEC MULTIMEDIA-IMM
Société Anonyme au capital de 4 377 000 Euros
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

Le 10 Juin 2020
Révisé le 24 juin 2020

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Innelec Multimédia est une Société Anonyme au capital de 4 377 000 € cotée au compartiment C du marché Euronext Paris. Code FR0000064297-INN dirigé par un Conseil d'administration et présidé par un Président qui est aussi Directeur Général de la société. Il est assisté par un Directeur Général Délégué. La société Innelec Multimédia adhère au code AFEP-MEDEF.

I- Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux durant l'exercice

Membres du Conseil d'Administration :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Adresse professionnelle	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société depuis 5 ans
Denis THEBAUD	Président du Conseil d'Administration	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	01/08/1983	31/03/2020	Directeur Général	NEANT	- Président des SAS INNELEC TECHNOLOGIES, JEUX VIDEO & CO - Gérant de M.D.A. et Président de Konix Interactive Limited. - Président du Conseil de Surveillance de FOCUS HOME INTERACTIVE, - Président Directeur Général de la SA XANDRIE-QOBUZ, Administrateur d'AC6 et d'IDM - Gérant de la SC NABUBOTO, de la SCI INNOBAT et de la SAS PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EDRE, Président de NUMERIC PIPE LINE SAS
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	01/08/1983	31/03/2020	NEANT	NEANT	
Jean Pierre BOURDON	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	26/09/2000	31/03/2020	NEANT	Directeur Associé Eclégui Consultants	
Christian TELLIER	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30/09/1996	31/03/2020	NEANT	Consultant Services aux Entreprises	Administrateur de la SA XANDRIE-QOBUZ Vice-président du Conseil de Surveillance de la SA FOCUS HOME INTERACTIVE
Jean-Charles THEBAUD	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	18/09/2014	31/03/2020	NEANT	Chef de produit marketing chez Livre-Hebdo (Groupe Electre)	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ
Valérie DELPECH	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	18/09/2014	31/03/2020	NEANT	Manager de transition Groupe NUXXE	NEANT

Albert BENATAR	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	17/06/2015	31/03/2022	NEANT	Président du Conseil d'Administration de Drive SAS	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ
Gérard YOUNA	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	22/09/2016	31/03/2022	NEANT	NEANT	NEANT
Martine DEPAS	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	28/03/2017	31/03/2022	NEANT	Présidente de la SAS Inkerman Finances	NEANT
Marie-Caroline THEBAUD	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	28/03/2017	31/03/2022	NEANT	NEANT	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ

Conformément à la Loi, notre société respecte le principe d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil (40 % de femmes).

Monsieur Jean-Charles THEBAUD et Madame Marie-Caroline THEBAUD sont respectivement le fils et la fille de Monsieur Denis THEBAUD.

Il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux.

Leur adresse professionnelle est le 45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq, 93 500 Pantin.

Directeur Général Délégué :

<u>Mandataire social</u>	<u>Fonction</u>	<u>Adresse professionnelle</u>	<u>Date de 1ère nomination</u>	<u>Date d'échéance du mandat</u>	<u>Autres mandats exercés au sein de la société</u>	<u>Fonctions principales exercées en dehors de la société</u>	<u>Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés depuis 5 ans</u>
Nicolas Berthou	Directeur Général Délégué	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	1 ^{er} novembre 2010	AG qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2022	Néant	Néant	Néant

II- Rémunérations des mandataires sociaux

A- Mandataires sociaux dirigeants :

Le présent rapport du Conseil à l'Assemblée Générale sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux comprend une description :

- des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 à Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général, et à M. Nicolas Berthou Directeur Général Délégué conformément à la recommandation 26 du Code Afep-Medef ;
- de la politique de rémunération qui sera appliquée à Monsieur Denis Thébaud, et à Monsieur Nicolas Berthou pour l'exercice 2020/2021 conformément à l'article 225-37-2 du Code de commerce, issu de la loi dite Sapin 2 du 9 décembre 2016.

1. Rémunération 2019 / 2020 : éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société

En application de la Loi dite Sapin 2, le Conseil d'administration soumet à l'avis des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 16 septembre 2020 les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 par la Société et ses filiales à Monsieur Denis Thébaud et Nicolas Berthou.

Afin d'éclairer le vote des actionnaires, il est présenté tous les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 par la Société et ses filiales aux dirigeants mandataires sociaux visés ci-dessus.

- Monsieur Denis Thébaud Président Directeur Général

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, Monsieur Denis Thébaud ne bénéficie pas de contrat de travail au sein du groupe et est rémunéré par la Société au seul titre de ses fonctions de Président Directeur Général. Il ne perçoit aucune autre rémunération des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	151 200 €	Rémunération fixe annuelle brute
Rémunération variable annuelle	Compte tenu des résultats de l'entreprise au 31 mars 2020, il ne sera versé aucune prime au titre de cet exercice.	Résultat net 1,5 M€ Prime annuelle : 55 000 € Résultat net 2 M€ Prime annuelle : 70 000 € Résultat net 2,5 M€ Prime annuelle : 85 000 € Résultat net 3 M€ Prime annuelle : 100 000 € Résultat net 3,5 M€ Prime annuelle : 115 000 € Résultat net 4 M€ Prime annuelle : 130 000 € Résultat net 5 M€ Prime annuelle : 160 000 € Résultat net 5,5 M€ Prime annuelle : 175 000 € Résultat net 6 M€ Prime annuelle : 190 000 € Si le résultat consolidé se trouve entre deux paliers de prime, celle-ci sera calculée au prorata du montant atteint La prime sera payable dès le premier mois suivant l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'administration.
Rémunération variable différée	Néant	
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'action, actions de performance ou	Néant	

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
tout autre élément de rémunération à long terme		
Jetons de présence	6 000 €	
Valorisation des avantages de toute nature	Néant	

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité liée à la prise de fonctions	Néant	
Indemnité de départ	Néant	
Indemnité de non-concurrence	Néant	
Régime de retraite supplémentaire	Néant	

- Monsieur Nicolas Berthou Directeur Général Délégué

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, Monsieur Nicolas Berthou ne bénéficie pas de contrat de travail au sein du groupe et est rémunéré par la Société au seul titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué. Il ne perçoit aucune autre rémunération des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	210 900 €	Rémunération fixe annuelle brute

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation																																															
<p>Rémunération variable annuelle</p> <p>Décision du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2018,</p> <p>et primes variables accordées par décision du Conseil d'administration en date du 22 septembre 2010</p>	<p>Compte tenu de l'adoption des comptes par le Conseil d'administration du 10 juin 2020, la prime calculée s'élève à 16,1 K€. se décomposant de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Suivi stratégique : 7 500 K€ -Réalisation du résultat d'exploitation : néant -développement du CA annuel : 4 721 € -réduction des stocks sans vente : 3 912 K€ <p>Compte tenu des résultats de l'entreprise au 31 mars 2020, arrêté par le Conseil d'Administration du 10 juin 2020, il ne sera versé aucune prime à ce titre.</p>	<p>Primes qualitatives et quantitatives :</p> <p>A) suivi du plan stratégique Innelec = 7 500 €</p> <p>Mise en place et suivi des indicateurs Présentation trimestrielle au Conseil d'Administration</p> <p>B) Réalisation du résultat d'exploitation (consolidé) = 10 000 € (Réalisation n-1 : +1,720 M€)</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">REX de 1000 K€</td> <td style="text-align: right;">4 000 €</td> </tr> <tr> <td>REX de 1700 K€</td> <td style="text-align: right;">6 000 €</td> </tr> <tr> <td>REX de 2500 K€</td> <td style="text-align: right;">10 000 €</td> </tr> <tr> <td>REX de 3000 K€</td> <td style="text-align: right;">12 500 €</td> </tr> <tr> <td>REX de 3500 K€</td> <td style="text-align: right;">15 000 €</td> </tr> </table> <p>C) Développement du Chiffre d'affaires annuel à 100 % : 7 500 € (Réalisation n-1 = 108 M€)</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">CA de 100 M€ sur l'exercice 2019-2020 :</td> <td style="text-align: right;">4 000 €</td> </tr> <tr> <td>CA de 108 M€ sur l'exercice 2019-2020 :</td> <td style="text-align: right;">6 000 €</td> </tr> <tr> <td>CA de 115 M€ sur l'exercice 2019-2020 :</td> <td style="text-align: right;">7 500 €</td> </tr> <tr> <td>CA de 120 M€ sur l'exercice 2019-2020 :</td> <td style="text-align: right;">9 500 €</td> </tr> <tr> <td>CA de 125 M€ sur l'exercice 2019-2020 :</td> <td style="text-align: right;">11 000 €</td> </tr> </table> <p>D) Réduction des stocks sans ventes à provisionner à 100% Niveau des stocks sans vente à la fin de l'exercice (à provisionner) 2019-2020. Base fichier de M. Tomas de 1 525 K€ (mail du 6 juin 2019)</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%;">MARS 2020</td> <td style="width: 30%;">900 K €</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">3 000 €</td> </tr> <tr> <td>MARS 2020</td> <td>700 K €</td> <td style="text-align: right;">4 000 €</td> </tr> <tr> <td>MARS 2020</td> <td>500 K €</td> <td style="text-align: right;">5 000 €</td> </tr> </table> <p>Si la marge négative dépasse 25 % des ventes, le résultat est à corriger d'autant selon la méthode suivante :</p> <p>Exemple : stock final 700 K€ avec une marge négative de 400 K€ Ventes réalisées : 1 472 K€ - 700 K€ Marge négative maximale correspondante : 772 K€ x 25% = 193 K€ Réajustement : 700 K€ - (400 K€ - 193 K€) = 493 K€</p> <p>Primes sur le résultat net consolidé après impôts déterminé selon le barème suivant :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Résultat net 1,5 M€</td> <td style="text-align: right;">Prime annuelle : 22 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 2 M€</td> <td style="text-align: right;">Prime annuelle : 28 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 2,5 M€</td> <td style="text-align: right;">Prime annuelle : 34 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 3 M€</td> <td style="text-align: right;">Prime annuelle : 40 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 3,5 M€</td> <td style="text-align: right;">Prime annuelle : 46 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 4 M€</td> <td style="text-align: right;">Prime annuelle : 65 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 5 M€</td> <td style="text-align: right;">Prime annuelle : 80 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 5,5 M€</td> <td style="text-align: right;">Prime annuelle : 87 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 6 M€</td> <td style="text-align: right;">Prime annuelle : 114 000 €</td> </tr> </table>	REX de 1000 K€	4 000 €	REX de 1700 K€	6 000 €	REX de 2500 K€	10 000 €	REX de 3000 K€	12 500 €	REX de 3500 K€	15 000 €	CA de 100 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	4 000 €	CA de 108 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	6 000 €	CA de 115 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	7 500 €	CA de 120 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	9 500 €	CA de 125 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	11 000 €	MARS 2020	900 K €	3 000 €	MARS 2020	700 K €	4 000 €	MARS 2020	500 K €	5 000 €	Résultat net 1,5 M€	Prime annuelle : 22 000 €	Résultat net 2 M€	Prime annuelle : 28 000 €	Résultat net 2,5 M€	Prime annuelle : 34 000 €	Résultat net 3 M€	Prime annuelle : 40 000 €	Résultat net 3,5 M€	Prime annuelle : 46 000 €	Résultat net 4 M€	Prime annuelle : 65 000 €	Résultat net 5 M€	Prime annuelle : 80 000 €	Résultat net 5,5 M€	Prime annuelle : 87 000 €	Résultat net 6 M€	Prime annuelle : 114 000 €
REX de 1000 K€	4 000 €																																																
REX de 1700 K€	6 000 €																																																
REX de 2500 K€	10 000 €																																																
REX de 3000 K€	12 500 €																																																
REX de 3500 K€	15 000 €																																																
CA de 100 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	4 000 €																																																
CA de 108 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	6 000 €																																																
CA de 115 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	7 500 €																																																
CA de 120 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	9 500 €																																																
CA de 125 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	11 000 €																																																
MARS 2020	900 K €	3 000 €																																															
MARS 2020	700 K €	4 000 €																																															
MARS 2020	500 K €	5 000 €																																															
Résultat net 1,5 M€	Prime annuelle : 22 000 €																																																
Résultat net 2 M€	Prime annuelle : 28 000 €																																																
Résultat net 2,5 M€	Prime annuelle : 34 000 €																																																
Résultat net 3 M€	Prime annuelle : 40 000 €																																																
Résultat net 3,5 M€	Prime annuelle : 46 000 €																																																
Résultat net 4 M€	Prime annuelle : 65 000 €																																																
Résultat net 5 M€	Prime annuelle : 80 000 €																																																
Résultat net 5,5 M€	Prime annuelle : 87 000 €																																																
Résultat net 6 M€	Prime annuelle : 114 000 €																																																
	Néant																																																
Rémunération variable pluriannuelle	Néant																																																

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme	4.500 actions gratuites	Par décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2019, il a été attribué à Monsieur Nicolas Berthou 3 000 actions gratuites. La période d'attribution prendra fin le 12 décembre 2020 et la période de conservation le 12 décembre 2021. Par décision du Conseil d'Administration du 18 septembre 2019, il a été attribué à Monsieur Nicolas Berthou 1 500 actions gratuites. La période d'attribution prendra fin le 18 septembre 2020 et la période de conservation le 18 septembre 2021.
Jetons de présence	Néant €	
Valorisation des avantages de toute nature	4 782 €	Mise à disposition d'une voiture de marque Volvo

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité liée à la prise de fonctions	Néant	
Indemnité de départ	8 771 € (cout annuel de l'assurance GSC)	Indemnités de 6 mois de salaires et Souscription à une assurance Garanti Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) : Versement d'un pourcentage de salaire par l'assurance en cas de départ
Indemnité de non-concurrence		Pendant 12 mois : application d'une indemnité mensuelle égale à 30 % de la moyenne mensuelle des 12 derniers salaires
Régime de retraite supplémentaire	Néant	

La société a souscrit à une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) au profit de Monsieur Nicolas Berthou lui garantissant le versement par l'assurance de 65% d'un an de salaire en cas de départ à l'initiative de la Société (sauf pour faute grave). Par ailleurs, la Société dans un tel cas versera 6 mois de salaire complémentaire à Monsieur Berthou.

A l'exception de la prime de départ présentée ci-dessus, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice d'autres mandataires sociaux ou administrateurs.

4 000 actions gratuites ont été attribuées à Monsieur Nicolas Berthou par le Conseil d'administration du 28 septembre 2016. La période d'attribution était fixée à un an soit jusqu'au 28 septembre 2017. Dans sa séance du 28 septembre 2017, le Conseil d'administration a constaté l'attribution définitive de ces actions. La période de conservation s'est terminée le 28 septembre 2018.

3 000 actions gratuites ont été attribuées à Monsieur Nicolas Berthou par le Conseil d'administration du 6 décembre 2017. L'attribution définitive de ces actions a été constatée par le Conseil d'administration du 12 décembre 2018. La période de conservation pris fin le 6 décembre 2019.

Ces 7 000 actions gratuites viennent s'ajouter aux 7 500 actions gratuites en cours de période d'attribution ou de conservation décrites dans le tableau ci-dessus.

2. Rémunération 2020 / 2021 : éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

- Monsieur Denis Thébaud Président Directeur Général

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, Monsieur Denis Thébaud qui ne bénéficie pas de contrat de travail au sein du groupe sera rémunéré par la Société au seul titre de ses fonctions de Président Directeur Général. Il ne percevra aucune autre rémunération des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Cette rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le **26 juin 2019**.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice en cours	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	151 200 €	Rémunération fixe annuelle brute
Rémunération variable annuelle	Non déterminable à ce jour	Résultat net 1,5 M€ Prime annuelle : 55 000 € Résultat net 2 M€ Prime annuelle : 70 000 € Résultat net 2,5 M€ Prime annuelle : 85 000 € Résultat net 3 M€ Prime annuelle : 100 000 € Résultat net 3,5 M€ Prime annuelle : 115 000 € Résultat net 4 M€ Prime annuelle : 130 000 € Résultat net 5 M€ Prime annuelle : 160 000 € Résultat net 5,5 M€ Prime annuelle : 175 000 € Résultat net 6 M€ Prime annuelle : 190 000 € Si le résultat consolidé se trouve entre deux paliers de prime, celle-ci sera calculée au prorata du montant atteint La prime sera payable dès le premier mois suivant l'approbation des comptes clos le 31 mars 2020 par l'Assemblée Générale.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice en cours	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		Par résultat net consolidé, il faut entendre le résultat relevant de l'activité opérationnelle d'Innelec Multimédia et de ses filiales. Pour le calcul du variable le résultat sera retraité, le cas échéant, de toutes ventes de titres de filiales détenues directement ou indirectement par IMM et qui viendraient accroître de « manière artificielle » le résultat. Par effet de symétrie, toutes provisions éventuelles sur ses filiales et participations, qui viendraient impacter négativement le résultat seraient également neutralisées pour obtenir de la même façon un résultat reflétant au plus juste l'activité opérationnelle de l'entreprise
Rémunération variable différée	Néant	
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme	Néant	
Jetons de présence	A fixer par L'AG du 19 septembre 2018	
Valorisation des avantages de toute nature	Néant	

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité liée à la prise de fonctions	Néant	

Indemnité de départ	Néant	
Indemnité de non-concurrence	Néant	
Régime de retraite supplémentaire	Néant	

- Monsieur Nicolas Berthou Directeur Général Délégué

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, Monsieur Nicolas Berthou qui ne bénéficie pas de contrat de travail au sein du groupe, sera rémunéré par la Société au seul titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué. Il ne percevra aucune autre rémunération des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Cette rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 26 juin 2019.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice en cours	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	210 900 €	Rémunération fixe annuelle brute
Rémunération variable annuelle Décision du Conseil d'Administration en date du juillet 2020,	Non déterminables à ce jour	Primes qualitatives et quantitatives : <ul style="list-style-type: none"> a) Suivi du plan stratégique Innelec = 7 500 € Mise en place et suivi des indicateurs Présentation trimestrielle au Conseil d'Administration b) Réalisation du résultat d'exploitation (consolidé) = 10 000 € (Réalisation n-1 :+ 230 K€) <ul style="list-style-type: none"> REX de 1 000 K€ 4 000 € REX de 1 500 K€ 6 000 € REX de 2 000 K€ (base 100 %) 10 000 € REX de 2 500 K€ 12 500 € REX de 3 000 K€ 15 000 € c) Développement du Chiffre d'affaires annuel à 100% :7500 € (Réalisation n-1=102 M€) <ul style="list-style-type: none"> CA de 100 M€ sur l'exercice 2020-2021: 4 000 € CA de 105 M€ sur l'exercice 2020-2021 : 6 000 € CA de 110 M€ sur l'exercice 2020-2021 : 7 500 € (base 100%) CA de 115 M€ sur l'exercice 2020-2021 : 9 500 € CA de 120 M€ sur l'exercice 2020-2021 : 11 000 € d) Réduction des stocks sans ventes à provisionner à 100%= 5 000 € Niveau des stocks sans vente à la fin de l'exercice (à provisionner)2020-2021 Base fichier de M. Tomas de 1 525 K€ (mail du 8 juin 2020) <ul style="list-style-type: none"> MARS 2021 900 K € 3 000 € MARS 2021 700 K € 4 000 €

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice en cours	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		<p>MARS 2021 500 K € 5 000 €</p> <p>Si la marge négative dépasse 25 % des ventes, le résultat est à corriger d'autant selon la méthode suivante :</p> <p>Exemple : Stock final 700 K€ avec une marge négative de 400 K€ Ventes réalisées : 1 472 K€-700 K€+772 k€ Marge négative maximale correspondante :772 K€ X 25 %=193 K€ Réajustement : 700 K€-(400 K€-193 K€)= 907 K€</p> <p>Primes sur le résultat net consolidé après impôt déterminées selon le barème suivant :</p> <p>Résultat net 1 ,5 M€ Prime annuelle : 22 000 € Résultat net 2 M€ Prime annuelle : 28 000 € Résultat net 2 ,5 M€ Prime annuelle : 34 000 € Résultat net 3 M€ Prime annuelle : 40 000 € Résultat net 3 ,5 M€ Prime annuelle : 46 000 € Résultat net 4 M€ Prime annuelle : 65 000 € Résultat net 5 M€ Prime annuelle : 80 000 € Résultat net 5 ,5 M€ Prime annuelle : 87 000 € Résultat net 6 M€ Prime annuelle : 114 000 €</p> <p>Si le résultat consolidé se trouve entre deux paliers de prime, celle-ci sera calculée au prorata du montant atteint</p> <p>La prime sera payable dès le premier mois suivant son approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.</p> <p>Par résultat net consolidé, il faut entendre le résultat relevant de l'activité opérationnelle d'Innelec Multimédia et de ses filiales. Pour le calcul du variable le résultat sera retraité, le cas échéant, de toutes ventes de titres de filiales détenues directement ou indirectement par IMM et qui viendraient accroître de « manière artificielle » le résultat. Par effet de symétrie, toutes provisions éventuelles sur ses filiales et participations, qui viendraient impacter négativement le résultat seraient également neutralisées pour obtenir de la même façon un résultat reflétant au plus juste l'activité opérationnelle de l'entreprise</p>
Rémunération variable différée	Néant	
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme		
Jetons de présence	Néant €	

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice en cours	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Valorisation des avantages de toute nature	4 782 € au 31 mars 2019	Mise à disposition d'une voiture de marque Volvo

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité liée à la prise de fonctions	Néant	
Indemnités de départ	8 771 € (cout annuel de l'assurance GSC)	Indemnités de 6 mois de salaires en cas de révocation par le Conseil d'Administration sauf en cas de faute grave et Souscription à une assurance Garanti Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) : Versement de 65 % du salaire par l'assurance en cas de départ
Indemnité de non-concurrence		Pendant 12 mois : application d'une indemnité mensuelle égale à 30 % de la moyenne mensuelle des 12 derniers salaires.
Régime de retraite supplémentaire	Néant	

B- Mandataires Sociaux Non dirigeants

L'Assemblée Générale du 19 septembre 2019 a décidé d'allouer au Conseil d'administration une somme de 60 000 € en rémunération de son activité, à titre de jetons de présence. Le Conseil d'administration dans sa séance du 19 septembre 2019 a décidé de répartir comme ci-dessous le montant alloué par les actionnaires soit 6 000 € versés à certains administrateurs et au Président Directeur Général comme ci-dessous. Ces jetons de présence ont été versés au cours de l'exercice 2019-2020.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé au cours de l'exercice 2019-2020	Montant versé au cours de l'exercice 2018-2019
Jean Charles THEBAUD :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Marie Christine FAURE:		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Christian TELLIER :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00

Valérie DELPECH :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Albert BENATAR		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Jean Pierre BOURDON :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Gérard YOUNA		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Martine DEPAS :		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Marie-Caroline THEBAUD		
Jetons de présence	6 000,00	6 000,00

Un contrat de prestations de service conclu entre INNELEC MULTIMEDIA et la société Eclegui Consultants (société dont Monsieur Jean-Pierre BOURDON est Directeur Associé) s'est poursuivi durant l'exercice 2019-2020. Eclegui Consultant a facturé à INNELEC MULTIMEDIA au titre de ces prestations la somme de 18 250 € au cours de cet exercice.

Eclegui Consultants agit en tant que conseiller du Président (en matière de réflexion stratégique et financière). En outre, elle assure avec le Président la préparation et la tenue des Conseils d'administration (rédaction des PV), et des Assemblées Générales (coordination entre le différents intervenants pour la rédaction des rapports financiers, rédaction du rapport du Conseil, organisation de l'AG, assistance du Président pendant la tenue de l'AG, rédaction du PV de l'AG, etc ...)

Il n'existe aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite complémentaire au bénéfice des des administrateurs.

III- Délégations en cours :

Le tableau ci-joint fait apparaître les délégations en cours au 31 mars 2020 et les utilisations qui ont été faites de ces autorisations ;

Type d'opération	Plafond autorisé	Prix maximum d'achat ou d'émission	Echéance de l'autorisation
Intervention sur le marché du titre	Maximum 10 % du capital social	20 Euros	19 mars 2021
Emission d'actions et obligations avec et sans renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription	-augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription : 5 million d'Euros. Au 31 mars 2018, cette autorisation a été utilisé à hauteur de 1,75 M€ --augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription : 3 million d'Euros. -émissions d'obligations : 15 millions d'Euros	Pouvoir au Conseil d'Administration	18 novembre 2020
Emission d'options de souscription d'actions en	100 000	Moyenne des 20 derniers cours de	18 septembre 2020

faveur du personnel avec renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription		bourse précédant la date d'attribution	
Emission d'actions gratuites pouvant être attribuées au Personnel présent dans la société au moment de l'attribution définitive soit 2 ans après l'attribution.	100 000	Actions gratuites dont l'attribution est définitive au bout de deux années ouvrant ensuite une période de conservation de deux années supplémentaires.	18 novembre 2021

Une autorisation arrive à échéance avant notre Assemblée Générale qui approuvera les comptes clos au 31 mars 2021 et fait l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation à l'Assemblée Générale statuant Extraordinairement du 16 septembre 2020 à savoir :

- 1) Autorisation d'intervenir sur le marché du titre pour une durée de 18 Mois soit jusqu'au 18 mars 2020 aux conditions suivantes :

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler cette autorisation. Vous nous l'avez donnée pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017 et elle arrive à l'échéance le 18 mars 2021.

Cette autorisation vous est demandée conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-214 du code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de notre société tels que nous vous proposons de les adopter en leur article 10. Cette autorisation serait d'une durée de 18 mois soit jusqu'au 16 mars 2022 en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achats d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 20 Euros par action.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital représentant soit 286 688 actions, ce qui représente, un programme d'un montant maximum de 4 296 160 €, compte tenu des 71 880 actions en propre détenues au 31 mars 2020.

Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser notre société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital

Ainsi, nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil en vue de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale faire le nécessaire dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation serait valable 18 mois soit jusqu'au 18 mars 2022.

2) Emissions d'actions et d'Obligations :

Nous demandons à votre Assemblée de bien vouloir renouveler les autorisations données en matière d'augmentation de capital, avec et sans droit de souscription. Celles-ci ont été conférées par l'Assemblée Générale du 19 septembre 2018 et arrivent à échéance le 18 novembre 2020.

Nous vous demandons donc l'autorisation d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois, avec ou sans droit préférentiel de souscription, par émission de toutes valeurs mobilières, y compris des bons autonomes et titres de créances, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de priorité, d'actions à dividendes prioritaires sans droit de vote, et de certificats d'investissement. L'augmentation de capital pourra se faire également par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital. Elle pourra être faite en vue de procéder à des échanges d'actions dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans la limite de 10% du capital de la société.

Nous pensons qu'il serait nécessaire de fixer les montants autorisés, sans changement, comme suit :

a) Le plafond nominal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'émission de ces valeurs est fixé à : 5 000.000 Euros pour ce qui concerne les opérations réalisées avec droit préférentiel de souscription et de 3 000 000 Euros pour les opérations réalisées sans droit préférentiel de souscription (opérations visées au § II de l'article L 411-2 du Code Monétaire et Financier)

b) Le plafond nominal global de l'augmentation de capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital est fixé à 3 000.000 Euros et s'ajoute aux plafonds déterminés ci-dessus au paragraphe a).

c) Le plafond nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à terme à une quotité du capital, est fixé à 15 millions d'Euros.

Nous vous proposons de fixer le délai pour réaliser ces opérations à 26 mois à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 15 novembre 2022.

Conformément à la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001, nous demandons à l'Assemblée Générale Extraordinaire de déléguer, pour la même durée de 26 mois, au Conseil d'Administration le soin de décider si, à l'occasion de chaque augmentation de capital, il y a lieu ou non de proposer aux salariés de participer à l'augmentation de capital en application de l'article L 225-119 III du Code de Commerce.

Nous demandons de renoncer à tous droits préférentiels de souscription à tous titres donnant accès au capital auxquels donneront droit les valeurs mobilières elles-mêmes émises avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre de cette autorisation.

3) Autorisation d'émettre des stocks option en faveur du personnel.

L'Assemblée Générale du 22 septembre 2016 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation d'attribuer des stocks options à hauteur de 5% du capital existant au moment de l'attribution.

L'autorisation d'émettre ces stocks options a été donnée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2018 pour une durée de deux années, soit jusqu'au 18 septembre 2020. Nous vous proposons donc de renouveler cette autorisation et de donner à votre Conseil d'Administration représenté par son Président la possibilité de consentir au profit des mandataires sociaux, et des salariés d'Innelec Multimédia et des sociétés dont 10 % au moins du capital sont détenus par Innelec Multimédia, de façon directe ou indirecte, 100 000 Stocks options donnant accès au capital social d'Innelec Multimédia .

Le prix d'exercice de ces stocks options est fixé à la moyenne des cours de clôture de l'action de la société lors des 20 dernières séances de bourses précédant la date d'attribution.

Au cas où le salarié viendrait à quitter la société, les options seraient immédiatement annulées.

Les bons de souscription d'actions remis aux salariés pourront être exercés dès leur attribution et cela pendant un délai de deux ans à compter du jour de leur attribution.

Nous demandons aux actionnaires de bien vouloir déléguer au Conseil d'Administration le soin de déterminer les modalités de l'émission de ces options de souscription ou d'achat d'actions et nous vous proposons de limiter la validité de votre autorisation à deux ans à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 15 septembre 2022.

Lors de la levée des options, il pourra être remis au bénéficiaire, au choix de la société, soit des actions qu'elle détiendrait en portefeuille, soit des actions créées à cette occasion.

En conséquence de ce qui précède, nous demanderons aux actionnaires de renoncer à leur droit préférentiel de souscription concernant les actions émises dans le cadre de la présente opération.

4) Emission d'actions gratuites :

Lors de notre Assemblée Générale du 19 septembre 2018, nous vous avons proposé, de créer 100 000 actions gratuites de 1,53 € de nominal en vue d'être attribués aux membres du personnel et aux mandataires sociaux. Vous avez adopté la 21^{ème} Résolution qui allait dans ce sens.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, 44 125 actions gratuites ont été attribuées.

Nous demandons donc de porter le nombre d'actions gratuites pouvant être attribuées de 100 000 à 200 000 actions, y compris les 44 125 actions gratuites déjà attribuées.

L'ensemble des dispositions définies par la 21^{ème} résolution adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2018 resterait valable et la validité de votre autorisation resterait fixé au 18 novembre 2021.

En résumé, les caractéristiques principales de l'autorisation sont les suivantes :

- Nombre d'actions maximum à attribuer : 200.000 dont 44 125 déjà attribuées
- Durée minimale de la période d'acquisition : 1 an
- Durée minimale de la période de conservation : 1 an
- Durée de l'autorisation : jusqu'au 18 novembre 2021.

IV- Composition et conditions de préparation des travaux du Conseil :

Innelec Multimédia est une société anonyme au capital de 4 326 282 € cotée au compartiment C du marché Euronext Paris. Code FR0000064297-INN.

1.1 Composition du conseil d'administration :

Président Directeur Général : Denis Thebaud

Désigné comme membre du conseil d'administration à l'article 65 des statuts le 1er Août 1983, régulièrement renouvelé depuis, et en dernier lieu lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.

Elu Président du Conseil d'Administration le 1er Août 1983, et régulièrement renouvelé depuis. Expiration du mandat d'administrateur lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur Jean-Charles THEBAUD

Chef de Produit Marketing chez Livre Hebdo (Groupe Electre)

Nommé lors de l'AGO du 18 Septembre 2014

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur Valérie DELPECH

Ayant précédemment occupé divers postes de Direction au sein du Groupe Galeries Lafayette et Casino (Go Sport), Elle est actuellement Manager de transition Groupe Nuxe

Nommée lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur : Marie Christine MORTEAU épouse FAURE

Précédemment Chef d'entreprise

Désignée comme membre du Conseil d'Administration à l'article 65 des statuts le 1er Août 1983.

Régulièrement renouvelée depuis,

Et en dernier lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur : Jean-Pierre BOURDON

Directeur associé de la société Eclegui Consultants

Nommé lors de l'AGM du 26 septembre 2000 en remplacement de Monsieur Jacques Pierre SIMON, démissionnaire et pour la durée de son mandat.

Renouvellement de son mandat lors de l'assemblée générale du 18 Septembre 2014.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur : Christian TELLIER

Consultant Services aux entreprises

Nommé lors de l'AGO du 30 septembre 1996, renouvelé lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020

Administrateur : Albert BENATAR

Il remplace Monsieur Pascal Rialland qui a remis sa démission d'administrateur le 1er avril 2015. Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 17 juin 2015 a coopté en remplacement de Monsieur Rialland, Monsieur Albert Benatar. La durée du mandat de Monsieur Benatar est celle prévue pour le mandat de Monsieur Rialland ; ce mandat expirera donc lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2016

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Administrateur : Gérard Youna

Nommé lors de l'Assemblée du 22 septembre 2016. Ancien Président pour l'Europe de la société Américaine de distribution de produits informatiques Teckdata.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Administrateur : Martine Depas

Nommée lors de l'Assemblée Générale du 28 mars 2017. Présidente de la SAS Inkermann Finance.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Administrateur : Marie Caroline Thébaud

Nommée lors de l'Assemblée Générale du 28 mars 2017. Etudiante en sciences économiques.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022

Le Conseil d'Administration se compose de 10 personnes : 6 administrateurs et 4 administratrices en application des règles légales en la matière.

Madame Delpesch, Madame Depas, Monsieur Benatar et Monsieur Youna sont des administrateurs indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprises AFEP-MEDEF.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont actuellement assurées par Monsieur Denis THEBAUD. Le Conseil d'Administration du 29 juin 2018 a renouvelé le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Thébaud pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2022

Le Président du Conseil d'Administration assure en même temps la Direction Générale, il définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré ; il participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directeur Général Délégué qui fixe les objectifs des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Denis THEBAUD Président Directeur Général.

Le Directeur Général Délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général ; il a le pouvoir d'accomplir tous actes de gestion courante à l'exception des actes ci-après qui devront être autorisés par écrit par le Conseil d'Administration ou son Président :

- a) La rémunération et le système de rémunération,
- b) Le recrutement et le licenciement des cadres,
- c) Toute ouverture de compte en banque, souscription d'emprunt, autorisation de crédit-bail ou de prêt, délégation éventuelle de signature,
- d) Le Directeur Général Délégué dispose d'un pouvoir de signature jusqu'à 300 000 € inclus. Entre 300 000 € et 1 000 000 € inclus, la signature du responsable administratif et financier ou du Président Directeur Général est requise en sus. Au-delà, la signature du Président Directeur Général est requise.

Dans les cas suivants, la signature du Président Directeur Général est également requise :

- a) Engager des dépenses d'investissements supérieurs à 150 000 € par investissement par an,
- b) Conclure des contrats relatifs à l'attribution de régime de prévoyance ou en accroître les avantages,
- c) Etablir ou supprimer des établissements secondaires ou des agences locales,
- d) Acquérir ou vendre des biens ainsi que signer ou résilier des contrats de crédit-bail au titre des affaires étrangères à la société,
- e) Acquérir des immeubles ou des droits immobiliers pour le compte et/ou au nom de la société ; vendre, échanger, grever l'hypothèque ou tout autre obligation tout bien immeuble appartenant à la société ou tout droit immobilier dont elle serait titulaire ainsi qu'apporter des modifications aux contrats relatifs aux immeubles ou aux droits immobiliers appartenant à la société,
- f) Donner ou prendre en location des immeubles ou tout autre droit de nature immobilière,
- g) Acquérir ou vendre des actions ou des obligations au nom et pour le compte ou par l'intermédiaire de la société Innelec Multimédia,
- h) Changer les principes concernant la tenue de la comptabilité de la société et l'établissement des bilans,
- i) Conclure, changer, modifier ou cesser tout accord entre la société et ses associés ou les entreprises affiliés avec les associés.

Monsieur Denis Thébaud Préside les réunions du Conseil d'Administration et coordonne ses travaux et assure la liaison entre le Conseil et les actionnaires.

Le Conseil d'Administration représente les actionnaires. Il a à la fois un rôle consultatif, de gestion, et de contrôle.

Dans son rôle consultatif, il participe à la réflexion et donne son avis sur les projets de développement du groupe.

Dans son rôle de gestion, il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et suivi des risques mise en place par la Direction Générale. Par ailleurs le conseil fixe par écrit la rémunération du Président et ses règles de variable.

Dans son rôle de contrôle, il tient compte des remarques et observations des Commissaires aux Comptes. Le Président assure aussi la direction générale, il définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré, il participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directeur Général Délégué qui fixe les objectifs des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Monsieur Nicolas BERTHOU a été nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 13 Octobre 2010 et a pris ses fonctions le 1er Novembre 2010. Le mandat de Monsieur Berthou arrivait à échéance avec l'AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2014. Au cours de sa séance du 8 juillet 2014, le Conseil d'administration a renouvelé le mandat de Monsieur Berthou jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2018. Le Conseil d'administration du 29 juin 2018 a renouvelé le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Berthou pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2022

Comités spécialisés

Au sein du Conseil d'Administration Madame Marie Christine Fauré apporte des compétences généralistes compte tenu de son expérience dans le domaine de la distribution.

Monsieur Jean Pierre BOURDON apporte des compétences dans les domaines juridiques, bancaires et gestion des franchises et réseaux en propre. Il contribue également aux réflexions stratégiques et financières.

Monsieur Christian TELLIER apporte des compétences dans le domaine bancaire et financier et contribue aux réflexions sur le développement futur de l'entreprise.

Monsieur Albert BENATAR apporte ses compétences en matière de marketing national et international.

Monsieur Jean-Charles THEBAUD apporte des compétences dans le domaine de la connaissance des besoins de la clientèle et des modes de consommation.

Madame Valérie DELPECH apporte des compétences dans le domaine du category management et la connaissance des typologies d'enseignes de distribution et de leur dynamique.

Monsieur Gérard YOUNA , ingénieur en informatique, un spécialiste du B to B (stratégie, marketing, techniques de ventes et de gestion) a occupé différents postes au plus haut niveau de direction chez Tech Data High Tech Europe, leader européen de la distribution des produits. Il apporte ses compétences dans tous ces domaines.

Madame Martine DEPAS apporte ses compétences et son expérience d'analyse financière et en matière d'opérations financières de tous types.

Mademoiselle Marie-Caroline Thebaud apporte ses compétences en matière de connaissances des besoins des clients finaux et des évolutions dans les demandes de la clientèle.

Compte tenu de la taille de l'entreprise et du nombre restreint d'administrateurs, il n'est pas apparu opportun de créer des comités spécialisés en dehors de réunions du conseil. Les

membres du Conseil d'Administration sont régulièrement sollicités par le président tout au long de l'année sur les sujets importants pour orienter, valider des choix sur lesquels ils peuvent apporter leurs conseils. Ces consultations sont faites soit téléphoniquement soit lors de réunions.

Toutefois, il a été créé un Comité d'Audit présidé par Monsieur Jean-Pierre Bourdon et comprenant Madame Martine Depas, Monsieur Christian Tellier et Monsieur Denis Thébaud. Le comité d'Audit s'est réuni en décembre 2018 à l'occasion de l'arrêté des comptes au 30 septembre 2018. Il s'est réuni également le 10 juin 2020, à l'occasion de l'arrêté des comptes au 31 mars 2020.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président et sur un ordre du jour communiqué à l'avance. Sur la période du 01/04/2019 au 31/03/2020 le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois :

12 juin 2019 :

Examen des comptes IMM SA et Bilan au 31/03/2019, Examen des comptes consolidés et Bilan au 31/03/2019 ; Rédaction du rapport du Conseil d'Administration, du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, et du texte des résolutions à soumettre au vote des actionnaires ; Fixation de la date de convocation de l'Assemblée Générale ; Approbation des conventions visées par l'article 225-38 du code de commerce ; Visite du studio ; Questions réponses sur les KPI ; Point d'avancement sur le changement d'ERP ; Suivi de la mise en place du plan stratégique ; Financement, besoins et suivi concours bancaires, Exécutive Summary ; Discussion entre les membres du conseil et questions diverses.

26 juin 2019 :

Rémunération du Président Directeur Général au cours de l'exercice 2019-2020 ; Rémunération du Directeur Général Délégué au cours de l'exercice 2019-2020, Questions diverses.

9 juillet 2019 :

Accord d'intéressement signé avec les partenaires sociaux ; Prêt d'action Xandrie par Nabuboto à Innelec Multimédia sous le régime juridique des articles 1892 et 1893 du Code Civil : Prêt avec transfert de propriété ; Questions diverses.

18 septembre 2019 :

Examen des comptes du premier trimestre de l'exercice 2019-2020 ; Situation prévisionnelle au 30 septembre 2019 ; Vision de la fin de l'année : risques et opportunités, Financements, besoins et concours bancaires obtenus ; Exécution du Plan Stratégique : Gaming, Konix, Produits sous licence ; Avancements migration WMS et ERP ; Projet d'attribution d'actions gratuites ; Exécutive Summary et discussion entre les membres du Conseil.

19 septembre 2019 :

Fixation du prix de réinvestissement du dividende en action ; Répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs ; versement des primes votées par l'Assemblée Générale au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

15 octobre 2019 : Augmentation du capital à la suite de l'exercice par les actionnaires de l'option de recevoir leurs dividendes en actions ; Questions diverses.

11 décembre 2019 :

Présentation des résultats du premier semestre 2019-2020 ; Prévisions pour le second semestre 2019-2020 ; Exécution du plan stratégique; Logistique : situation, enjeux et solutions ; Cartographie des risques: révision, planning; Constatation d'attribution d'actions gratuites à titres définitif et attribution de nouvelles actions gratuites; Exécutive Summary ; Discussion entre les membres du Conseil.

29 janvier 2020 :

Attribution d'actions gratuites à des collaborateurs de la société ayant plus de trente ans d'ancienneté dans la société, Questions diverses.

19 mars 2020

Point sur la situation de la société en pleine épidémie de Coronavirus et mise en place du plan de confinement; Situation au 31 décembre 2019; Budget : Atterrissage prévu exercice 2019-2020 et budget de l'exercice 2020-2021; Financements ; Plan d'Exécution Stratégique 2020-2021 : Produits, marketing, France et International avec les enjeux de marchés, opportunités et risques pour : le gaming, Konix et les produits sous licence, acquisition; Identification des risques par service; Legal Planning; Exécutive Summary et discussion entre les membres du Conseil ; Questions diverses.

Au 31/03/2020 les administrateurs détenaient le nombre de titres suivants :

Monsieur Denis Thébaud (de façon directe ou indirecte)	1 794 073
Dont Usufruit	144 558
Monsieur Jean-Charles Thebaud (Pleine propriété)	6 659
Monsieur Jean-Charles Thebaud (Nue propriété)	48 186
Mademoiselle Marie Caroline Thebaud (Pleine propriété)	6 659
Mademoiselle Marie Caroline Thebaud (Nue Propriété)	48 186
Madame Marie-Christine Faure	7 862
Monsieur Christian Tellier	260
Monsieur Jean-Pierre Bourdon	66
Monsieur Albert Benatar	65
Madame Valerie Delpech	0
Monsieur Gérard Youna	10
Madame Martine Depas	1

V- Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique :

Structure du capital de la société

Au 31 mars 2020, le capital social de votre société était réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% de D.D.V.
Famille Thébaud	1 814 050	63,41 %	77,82 %
M. Nicolas Berthou	15 179	0,53 %	0,46 %
Innelec Multimedia (auto-detention)	71 880	2,51 %	-
Public	959 675	33,55 %	21,72 %
Total	2 860 784	100,00 %	100,00 %

Les actionnaires participent aux Assemblées Générales selon les modalités définies dans l'article 31 des statuts.

Nous vous rappelons que l'article 16 des statuts de notre société prévoit l'attribution de droits de vote double de ceux conférés aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquels il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Nous vous indiquons également qu'il n'existe pas dans notre société de Plan d'Epargne d'Entreprise ou Fonds Communs de Placement d'Entreprise. Conformément à la Loi, et constatant que le personnel ne détenait pas 3% du capital social, nous avons demandé à votre Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 septembre 2018 de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés et effectuée selon les conditions prévues à l'Article L 3332-18 du Code du Travail. La résolution a été rejetée.

Les actions détenues en propre l'ont été en vue de la régularisation du cours de bourse et dans le cadre du programme de rachat d'actions. Le prix moyen d'acquisition est de 5,17 €.

Il n'y a aucun détenteur de titre comportant des droits spéciaux. Nous n'avons pas connaissance d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions dans le transfert des actions ou l'exercice des droits de vote .

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration suivent les dispositions légales en la matière c'est-à-dire leur nomination en Assemblée Générale et les statuts ne peuvent être modifiés que sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'administration la possibilité de racheter ses propres titres dans la limite de 10 % du capital social.

Il n'y a aucun accord conclu par la société qui serait modifié et prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société.

Il n'y a aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange à l'exception de ce qui a pu être décrit plus haut pour Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué.

A notre connaissance aucun des mandataires sociaux ne détient de mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

VI- Evolution de la Gouvernance :

Au cours de cet exercice, votre Conseil a mené une réflexion avec le Directeur Général Délégué, sur la gouvernance de la société. Nous pensons qu'il est temps pour votre société d'évoluer vers une structure de société anonyme avec Directoire et Conseil de Surveillance qui nous paraît mieux adapté au contexte actuel du fonctionnement de la société. Dans cette structure, Notre Président Directeur Général deviendrait Président du Conseil de Surveillance.

Celui-ci serait dans un premier temps composé comme l'actuel Conseil d'Administration mais notre objectif de la société est de procéder au rajeunissement de ce Conseil et peut-être d'en réduire le nombre de ses membres. Il s'agit d'une volonté de renouvellement qui sera mis en œuvre petit à petit et nous permettra de préparer l'avenir. Le mandat des membres du Conseil de Surveillance est fixé à 4 ans.

Le Conseil de Surveillance nommera Monsieur Nicolas Berthou, Président du Directoire et certains membres du comité de Direction comme membre du Directoire.

Les pouvoirs de Monsieur Berthou sont ceux définis par la Loi. Les statuts prévoieront un certain nombre de domaines où l'autorisation du Conseil de Surveillance sera nécessaire et notamment dans les cas suivant :

- acheter ou céder des éléments d'actif de toute nature, incorporels ou corporels, mobiliers ou immobiliers, d'une valeur supérieure à 500.000 euros;
- engager des négociations en vue de céder la société ou donner mandat de vente à un intermédiaire financier.
- investir ou engager des frais en vue de rénover les bureaux ou d'autres locaux de la Société si le montant des travaux excède 100.000 euros;
- procéder, en France ou à l'étranger, à la création d'entreprises, à l'achat ou à la cession d'actions ou de parts d'entreprises existantes, destinées à constituer une succursale, une filiale, une agence ou simplement un bureau de représentation de la Société;
- consentir toute sûreté réelle, caution, garantie ou tout aval de quelque nature que ce soit au nom de la Société et tout engagement sur les actifs de la Société;
- prendre ou mettre en location-gérance un fonds de commerce ou le fonds de la Société ;
- conclure tout contrat hors contrat de licence ayant pour conséquence d'engager la Société sur une durée supérieure à vingt-quatre (24) mois;
- souscrire tout emprunt, avec ou sans intérêt, sous quelque forme que ce soit, pour un montant supérieur à 500.000 euros;
- Consentir des crédits ou avances pour un montant supérieur à 500.000 euros;
- Proroger, avec l'accord du prêteur, la date de remboursement d'un emprunt, quel qu'il soit.
- Faire adhérer la Société à tout groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société;
- Engager ou licencier tout salarié ayant le statut de cadre dont la rémunération annuelle brute

- est supérieure à 100.000 euros;
- Modifier le siège social en tout lieu;
 - résilier tout contrat d'intérêt et significatif pour la société
 - Réaliser toute opération portant sur le capital de la société ou les valeurs mobilières émises par celle-ci nonobstant toute délégation consentie par l'assemblée générale;
 - Consentir toute délégation de pouvoirs;
 - Conclure en cas de litige tout accord ou transaction d'un montant supérieur à 100.000 euros.

La rémunération actuelle de Monsieur Berthou, telle que définie ci-dessus, sera maintenue dans ses nouvelles fonctions.

La rémunération du Président du Conseil de Surveillance sera fixée à 50 000 € par an. La rémunération de Monsieur Thébaud en tant que Président du Conseil de Surveillance sera ainsi modifiée dès sa nomination par rapport à ce qui décrit ci-dessus pour l'exercice 2020-2021.

Par conséquent nous vous demandons d'approuver les articles 18 à 22 des statuts qui prévoient la nouvelle organisation et nous vous demandons de procéder à la nomination de membres du Conseil de Surveillance.

Enfin, compte tenu de l'évolution de la Société depuis plusieurs années, il est apparu à votre Conseil que la cotation d'Innelec Multimédia sur le compartiment C d'Euronext n'était plus forcément la plus adaptée. Nous pensons que la cotation d'Innelec Multimédia sur Euronext Growth serait meilleure dans le contexte actuel. Aussi, nous demandons à votre Assemblée statuant ordinairement de donner tout pouvoir à votre Conseil, ou éventuellement au Directoire après avis du Conseil de Surveillance, pour mettre en œuvre le transfert de la cotation de la société vers Euronext Growth.

Nous pensons que ces nouvelles dispositions vont dans le sens de l'intérêt de la société.

Le Conseil d'Administration

INNELEC MULTIMEDIA-IMM
Société Anonyme au capital de 4 377 000 Euros
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire
du 16 septembre 2020

Projet de Résolutions

Première Résolution : Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par une perte nette de 553 K€.

Deuxième Résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par une perte nette de 707 K€.

Troisième Résolution : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, décide d'affecter la perte sociale de l'exercice soit 553 K€ au compte report à nouveau qui passera de 4 940 375 € à 4 386 871 €.

Quatrième Résolution : Distribution d'un dividende

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, décide qu'il ne sera pas versé de dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes par action distribués au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice	Dividendes (en €)	
2016-2017	Néant	Abattement de 40% Art. 158-3 du CGI

2017-2018	0,20 €	Abattement de 40% Art. 158-3 du CGI
2018-2019	0,20 €	Abattement de 40% Art. 158-3 du CGI

Cinquième Résolution : Approbation des dépenses non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts approuve les dépenses et les charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 26 875 Euros et qui ont donné lieu à un impôt de 8 958 Euros.

Sixième Résolution : Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, approuvant les opérations traduites par les comptes qui lui ont été présentés, et résumées dans les rapports qui lui ont été lus, donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020

Septième Résolution : Conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

Huitième Résolution : Jetons de présence

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, décide d'allouer au Conseil d'administration au titre de jetons de présence, la somme de 60 000 € pour l'exercice 2019-2020, à charge pour le Conseil de répartir cette somme entre les administrateurs.

Neuvième Résolution : Approbation des principes et critères de détermination , de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages attribuables à Monsieur Denis Thébaud

L'Assemblée Générale statuant Ordinairement et en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat, à Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général tels que présentés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et mentionné dans l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017

Dixième Résolution : Rémunération du Président Directeur Général au cours de l'exercice 2019-2020 :

L'Assemblée Générale, statuant ordinairement, approuve la rémunération versé à Monsieur Denis Thébaud au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 soit 157 200 € de rémunération fixe. Il ne lui sera pas versé de prime sur les objectifs réalisés au 31 mars 2020. Il ne touchera donc

aucune rémunération variable. Il a, en outre, touché 6 000 € au titre des jetons de présence en application de la décision prise par l'Assemblée Générale du 26 septembre 2019. L'assemblée Générale prend acte qu'il n'est prévu aucun avantage particulier en sa faveur s'il venait à quitter la société.

Onzième Résolution : Approbation des principes et critères de détermination , de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages attribuables à Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale statuant ordinairement et en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat, à Monsieur Nicolas Berthou Directeur Général Délégué tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce.

Douzième Résolution : Rémunération du Directeur Générale délégué au cours de l'exercice 2019-2020 :

L'Assemblée Générale, statuant ordinairement, approuve la rémunération versé à Monsieur Nicolas Berthou au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 soit un salaire global de 215 682 € se décomposant en 210 900 € de salaire fixe, et 4 782 € au titre d'avantage en nature véhicule. Elle approuve le paiement de 16 100 € de primes qualitatives et quantitatives. Aucune autre rémunération variable ne lui sera versée. 4 500 actions gratuites ont été attribuées à Monsieur Berthou au cours de l'exercice au cours de l'exercice.

Treizième Résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'intervenir à certaines conditions sur le marché du titre

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, réitérant la décision précédemment adoptée et notamment par une délibération de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2019 pour une durée de 18 mois, autorise le Conseil d'Administration et lui confère tous pouvoirs à l'effet de permettre à la société d'opérer en Bourse, conformément aux dispositions des articles L225-209 à L225-214 du Code de Commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de la Société en leur article 10, sur ses propres actions en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer à la condition suivante : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 20 Euros par action

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital, représentant, compte tenu des titres déjà détenus, soit 71 880 actions au 31 mars 2020, un programme d'un montant maximum de 4 296 160 €.

Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

La durée de la présente autorisation est fixée à dix-huit (18) mois, soit jusqu'au 15 mars 2021.

Quatorzième Résolution: Intervention sur le marché du titre

L'Assemblée Générale, statuant ordinairement et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale soit jusqu'au 18 mars 2021.

Quinzième Résolution : Ratification des deux Augmentations de capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, constatant

- 1) la création de 5 726 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite de l'augmentation de capital qui s'est déroulé en septembre-octobre 2019 dans le cadre de l'offre faite aux actionnaires de se faire payer le dividende en action (constaté par le CA du 15 octobre 2019). Le capital est porté de 4 350 262 € à 4 359 022 € divisé en 2 849 034 actions.
- 2) la création de 11 750 actions nouvelles de 1,53 € de nominal à la suite de l'attribution définitive de 11 750 actions gratuites à des membres du personnel (constaté par le CA du 12 décembre 2019). Le capital est porté de 4 359 022 € à 4 377 000 € divisé en 2 860 784 actions.

ratifie les augmentations de capital qui en ont découlé, portant celui-ci de 4 350 262 € à 4 359 023 € puis à 4 377 000 € soit une augmentation de 26 738 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les statuts en leur article 6 en ajoutant le paragraphe qui suit :

« L'assemblée Générale Mixte du 16 septembre 2020 ratifie les deux augmentations de capital constatées par les Conseils d'Administration dans ses séances du 15 octobre 2019 et du 12

décembre 2019 portant celui-ci successivement de 4 350 262 € à 4 359 022 € puis de 4 359 022 € à 3 377 000 €. »

Et en leur Article 8 désormais ainsi rédigé :

« Le capital social est fixé à la somme de 4 377 000€ divisé en 2 860 784 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 € »

Seizième Résolution: autorisation d'émission d'actions et autres valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal global de 5 000 000 euros.

L'Assemblée Générale, , statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, sur rapport du Conseil d'Administration et sur rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-134, L.228-92 et L.228-93 du code de commerce :

-délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital immédiate et/ou à terme par l'émission d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières, y compris des bons autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de priorité, d'actions à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissement.

-décide que le montant nominal global des augmentations de capital, qui pourront être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des pouvoirs délégués par l'assemblée générale au conseil d'administration dans la présente résolution, ne pourra en tout état de cause excéder un plafond nominal de 5 M€ ; ce plafond tient compte des émissions pouvant être réalisées au titre de la 17^{ème} résolution ;

-décide que le montant global des augmentations de capital qui seraient réalisées par ailleurs par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission, ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, ne pourra excéder un plafond de 5 M€, plafond qui s'ajoute à celui déterminé au paragraphe précédent.

-décide que le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à terme à une quotité de capital ne pourra dépasser un plafond de 15 M€.

-décide que les actionnaires pourront exercer, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, leur droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

-décide que les valeurs mobilières qui, dans le cadre des émissions avec droit préférentiel de souscription, ne seraient pas souscrites par les actionnaires à titre irréductible pourront être souscrites à titre réductible et/ou offerte au public. Toutefois, le Conseil d'Administration aura le droit de ne pas utiliser ces possibilités lors de la fixation des conditions d'émission.

-décide que la présente délégation, annule et remplace à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature, et est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 15 novembre 2022

-délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour réaliser ces émissions, en fixer le ou les montants et toutes les modalités, notamment déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que leur prix d'émission, en fonction des derniers cours de Bourse observés et selon les Lois et règlements en la matière, arrêter, même rétroactivement, la date de jouissance des actions créées, décider que les droits des actionnaires en cas d'émission par incorporation ne seront pas négociables ou cessibles, limiter éventuellement le montant de chaque augmentation de capital à celui des souscriptions reçues, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, s'il le juge utile, les frais d'émission sur les primes correspondantes, passer tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions ainsi qu'à la cotation et au service financier des titres, d'une manière générale prendre toutes mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

Dix-Septième Résolution : autorisation d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à terme à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 3 000 000 Euros

L'assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur rapport du Conseil d'Administration et sur rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135 (1^{er} alinéa), L.225-136, L.228-92 et L.228-93 du code de commerce :

-délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital immédiate et/ou à terme par une offre visée au II de l'article L 411-2 du Code Monétaire et Financier d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières, y compris des bons autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social, à l'exception d'actions de priorité, d'actions à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissement.

-décide que le montant nominal global des augmentations de capital, qui pourront être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des pouvoirs délégués par l'assemblée générale au conseil d'administration dans la présente résolution, ne pourra en tout état de cause excéder un plafond nominal de 3 M€. Ce plafond pouvant s'imputer sur les émissions pouvant être réalisées au titre de la 16^{ième} résolution ;

-décide que le montant global des augmentations de capital qui seraient réalisées par ailleurs par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes d'émission, ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, ne pourra excéder un plafond de 3M€, plafond qui s'ajoute à celui déterminé au paragraphe précédent.

-décide que le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à terme à une quotité de capital ne pourra dépasser un plafond de 15 M€.

-décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires sur les actions et valeurs mobilières qui seraient émises.

-délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de conférer à ceux-ci, pendant la durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire, en proportion de leur part en capital, aux valeurs mobilières émises, sans que ceci puisse donner lieu à la création de droits cessibles ou négociables.

-décide que la présente délégation, annule et remplace à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature, et est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée soit jusqu'au 15 novembre 2022.

-délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour réaliser ces émissions, en fixer le ou les montants et toutes les modalités, notamment déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que leur prix d'émission en fonction des derniers cours de Bourse observés et selon les Lois et règlements en la matière, arrêter, même rétroactivement, la date de jouissance des actions qui pourront être créées à terme, constater la réalisation des opérations, et procéder, s'il y a lieu, à la modification corrélative des statuts, imputer, s'il le juge utile, les frais d'émission sur les primes correspondantes, passer tous accords nécessaires à la bonne fin des émissions ainsi qu'à la cotation et au service financier des titres, d'une manière générale prendre toutes mesures utiles, le tout dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de ces émissions.

Dix-huitième Résolution : Augmentation de capital réservée au personnel

L'Assemblée Générale statuant extraordinairement décide en application des articles L 225-129-6 du Code de Commerce et L 3332-18 du Code du Travail, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions à souscrire en numéraire, réservées au personnel. Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital à 3 % du capital social au moment de l'opération et la validité de son autorisation au 15 novembre 2022.

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale décident de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment de fixer la date d'ouverture de la souscription. Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'ouverture de la souscription.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de constater l'augmentation de capital réalisée en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement faire le nécessaire.

La validité de cette autorisation est fixée à 26 mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 15 novembre 2022.

Dix-neuvième Résolution : Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés :

L'Assemblée Générale, , statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur rapport du Conseil d'administration et sur rapport spécial des commissaires aux comptes, décide d'autoriser le Conseil d'administration représenté par son Président, à consentir au profit des salariés et des mandataires sociaux ayant le statut de salariés d'Innelec Multimédia et des sociétés dont 10 % au moins du capital sont détenus par Innelec Multimédia, de façon directe ou indirecte, 100 000 options de souscription ou d'achat d'actions de la société Innelec Multimédia.

Conformément à la Loi, le prix de souscription ou d'achat des actions sera égal à la moyenne du cours de l'action de la société au cours des vingt dernières séances de bourses précédant la présente Assemblée.

Au cas où le salarié bénéficiaire des options viendrait à quitter la société, les options seraient immédiatement annulées.

Les options remis aux salariés pourront être exercés dès leur attribution et cela pendant un délai de deux ans à compter de leur attribution.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le soin de déterminer les modalités de l'émission de ces options de souscription ou d'achat d'actions et limite la validité de son autorisation à deux ans à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 15 septembre 2022

Lors de l'exercice des options, il pourra être remis au bénéficiaire, au choix de la société, soit des actions qu'elle détiendrait en portefeuille soit des actions créées à cette occasion.

En conséquence de quoi, les actionnaires déclarent renoncer expressément à leur droit préférentiel de souscription concernant les actions émises dans le cadre de la présente opération.

Vingtième Résolution : création d'actions gratuites

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. **Rappelle** qu'elle a autorisé, dans sa séance du 19 septembre 2018, et dans sa vingt et unième Résolution, le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit code et les mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L.225-197-1,II dudit Code.

2. **Précise** que le nombre d'actions gratuites pouvant être attribuée a été fixé à 100 000 et que la validité de son accord a été fixé au 18 novembre 2021.

3. **Constate** que le nombre d'actions gratuites attribuées au 31 mars 2020 était de 44 125.

4. **Décide en conséquence**, que le nombre d'actions existantes ou à émettre attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration en vertu de cette autorisation sera porté à 200 000 actions gratuites y compris les 44 125 actions déjà attribuées, nombre auquel pourra se rajouter des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

5. **Décide** que l'ensemble des dispositions définies dans la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2018 reste valable.

6. **Confirme** que cette délégation est donnée jusqu'au 18 novembre 2021.

Vingt et unième Résolution : Modification du Mode d'Administration et de Direction de la société

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Extraordinaires, décide de modifier le mode d'administration et de direction de la société INNELEC MULTIMEDIA, par adoption de la forme Directoire et Conseil de surveillance à compter de ce jour.

Vingt-deuxième Résolution : Adoption des nouveaux statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générale Extraordinaires, adopte dans son ensemble le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la société INNELEC MULTIMEDIA et dont un exemplaire est annexé aux présentes résolutions.

Vingt-Troisième Résolution : Nomination des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, nomme comme premiers membres du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024:

- M. Denis Thébaud, demeurant 3 rue Bonne Louise 44000-Nantes
- M. Jean-Charles Thébaud, demeurant 3 rue Bonne Louise 44000-Nantes
- Mme Marie Caroline Thébaud, demeurant 3 rue Bonne Louise 44000-Nantes
- Monsieur Christian Tellier , demeurant 7 rue de Verdelles, 72350-Poillé sur Vesgres
- Madame Martine Depas, demeurant 23 rue Froidevaux 75014-Paris
- Monsieur Albert Benatar, demeurant 2 avenue des Chalets, Bruxelles 1180 Belgique
- Madame Marie-Christine Fauré, demeurant 4 rue Charles Perrault 85180-Château d'Olonne
- Monsieur Gérard Youna, demeurant

- Madame Valérie Delpech, demeurant « Les Hauts de Nice » Bat C 16 bis boulevard de Montréal 06200-Nice
- Monsieur Jean-Pierre Bourdon demeurant 7 avenue Jean-Bernard Dessaux 29950-Clohars-Fouesnant

Vingt-quatrième Résolution : Transfert de la cotation de la société sur le marché Euronext Growth.

L'Assemblée Générale statuant ordinairement donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration et le cas échéant au Directoire après autorisation du Conseil de Surveillance pour demander le transfert des titres de la société sur Euronext Growth. La présente autorisation est valable jusqu'au 15 septembre 2021.

Vingt-cinquième Résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités requises par la Loi.



CONTACT

Denis THEBAUD

Président-Directeur Général

01 48 10 55 55



 innelec

www.innelecmultimedia.com

Société anonyme au capital de 4 377 000 euros
Siège social : Centre d'activités de l'Ourcq
45 rue Delizy 93692 - Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S Bobigny
Siret 327 948 626 00020 - APE 4651Z
N° TVA intracommunautaire : FR 13327948626